

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil départemental
du 9 mars 2023

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 15 décembre 2022

Rapporteur : Florian Bouquet

Présent(e)(s) :

Florian Bouquet

Marie-Hélène Ivoll

Didier Vallverdu

Loubna Ketfi-Charif

Pierre Carles

Anaïs Monnier-Von Aesch

Sébastien Vivot

Maryline Morallet

Françoise Meyniel

Samia Jaber

Bastien Faudot

Emmanuel Formet

Isabelle Mougin

Christian Rayot

Président

1ère Vice-présidente

2ème Vice-président

3ème Vice-présidente

4ème Vice-président

5ème Vice-présidente

Conseiller départemental

Conseillère départementale

Conseillère départementale

Conseillère départementale

Conseiller départemental

Conseiller départemental

Conseillère départementale

Conseiller départemental

Excusé(e)(s) :

Marie-France Cefis, Conseillère départementale, ayant donné pouvoir à Pierre Carles

Ian Boucard, Conseiller départemental, ayant donné pouvoir à Loubna Ketfi-Charif

Cédric Perrin, Conseiller départemental, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch

Marie-Dominique Beluche, Conseillère départementale, ayant donné pouvoir à Emmanuel Formet

Vu l'article L.3121-13 du Code général des collectivités territoriales ;

DÉCIDE

d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 15 décembre 2022, annexé à la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

Le Président,

Florian Bouquet



CONSEIL DÉPARTEMENTAL TERRITOIRE DE BELFORT
Jeudi 15 décembre 2022

Le Conseil départemental du Territoire de Belfort, dont les membres ont été dûment convoqués individuellement par écrit le 2 décembre 2022, s'est réuni le 15 décembre 2022 à 8 h 35 à l'Hôtel du Département, Salle du Conseil, 6, place de la Révolution française, à Belfort, sous la présidence de Monsieur Florian BOUQUET, Président du Conseil départemental.

Nombre de conseillers départementaux en exercice : 18

Quorum : 10

Membres du Conseil départemental :

M. Florian Bouquet	Président
Mme Marie-Hélène Ivoll	1 ^{ère} Vice-présidente
M. Didier Vallverdu	2 ^{ème} Vice-président
Mme Loubna Ketfi-Charif	3 ^{ème} Vice-présidente
M. Pierre Carles	4 ^{ème} Vice-président
Mme Anaïs Monnier-Von Aesch	5 ^{ème} Vice-présidente
Mme Marie-France Cefis	Membre de la Commission permanente
M. Sébastien Vivot	Membre de la Commission permanente
Mme Maryline Morallet	Membre de la Commission permanente
M. Ian Boucard	Membre de la Commission permanente
Mme Françoise Meyniel	Membre de la Commission permanente
M. Cédric Perrin	Membre de la Commission permanente
Mme Samia Jaber	Membre de la Commission permanente
M. Bastien Faudot	Membre de la Commission permanente
Mme Marie-Dominique Beluche	Membre de la Commission permanente
M. Emmanuel Formet	Membre de la Commission permanente
Mme Isabelle Mouglin	Membre de la Commission permanente
M. Christian Rayot	Membre de la Commission permanente

Excusé(e)s ou absent(e)s :

Ian Boucard, absent, a donné pouvoir à Loubna Ketfi-Charif à partir de la délibération n° 1, jusqu'à la délibération n° 34 incluse.

Françoise Meyniel, absente a donné pouvoir à Didier Vallverdu à partir de la délibération n° 1, jusqu'à la délibération n° 30, puis de la délibération n° 33 jusqu'à la délibération n° 38 incluse. Sans pouvoir pour les délibérations n° 31 et 32.

Cédric Perrin, absent, a donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch à partir de la délibération n° 1 jusqu'à la délibération n° 3 incluse.

Samia Jaber, absente, sans pouvoir pour la délibération n° 1 jusqu'à la délibération n° 3, puis pour la délibération n° 5 jusqu'à la délibération n° 9, puis pour les délibérations n° 24 et 25 incluse. A donné pouvoir à Bastien Faudot pour la délibération n° 4 puis pour la délibération n°10 jusqu'à la délibération n° 23 puis pour la délibération n° 26 jusqu'à la délibération n° 30, puis pour la délibération n° 33 jusqu'à la délibération n° 38 incluse.

Bastien Faudot, absent, sans pouvoir pour la délibération n° 1 jusqu'à la délibération n° 3, puis pour la délibération n° 5 jusqu'à la délibération n° 9, puis pour les délibérations n° 24 et 25 incluse.

Isabelle Mougin, absente, sans pouvoir pour les délibérations n° 1, 2.

Marie-France Cefis, absente, sans pouvoir pour la délibération n° 17.

Christian Rayot, absent sans pouvoir pour la délibération n° 1 jusqu'à la délibération n° 3. A donné pouvoir à Isabelle Mougin à partir de la délibération n° 1 jusqu'à la délibération n° 20, puis de la délibération n° 23 jusqu'à la délibération n° 38 incluse.

Anaïs Monnier-Von Aesch, absente sans pouvoir pour la délibération n° 5 jusqu'à la délibération n° 9 puis pour les délibérations n° 18 et 19 incluse.

Marie-Hélène Ivol, sans pouvoir pour la délibération n° 10.

Didier Vallverdu, sans pouvoir pour les délibérations n° 31 et 32 incluse.

Emmanuel Formet, absent, sans pouvoir pour la délibération n° 11.

Pierre Carles, absent, sans pouvoir pour la délibération n° 31.

Secrétaire de séance : Marie-France CEFIS.

ORDRE DU JOUR**Rapporteur****Moyens**

		Rapporteur
1	Nomination du secrétaire de séance	Florian Bouquet
2	Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 20 octobre 2022	Florian Bouquet
3	Rapport 2022 de situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	Florian Bouquet
4	Budget Primitif 2023	Florian Bouquet
5	Ouverture d'une Autorisation de Programme "Interventions sur les prises d'eau des bassins de Chaux et Grosmagny" n° 23-04 et affectation à des opérations	Florian Bouquet
6	Ouverture d'une Autorisation de Programme " Soutien à l'investissement agricole via le dispositif FEADER" n° 23-03 et affectation à une opération	Florian Bouquet
7	Ouverture d'une Autorisation de Programme "Renouvellement de la signalétique et du mobilier des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et sentiers de randonnée / VTT" n° 23-02 et affectation à des opérations	Florian Bouquet
8	Ouverture d'une Autorisation de Programme "Réalisation et rénovation de sites à caractère social et éducatif" n° 23-05 et affectation à une opération	Florian Bouquet
9	Ouverture d'une Autorisation de Programme "Projet éco-campus" n° 23-01 et affectation à une opération	Florian Bouquet
10	Contribution 2023 au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)	Sébastien Vivot

- | | | |
|----|---|-----------------|
| 11 | Convention de partenariat et d'objectifs entre le Département du Territoire de Belfort et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 90) pour la période 2023-2025 | Sébastien Vivot |
| 12 | Nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) | Florian Bouquet |
| 13 | Nouvelle charte du temps de travail des agents départementaux : annexes relatives aux accords spécifiques de services | Florian Bouquet |
| 14 | Convention d'objectifs et de moyens avec le Comité Social Départemental (CSD) | Florian Bouquet |
| 15 | Modification du tableau des emplois | Florian Bouquet |

Culture, sport et vie associative

- | | | |
|----|---|-------------------------|
| 16 | Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 du Théâtre Granit | Anaïs Monnier-Von Aesch |
| 17 | Base nautique de loisirs du Malsaucy : bilan saison 2022, perspectives et tarifs 2023 et conventions de partenariat | Ian Boucard |

Aménagement, développement et partenariats territoriaux

- | | | |
|----|---|---------------|
| 18 | Parc des expositions Belfort-Andelnans - Concession TANDEM - Présentation des comptes définitifs 2019, 2020, 2021 et pluriannuels | Pierre Carles |
| 19 | Suppression de la "ZAC de la gare TGV-TER de Belfort-Montbéliard" | Pierre Carles |
| 20 | Dispositif de soutien au développement d'infrastructures cyclables pour la période 2023-2028 | Cédric Perrin |
| 21 | Évolution du soutien aux établissements publics pour la période 2022-2028 : adoption du nouveau règlement d'intervention et de la convention type portant sur le dispositif d'aide aux établissements publics | Cédric Perrin |

Environnement

- | | | |
|----|---|------------------|
| 22 | Approbation du Projet Alimentaire Territorial (PAT) départemental | Didier Vallverdu |
|----|---|------------------|

23	Convention de partenariat pour la période 2023-2025 entre le Département du Territoire de Belfort et la Fédération Départementale des Chasseurs du Territoire de Belfort (FDC90) pour la poursuite de la mise en place d'intercultures d'intérêt environnemental	Didier Vallverdu
24	Convention de partenariat pour la période 2023-2025 à conclure entre le Département du Territoire de Belfort et l'Association du Munster Fermier (AMF) pour la promotion du Munster Fermier	Didier Vallverdu
25	Convention de partenariat pour la période 2023-2025 à conclure entre le Département du Territoire de Belfort et le Service de Remplacement Agricole	Didier Vallverdu
26	Avenant n° 3 à la convention relative à la gestion de paiement associé par l'ASP des aides du Conseil départemental du Territoire de Belfort et de leur cofinancement par le FEADER hors CIGC pour la programmation 2014-2020 dans le cadre du programme de développement rural de Franche-Comté	Didier Vallverdu
27	Convention financière entre SNCF réseau et le Département du Territoire de Belfort pour la gestion et le suivi écologique de l'ancienne pisciculture d'Anjoutey	Didier Vallverdu
28	Convention financière entre SNCF réseau et le Département du Territoire de Belfort pour la gestion et le suivi écologique d'un étang à Anjoutey	Didier Vallverdu
29	Dispositif de financement des investissements de stockage d'eau sur les exploitations agricoles	Didier Vallverdu

Education et vie scolaire

30	Attribution d'une subvention au Collège Vauban pour l'achat de tablettes numériques pour classe mobile	Anaïs Monnier-Von Aesch
----	--	-------------------------

Enfance et famille

31	Création de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE) du Département du Territoire de Belfort	Marie-France Cefis
32	Convention entre le Département du Territoire de Belfort et l'association A3P dans le cadre du développement du parrainage de proximité en protection de l'enfance	Marie-France Cefis
33	Revalorisation des accompagnements en protection de l'enfance dans le cadre de l'accueil chez un Tiers Digne de Confiance (TDC)	Marie-France Cefis

- 34 Assistant familial, une vocation pour le meilleur avenir de nos enfants ! Acte 2

Marie-France Cefis

Insertion sociale et professionnelle

-
- 35 Pacte Territorial d'Insertion (PTI) pour la période 2022-2026 à conclure avec l'Etat, la Région Bourgogne Franche-Comté, la Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, la Mission Locale du Territoire de Belfort, la Maison de l'Information sur les Formations et l'Emploi et la Ville de Belfort
- Loubna Ketfi-Charif
- 36 Avenant n° 1 à la convention n° 2022-Y-11923 relative à la réalisation de l'action liée à l'appel à projets "Initiatives territoriales" - Dispositif Opérationnel pour la Reprise d'Activité (DORA)
- Loubna Ketfi-Charif

Personnes âgées et Personnes handicapées

-
- 37 Création d'une nouvelle prestation individuelle au règlement départemental d'aide sociale : Aide à la vie partagée
- Marie-Hélène Ivol
- 38 Convention de financement relative à la mobilisation de l'Aide à la Vie Partagée dans le cadre du déploiement de l'habitat inclusif entre l'ADAPEI et le Département du Territoire de Belfort
- Marie-Hélène Ivol

CD 202221215_1 – Nomination du secrétaire de séance
Rapporteur : Florian Bouquet

Florian BOUQUET : Bonjour à toutes et à tous. Je vais vous inviter à prendre place, à vous installer. Il est 8h30 et je vous remercie d'avoir accepté d'avancer l'horaire de cette assemblée pour nous permettre de dérouler la totalité de l'ordre du jour que vous savez très dense. Aujourd'hui, il s'agit aussi de la dernière séance et de contribuer à la mise en œuvre à la fois de toutes les écritures comptables de fin d'année ou de début d'année et puis aussi d'aborder le budget 2023.

Mesdames et Messieurs, la séance est ouverte. Je vous propose de désigner un secrétaire de séance. Dans l'ordre qui avait été déterminé en début de mandat, il revient à Marie-France CEFIS d'être désignée secrétaire de séance. L'accepte-t-elle ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie. Je fais l'appel rapidement.

Il est procédé à l'appel des présents.

Florian BOUQUET : Le quorum est atteint. Si vous le permettez, on démarre nos travaux.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Ketfi-Charif, Françoise Meyniel, ayant donné pouvoir à Didier Vallverdu, Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Samia Jaber, Bastien Faudot, Isabelle Mouglin, Christian Rayot

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

14 voix pour

**CD 202221215_2 – Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil départemental
du 20 octobre 2022**

Rapporteur : Florian Bouquet

Florian BOUQUET : Bien merci à tous. Tout d'abord le premier point à l'ordre du jour appelle, l'adoption du procès-verbal de la séance de Conseil départemental qui a eu lieu le 20 octobre dernier. C'était celui qui concernait le rapport d'orientations budgétaires. Y a-t-il des observations quant à sa rédaction, des remarques ou des questions ? Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie, il est adopté à l'unanimité.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Ketfi-Charif, Françoise Meyniel, ayant donné pouvoir à Didier Vallverdu, Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Samia Jaber, Bastien Faudot, Isabelle Mougin, Christian Rayot

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

14 voix pour

CD 20221215_3 – Rapport 2022 de situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
Rapporteur : Florian Bouquet

Florian BOUQUET : À présent, il s'agit d'un rapport que va vous présenter Marie-Hélène IVOL sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. C'est un rapport qui a l'obligation d'être présenté de manière annuelle. Comment se structure le rapport ? Sa première partie présente le cadre réglementaire et légal et ensuite la situation des femmes et des hommes dans le Territoire de Belfort par rapport aux données nationales.

Spécifiquement, la partie 2.1 aborde les données génériques sur l'emploi, l'activité, la rémunération et le chômage – à noter que dans le Territoire de Belfort, on constate globalement les mêmes tendances qu'au niveau national. Dans le tertiaire par exemple, les emplois dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale sont occupés à raison de 63,8% par des femmes et ceux liés au commerce, aux transports et services divers à raison de 47,3%. Le salaire horaire des femmes est inférieur de 17% à celui des hommes, il est avéré que les écarts de rémunération se creusent au fur et à mesure de l'avancement de la carrière entre les hommes et les femmes. Et enfin, on note en 2021, une surreprésentation des femmes dans certaines catégories de bénéficiaires du RSA. Par exemple 31,2% des foyers bénéficiant du RSA sont des familles monoparentales, elles-mêmes constituées à 90% par des femmes.

À présent, dans les politiques menées par le Territoire de Belfort, je rappelle l'existence du dispositif mis en œuvre pour l'article « Vie personnelle et Vie professionnelle » : à la fois la souplesse d'organisation par la mise en œuvre des plages horaires fixes de 9 heures 15 à 11 heures 30 et de 14 heures 15 à 16 heures 30 ainsi que des plages mobiles de manière à permettre une certaine souplesse et de mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle. Les autorisations d'absence sont aussi prises en compte pour des impératifs familiaux, à la fois dans les services puisque les agents bénéficient d'autorisations d'absence pour motif personnel comme un enfant malade, ou grave maladie, accordée sur justificatif à l'ensemble des agents.

Et enfin, les actions évènementielles qui ont ainsi été positionnées dans notre collectivité, à savoir « Par la voix des femmes » qui est une représentation qui va avoir lieu à la Maison du Peuple, une série de témoignages délivrés et confiés par des femmes, racontant leurs histoires, leurs places de femmes dans la société. Et bien évidemment, c'est ainsi qu'on continue à faire grandir notre collectivité dans ces pratiques.

Enfin, la partie 3.2 du rapport rappelle le plan d'action pluriannuel sur les années 2020-2023 pour assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il est notamment mentionné que le groupe de travail composé de représentants des organisations syndicales, mais aussi de la direction générale et DRH, sont réunis pour affiner le plan au niveau des actions à mener aussi bien au niveau du calendrier de mise en œuvre mais aussi des indicateurs à développer. Sont aussi mentionnées des thématiques à traiter pour la

rémunération et l'évolution de la carrière professionnelle. En termes d'actions, le rapport rappelle l'action visant la mise en place d'immersions afin de dégenrer certains métiers de notre collectivité, une sensibilisation à la mixité à destination des encadrants recruteurs, ou encore un accompagnement personnalisé RH à destination des agents pour favoriser les mobilités et interfilières qui ont été identifiées. En termes d'outils, il est précisé que la démarche de la gestion prévisionnelle des emplois des compétences initiée par la DRH dispose d'indicateurs et de tableaux de bord qui permettront aussi d'améliorer la connaissance comparée des femmes et des hommes dans notre organisation.

J'indique aussi qu'au terme de l'activité de l'année 2022, on a compté au 30 octobre sur l'activité Enfance, Famille et Parentalité au Centre de Santé Sexuelle (anciennement Centre de Planification), 410 entretiens de conseil conjugal et familial, ce qui démontre une certaine intensité de l'activité. Ensuite, il y a eu 176 entretiens de demande d'IVG, 328 entretiens de prévention individuelle lors des demandes de test de grossesse, 150 interventions de prévention collective et enfin, le Centre de Santé Sexuelle est agréé « Espace Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle » par la Préfecture depuis 2021. Cet agrément national reconnaît tout le travail effectué en matière d'information et de promotion pour l'égalité entre les hommes et les femmes, travail qui est mené par l'Espace Simone Veil de notre département.

Et enfin, sur la section « Conclusion et Perspectives », je voudrais rappeler deux éléments essentiels : à la fois les chantiers RH qui ont inclus la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'élaboration d'une nouvelle charte des temps de travail dans le cadre des 1607 heures, qui a aussi eu pour volonté de continuer à assurer cet équilibre nécessaire entre la vie personnelle et la vie professionnelle, ce qui contribue aussi à développer la qualité de vie au travail, vous le comprendrez bien. À titre d'exemple, cette nouvelle charte reprend aussi les dispositions de conciliation existantes dont les jours « enfant malade », possibilité de répartir ses horaires sur 4 jours et demi avec le système des ATT. Enfin, le déploiement du RIFSEEP prévoit bien entendu un socle des différentes primes IFSE et CIA non genrées, de manière à établir une certaine équité de traitement entre les hommes et les femmes sur les mêmes métiers au sein même de notre collectivité. Le prochain rapport coïncidera fin 2023 avec le plan d'action pluriannuel de la Collectivité, donc ce sera aussi l'occasion de faire un point essentiel à horizon un an.

Voilà, je vous demande de prendre acte. Si vous avez des question particulières... Oui, Monsieur FORMET ?

Emmanuel FORMET : Merci, Monsieur le Président. J'avais une demande complémentaire : dans la partie des données spécifiques pour les agents départementaux, je trouve dommage qu'il manque la comparaison salariale hommes-femmes. On l'a au niveau du département complet, du 90, mais pour moi c'est un critère important pour voir où se situent ces différences salariales hommes-femmes, et surtout pour juger aussi si des rattrapages se font au niveau départemental dans le temps. C'est une question qui, dans le privé, est suivie effectivement parce qu'on sait qu'il y a malheureusement des différences importantes entre les salaires des hommes et des femmes. Ce serait un critère à ajouter, je pense, au niveau des agents départementaux, pour un suivi et voir s'il y a de grandes différences à ce niveau-là.

Florian BOUQUET : Merci. C'est une donnée qui peut être intégrée dans la réflexion par le groupe de travail, composé, je le rappelle, d'organisations syndicales, de la direction générale et de la DRH, donc c'est une notion qui peut être introduite, il n'y a pas de souci. Ça viendra enrichir la réflexion. Madame MOUGIN ?

Isabelle MOUGIN : Oui, merci, Monsieur le Président. Je ne veux pas faire la rabat-joie, mais c'est une donnée que je réclame, je crois, depuis que je suis dans cette assemblée.

Florian BOUQUET : Alors c'est qu'avec le RIFSEEP – c'est un rapport qu'on va présenter tout à l'heure –, il y a aussi un certain nombre de réformes puisque qu'il y a aussi l'IFSE, l'Indemnité Forfaitaire Socle – je ne sais plus comment ça s'appelle –, où il y a différents socles qui permettent ce genre d'ajustement. Donc on y vient, c'est un des prochains rapports, mais en tout cas, les lignes bougent considérablement et on peut s'en réjouir.

Isabelle MOUGIN : Justement, il aurait été intéressant d'avoir une situation avant et après application du RIFSEEP, pour vérifier que cela correspondait à une évolution positive.

Florian BOUQUET : C'est juste, on peut toujours faire mieux, mais ce n'est déjà pas si mal. Merci, Madame MOUGIN. D'autres interventions sur l'égalité ? Non ? Je mets aux voix ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ah non, il suffit de prendre acte, pardonnez-moi. Je n'avais plus mon ordre du jour.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivoll, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Ketfi-Charif, Françoise Meyniel, ayant donné pouvoir à Didier Vallverdu, Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Samia Jaber, Bastien Faudot, Isabelle Mougin, Christian Rayot

Ce rapport ne donne pas lieu à un vote.

CD 202221215_4 – Budget Primitif 2023
Rapporteur : Florian Bouquet

Florian BOUQUET : À présent, nous allons aborder le budget primitif 2023 de notre Collectivité. La séance du jour prévoit le budget 2023 concernant le budget consécutif au rapport d'orientations budgétaires qui a eu lieu lors du débat le 20 octobre dernier. Cette séquence budgétaire s'inscrit dans un climat assez incertain pour l'avenir financier des collectivités, je dois le préciser. Il y a les tensions géopolitiques telles que la guerre en Ukraine, il y a également des difficultés d'approvisionnement pour les matières premières, ce qui nous pénalise sur le déroulé de nos opérations de construction et nos différents projets d'investissement. On constate aussi un essoufflement du rebond économique post-COVID, qui était assez dynamique à l'époque, mais qui tend à ralentir aujourd'hui, lié à des difficultés à la fois d'approvisionnement, mais aussi des coûts de l'énergie. Nous devons aussi subir l'évolution des coûts de l'électricité et du gaz, qui pèse de manière significative sur les budgets des Départements de France, puisque, vous le savez, nous avons tout l'immobilier des collègues avec d'énormes surfaces à chauffer et à entretenir. Et on subit tout ce phénomène d'inflation généralisée. À ce titre, les Collectivités et les citoyens paient aujourd'hui les hésitations des politiques actuelles sur les 10 dernières années. Et je pense notamment au nucléaire, car, alors que certains prônaient la disparition du nucléaire, on s'aperçoit aujourd'hui que le parc est obsolète, demande à être rénové, et ne produit pas la totalité de ce qu'il serait capable de produire. Et aujourd'hui, l'électricité coûte cher, alors que le nucléaire a fait la fierté de la France pendant près de 70 ans.

Dans ce contexte économique et social défavorable, cela nous place au bord de la rupture, alors même que les décisions gouvernementales récentes et à venir viennent nous pénaliser encore plus. Je rappelle que la suppression du lien fiscal nous prive donc de toute possibilité d'adaptation de nos recettes fiscales par rapport aux besoins et que maintenant, la totalité de

nos recettes proviennent de Bercy qui collecte et qui nous verse une petite part de TVA. Mais si ralentissement économique il y a, vous l'avez compris, il y a aura moins de recettes, et c'est davantage de prestations sociales à verser. C'est donc une double peine que les Départements doivent supporter, ce qui nous pénalise fortement. L'augmentation dans les différentes mesures qui ont été décidées au niveau national, mais qui sont financées au niveau local, pénalise nos budgets. Je parle, bien évidemment, de l'augmentation de 8% du RSA le 1^{er} avril 2022, qui va se retrouver à plein sur 2023, il y a une nouvelle augmentation du RSA d'encore 4% le 1^{er} juillet 2022 et qui va battre son plein sur l'année 2023. On nous annonce déjà une augmentation du RSA pour le 1^{er} avril 2023, alors que l'indice de la Fonction Publique augmente de 3,5%. C'est une mesure qui était attendue depuis longtemps, elle s'applique depuis cette année mais elle est légitime et justifiée. Simplement, elle pèse aussi sur nos budgets. Il y a également la mise en place du Ségur de la Santé, qui a grevé nos budgets et impacté la masse salariale, de même que la mise en place de procédures comme celle du RIFSEEP. Malgré une certaine stabilisation de nos ressources pour 2023, les incertitudes planent pour les années à venir sur notre réelle autonomie financière puisque celle-ci se réduit année après année.

Enfin, après avoir supprimé la CVAE – vous savez que le Département en touchait une part – nous sommes encore plus dépendants du robinet de Bercy et de la conjoncture économique. Néanmoins, on doit maintenir un niveau élevé d'investissement car c'est le levier pour garantir des conditions d'accueil de nos différents publics dans de bonnes conditions, c'est ce qui nous permet d'offrir les qualités de vie et des conditions de travail optimales à nos agents, et c'est ce qui prépare l'avenir de nos départements. Voilà l'équation que nous devons traduire aujourd'hui. Des dépenses de fonctionnement qui, vous l'avez bien compris, sont dynamiques, je vais vous le présenter tout de suite – liées à l'action sociale auprès des publics les plus fragiles – publics handicapés, personnes âgées, enfants sous notre protection, et le RSA.

Voilà, je vous propose de démarrer immédiatement cette présentation du budget, à travers ce contexte financier et institutionnel qui laisse de nombreuses incertitudes. En effet, après avoir perdu la part départementale sur le foncier bâti le 1^{er} janvier 2021 – je rappelle que le foncier bâti représentait 30 millions d'euros de notre budget, c'était notre principale recette- on va perdre la part de CVAE qui nous revenait au 1^{er} janvier 2023, la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises. Ça, c'est une mesure du 49.3 d'Elisabeth Borne. On est aussi confrontés à une inflation importante, +6%, qui impacte l'ensemble de nos dépenses et des recettes qui sont liées uniquement à une fraction de la TVA nationale. Dans ces conditions, nous sommes aussi totalement dépendants des lois de finances votées par le Parlement, avec des contours assez flous. Et à ce stade, on s'interroge tous sur la réelle autonomie des Départements puisqu'on leur notifie leurs dotations, et qu'ils doivent mener des politiques avec des dépenses de plus en plus dynamiques, et qu'ils doivent porter des investissements hautement stratégiques pour nos territoires. Donc, vous l'avez compris, les dépenses de fonctionnement dynamiques en 2022, avec une hausse qui se poursuivra avec l'impact de l'inflation, la revalorisation du RSA – plus 5,8% au total –, la hausse du point d'indice, l'accompagnement des cas complexes dans le secteur de l'Enfance, la mise en œuvre du RISEEP, voilà, le Ségur et bien d'autres choses encore.

La priorité reste aussi sur l'investissement, vous l'avez compris, malgré les tensions qui vont peser sur l'autofinancement parce qu'autant de recettes et davantage de dépenses vont éroder l'épargne brute de notre Collectivité. Je souhaite donc le maintien d'une dette saine et maîtrisée dans un contexte de forte hausse des taux. Je rappelle qu'on a pris un peu plus d'un point entre le premier et le deuxième semestre 2022, et nous devons rester vigilants à ça. Mais on a eu raison d'avoir eu une volonté politique forte, tous ensemble, au début de l'année 2022, d'avoir une politique d'investissement extrêmement forte de manière à emprunter de l'argent lorsqu'il était encore bon marché. Aujourd'hui, à titre d'indication, nous avons réalisé notre section d'investissements à hauteur de 80%, ce qui représente 30 millions d'euros

d'investissements pour la seule année 2022, c'est vraiment un pic historique, et je voudrais saluer cet effort de notre Collectivité. On a pu engager l'ensemble de ces projets en bénéficiant d'emprunts à taux intéressants. Donc, vous le verrez tout à l'heure, on a décidé d'inscrire 5 nouvelles AP/CP qui vous seront proposées. Il y a, bien sûr, la nouvelle Maison de l'Enfance, à caractère social, qui sera créée pour 5 millions d'euros. Dans le domaine de l'environnement, il y a les nécessaires travaux sur les bassins d'écêtement de Grosmagny. On totalisera au total 14 AP pour 112,2 millions d'euros, ce qui montre une capacité de notre collectivité à initier des projets, et à se projeter aussi sur les prochaines années, et à maintenir son patrimoine en état.

Dans le domaine des répartitions des dépenses de fonctionnement, je vais vous les présenter d'abord par secteur. Ce n'est pas une surprise, les dépenses sociales représentent le premier bloc, la première masse budgétaire, avec 91,7 millions d'euros. C'est une augmentation de 5 millions d'euros de plus par rapport au budget primitif de l'année 2022, c'est un effort conséquent. C'est 5 millions de plus, on est à 91,7 millions d'euros pour les dépenses sociales, c'est à dire les Allocations Individuelles de Solidarité, et aussi les salaires des assistants familiaux. En deuxième poste, c'est la masse salariale des agents. Tous les agents du Conseil Départemental sauf les assistants familiaux, qui apparaissent dans les dépenses sociales, c'est 37,8 millions d'euros de masse salariale. Le développement humain, le fonctionnement des collèges etc., c'est 7,5 millions d'euros. Finances et moyens généraux, 11,8 millions d'euros, ça représente notamment les intérêts de la dette et les moyens généraux de la collectivité. 5,5 millions d'euros pour le Service Départemental des Incendies et des Secours, ça apparaît en dépense de fonctionnement et c'est 300 000 euros de plus que l'an passé. Et il y a aussi 2 millions pour l'aménagement du Territoire, un million d'euros pour le patrimoine départemental, presque un million d'euros sur les réseaux et transports. Un effort important donc en matière de fonctionnement sur ces différents chapitres.

Juste un petit focus sur le total des dépenses obligatoires pour vous donner une idée : c'est 141,2 millions d'euros, c'est à dire 90% du budget du Conseil Départemental. 90% du budget de fonctionnement de la Collectivité sont des dépenses obligatoires et incompressibles, liées à l'action sociale et fonctionnement même de notre Collectivité, c'est à dire les flux d'énergie dans nos bâtiments pour nos besoins, dans les collèges. Ce sont des dépenses qu'on qualifie de « figées », et elles sont incompressibles. Donc quand on dit que les Collectivités sont dispendieuses, en vérité, la flexibilité réside dans les 10% restants, les 17 millions d'euros. Donc si quelqu'un veut me donner des leçons de gestion et me dire qu'on peut faire des économies, il faudra qu'il m'explique comment faire des économies sur les 10% de notre budget, les 17 millions d'euros restants.

Sur le chapitre consacré aux investissements, présentés toujours par domaine, les moyens généraux – informatique, logistique etc.- représentent 3,6 millions d'euros. C'est un poste qui s'est considérablement accru par rapport à 2022, lié à ce plan pluriannuel de rénovation de nos équipements informatiques dans les collèges, nos administrations et à la MDPH. Vous savez qu'on évolue de plus en plus vers la dématérialisation et la protection des données. On investit aussi sur la sécurité des données informatiques car vous savez que des Collectivités se font régulièrement pirater. Donc on investit aussi fortement dans la sécurité informatique et la lutte contre les cyber-attaques. L'aménagement du territoire, vous le savez, c'est essentiellement l'aide aux communes, avec 3,2 millions d'euros. Le patrimoine départemental, ce sont les bâtiments du Conseil Départemental et l'ensemble des gymnases, et ça représente un niveau soutenu de 6 millions d'euros. Les réseaux et transports, ce sont les routes départementales où on fait les rénovations et enrobés, il y en a pour 4,1 millions d'euros. Et enfin, il y a aussi les pistes cyclables dans ce chapitre-là, ce qui porte les réseaux et transports à 7 millions d'euros d'investissements. Un niveau conséquent, et 1,9 millions d'euros d'investissements dans le domaine du social et du développement humain. Cela démontre aussi une volonté de maintenir la bonne qualité de l'ensemble de nos équipements.

Sur la maquette financière, il y a, bien sûr, le bloc social, avec les 91,7 millions d'euros. C'est tout le chapitre Protection de l'Enfance, le RSA, la Direction de l'Autonomie et de la Compensation, le Handicap, et ça représente 91,7 millions d'euros. C'est conséquent. Rien que pour l'Enfance, à titre d'exemple, au niveau de l'hébergement, ce sont 2 millions d'euros de plus que l'année dernière. Les besoins sont donc énormes, et le budget du social est impacté par les effets de l'inflation sur la prise en charge des personnes fragiles d'une part, et d'autre part par la revalorisation des travailleurs sociaux en année pleine. Vous noterez aussi qu'en investissement, il y a la subvention pour la rénovation de l'EHPAD des Vergers à Rougemont-le-Château. C'est 800 000 euros, mais celle-ci va se dérouler sous deux exercices budgétaires, 2023 et 2024, et là, vous avez la première moitié.

Dans le domaine de l'Insertion et du Social, vous noterez en dépenses de fonctionnement les 28,2 millions d'euros, c'est la dotation RSA et la dotation du Fonds de Solidarité Logement. Parce qu'on a bien conscience des problématiques sociales dans notre département avec une augmentation de la pauvreté, on porte l'Action Sociale Généraliste (ASG) et on l'augmente considérablement. Elle passe de 385 000 à 1 million d'euros pour tenir compte à la fois du financement du FAJ et des Chèques d'Accompagnement Personnalisé pour aider les foyers à se nourrir et à nourrir leurs familles. On appréhende l'année qui vient, on a des inquiétudes sociales et on a déjà des signaux de ralentissement, et je souhaite que nous soyons les mieux armés possible pour pouvoir faire face dès à présent à ces situations sociales et familiales.

Dans le domaine de l'Autonomie et de la Compensation, vous retrouvez en section de fonctionnement OBP 2023 41,1 millions d'euros. C'est une somme conséquente, qui inclut l'APA à domicile mais aussi en EHPAD, et cela tient compte aussi de la mesure prévue par la loi de finances de la Sécurité Sociale qui doit instaurer un tarif unique national, indexé sur l'inflation. On sera donc à 23 euros en 2023, c'est un effort conséquent, mais il est assumé parce que, vous le savez, sur les 5 prochaines années, les effectifs des plus de 80 ans dans notre département vont augmenter de 14%. On doit donc se préparer au vieillissement de la population du Territoire de Belfort, et aux besoins exprimés en termes d'accompagnement à domicile ou en EHPAD. C'est une dépense qui est particulièrement dynamique, et elle croît pour 2023 de 7,5%. Enfin, il y a les mesures de revalorisation salariale des auxiliaires de vie qui impactent notre budget de l'Autonomie avec des dotations qui sont directement versées aux établissements d'hébergement. J'aime rappeler cette diapositive qui représente les restes à charge : dès lors que l'État transfère des dépenses, il nous les compense toujours la première année, et après, il nous laisse au milieu du gué. Mais depuis le transfert de l'APA, du RSA et de l'APCH, on arrive aujourd'hui à un cumul des restants à charge de 350 millions d'euros, c'est à dire que sur ces différentes périodes, la part de l'État représente l'équivalent de deux exercices budgétaires. Ce n'est quand même pas une paille, mais j'aime bien rappeler les faiblesses de l'État parce que je crois au fait qu'il faut être plusieurs pour être efficaces mais là, on se sent un peu seuls.

Dans le domaine du logement, les dépenses de fonctionnement augmentent de 15%. C'est totalement assumé, ce sont les crédits FSL. Il est prévu d'inscrire 309 000 euros en vue de l'attribution des subventions aux ménages en difficulté, et 358 000 euros, toujours sur le FSL, sous forme de prêts. Là, c'est dans le registre Investissements, et je rappelle qu'il y a le versement de 107 870 euros qui sont versés annuellement à la Fondation de l'Armée du Salut et 24 500 euros à Habitat Jeunes dans le Territoire de Belfort. Ce sont donc des sommes importantes, qui sont là pour aider au mieux les familles, et derrière les familles, il y a aussi l'Enfance et la Parentalité.

Dans le domaine de l'Éducation et du Développement humain, je rappelle le montant de la dotation de fonctionnement : 3,3 millions d'euros. Ce sont les dotations aux collèges qui tiennent compte de l'augmentation des fluides, une augmentation de dotations de 23%. On suit mécaniquement les coûts du gaz et de l'électricité. Et en section d'investissements, ça a

un peu diminué, on a terminé avec une opération sur un gymnase et donc ce qui est fait n'est plus à faire, et les crédits rediminuent en conséquence. On tient donc compte de l'inflation sur les coûts de l'énergie, et en matière de dotations à nos différents collèges.

Dans le domaine de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il y a 95 000 euros d'inscrits en section de fonctionnement. Vous le savez, c'est 90 000 euros de dotations pour l'École Supérieure de Technologie et des Affaires. Et il doit y avoir 5 000 euros dans la vie étudiante dans notre département. Enfin, il y a une somme inscrite en section d'investissements, 150 000 euros pour notre appel de fonds sur l'année 2023 sur le projet Eco Campus. Vous savez que dans le cadre du CPER première génération, on avait acté 2 millions d'euros, et là, on est appelés pour l'année 2023 à hauteur de 150 000 euros. Ça fera aussi l'objet d'un prochain rapport en 2023 pour le déblocage de ces fonds sur Eco Campus.

En matière de développement humain toujours, la Culture et le Patrimoine. En termes de dépenses de fonctionnement, 2,4 millions d'euros, c'est à dire une augmentation de 7%. Dans ce chapitre-là, on retrouve les dotations de l'ensemble des associations, comme Territoire de Musique, Granit, le Centre Chorégraphique... toutes les grosses associations qui agissent dans le domaine de la culture et du patrimoine. C'est un poste important.

Et enfin, dans le chapitre Jeunesse, Sport et Vie Associative, il y a une dépense d'1 561 000 euros inscrite au BP 2023, une baisse de 8% pour tenir compte qu'il n'y a plus les célébrations du Centenaire, qu'on avait délégué aux associations qui s'investissaient dans l'organisation de l'événement. Donc on revient sur le rythme d'une année habituelle, avec 1 561 030 euros, environ 100 000 euros de moins. Voilà ce qu'il faut noter.

Dans le registre de l'Aménagement et du Développement Territorial, il y a le partenariat avec les communes et les intercommunalités. Sont inscrits au BP 2023 : 379 310 euros. Je le rappelle, il y a les volets de soutien aux projets portés par les communes où nous intervenons, les volets de soutien aux projets portés par les EPCI, 600 00 euros ; il y a aussi cette année tout le volet routier de Belfort pour desservir la station hydrogène où nous sommes impliqués ; il y a le soutien aux communes riveraines de l'Aéroparc de Fontaine, nous avons 145 000 euros d'inscrits pour l'année 2023 ; et le volet de soutien au développement des infrastructures cyclables de 100 000 euros, c'est pour soutenir les communes qui sont porteuses de projets en matière de pistes cyclables en prolongement des pistes cyclables départementales.

Sur le champ des Solidarités Territoriales, on aborde à présent les Mobilités. 777 000 euros sont inscrits au registre du fonctionnement pour l'entretien courant sur nos routes départementales et vous retrouvez en section d'investissements 5,5 millions d'euros pour les routes départementales et les pistes cyclables, c'est un poste extrêmement important. Modernisation des routes, c'est 4,1 millions d'euros, donc on est entre 4 et 6% du renouvellement de notre réseau routier départemental, mais il y a également le développement de la piste cyclable entre Thiancourt et Réchésy. Plus la requalification de la RD 437 à hauteur de 300 000 euros. Vous trouverez également une ligne de 83 000 euros en section de fonctionnement, c'est sur le remplacement de la signalisation qu'on entend développer avec les pistes cyclables, les sentiers de randonnée etc., on a cette volonté de remettre ça à niveau parce qu'il n'est pas rare de trouver encore d'anciennes terminologies comme « Conseil Général » ici ou là dans notre département.

L'Optimisation des Moyens, ce sont les Ressources Humaines avec la formation. Il y a également la rémunération des assistantes familiales, c'est un poste important, à 43 millions d'euros, une augmentation de 4,8%. Sur l'Informatique, le fonctionnement augmente de façon importante pour l'évolution nécessaire de nos outils informatiques, avec l'adaptation des éditeurs, mais aussi la sécurisation. C'est donc un poste avec une augmentation de 26%. Et en dépenses d'investissement, on augmente également pour accélérer le renouvellement de

l'outil informatique dans nos collèges, avec toute l'infrastructure à reprendre, le matériel. On a déjà commencé avec 3 établissements, et en 2023, trois autres collèges y seront aussi initiés.

La Logistique et l'Entretien augmentent de façon très dynamique, +46%. C'est essentiellement les fluides gaz, électricité, carburant et ça se comprend, vu l'actualité. Les Moyens de la Communication diminuent de 23%, ils retombent à 1 258 326 euros parce que la Fête du Centenaire est passée par là. Et en ce qui concerne la Coopération Internationale, les crédits pour 2023 sont de 43 000 euros. C'est une baisse de 50%, car il y a de nombreux pays comme le Burkina Faso où il ne se passe plus grand chose actuellement et on tient compte aussi de cela. Et quant aux Moyens des Élus, ils sont constants. Les Affaires Juridiques, -5%, ce sont des affaires soldées, des dossiers qui sont derrière nous, 171 000 euros. Les Archives Départementales, +11,7%, c'est à dire qu'on augmente les crédits à 115 300 euros. Et vous retrouvez enfin la dotation pour les pompiers, avec le montant qui a été voté avant-hier en Conseil d'Administration lors du vote du budget du SDIS. Vous retrouvez donc ici la dotation du Conseil Départemental à nos pompiers. En section de fonctionnement, ce sont 5 432 463 euros c'est à dire une augmentation de 4,5% du bloc départemental dans le budget du SDIS. C'est un effort conséquent, qui tient compte de l'évolution des fluides mais aussi de la masse salariale, puisque le budget du SDIS est situé à 78% de masse salariale. On leur fournit donc les moyens nécessaires pour fonctionner.

Voilà les grandes lignes du budget. Je vous le rappelle : 90% de nos dépenses de fonctionnement sont incompressibles, des dépenses figées. Il nous reste 10%, c'est à dire 17 millions d'euros sur lesquels il peut y avoir une souplesse, comme la vie associative, la dynamique du Territoire, l'animation du Territoire. Et pour l'année 2023, on inscrit une section d'investissements à 22 millions d'euros, c'est une volonté de soutenir un effort d'investissement conséquent. Je vous rappelle qu'à l'heure où je vous parle, on a déjà consommé 80% de notre section d'investissements de l'année 2022, avec 30 millions d'euros qui ont été engagés sur cette seule année. C'est un effort conséquent, mais pour 2023, on revient à une année plus habituelle, avec 22 millions d'euros inscrits. Il faut néanmoins rester vigilant sur le niveau de nos recettes et sur les phénomènes de pauvreté qui touchent les cellules familiales très fortement, et dès lors qu'on est amené à traiter des situations humaines dans ce département, ça touche à l'Enfance, à la Famille, à la Parentalité, au Travail et au Logement. Dans toutes ces approches, nos équipes sont pleinement mobilisées pour préparer, accompagner, aider nos populations le mieux possible avec les moyens nécessaires tout au long de l'année 2023, et je voudrais encore remercier toute notre Direction Générale, son directeur Hubert Richard, ses DGA et tous les directeurs de la maison et les agents qui font les efforts nécessaires à la fois pour être proactifs d'idées, proactifs sur l'optimisation de leurs moyens financiers en termes de fonctionnement et d'investissement pour faire en sorte que notre collectivité fonctionne bien sur deux pieds. La parole circule. Monsieur FAUDOT a demandé la parole.

Bastien FAUDOT : Oui, Monsieur le Président, pardonnez mon retard, lié à des raisons personnelles. À l'évidence, depuis une quinzaine d'années, notre monde traverse des crises multiples, la dernière en date qui a été significativement renforcée par le COVID d'une part, et d'autre part par le déséquilibre des affaires internationales, et bien évidemment la guerre en Ukraine. Cela génère des déséquilibres très importants dans le système économique, et nos collectivités sont au front. C'est singulièrement pour notre département, dont la vocation majeure reste les politiques de solidarité, et dont les dépenses vont nécessairement augmenter. J'ai une question en passant, vous l'avez peut-être détaillé, mais comme je suis arrivé en retard je ne l'ai pas entendu et dans ce cas, je vous prie de m'excuser si je vous fais répéter votre explication. Les dépenses du RSA sont prévues à la baisse pour l'année 2023, et dans le contexte je vous avoue que c'est plutôt une curiosité de ma part – vous avez budgété 3 millions d'euros de dépenses en moins, de souvenir –, et c'est donc une petite question en passant.

Je voudrais aborder avec vous plus particulièrement dans ce contexte les grands équilibres budgétaires qui nous sont proposés et les mettre en confrontation, y compris dans chacune des thématiques par rapport aux priorités qui sont les nôtres et celles que vous avez définies. Parce que nous ne sommes pas un organisme de gestion, ni un cabinet d'expertise comptable, on est censés mener des politiques publiques. Et c'est cela que nous devons interroger au moment du vote du budget avec l'intégration des contraintes, naturellement. Dans l'introduction, vous dites que les départements se sont vus attribuer uniquement les compensations pour la revalorisation du RSA. Je vais retrouver le texte de façon précise. Vous semblez déplorer que ces recettes dans le cadre des dotations venant notamment de l'État ne suivent pas en réalité les contraintes, comme la forte augmentation des prix de l'énergie etc. Or je souligne quand même que les recettes de budget primitif à budget primitif augmentent – sauf erreur de ma part – à 6,15%, c'est à dire de 9 millions d'euros. C'est quand même tout à fait considérable pour un budget de dépenses de fonctionnement d'environ 170 millions d'euros.

Sur les dépenses de fonctionnement, dans le détail, j'avais une autre question – alors là aussi, vous avez peut-être déjà expliqué – : il y a une baisse des charges de gestion assez importante, de l'ordre de 10%, plus de 4 millions d'euros. Je voulais savoir d'où venait cette diminution significative des charges de gestion parce que, dans le contexte actuel, c'est un poste budgétaire qui diminue de façon très importante. Dans le contexte, on a aussi une diminution significative de vos dépenses d'investissements. Ce n'est pas une surprise, on le savait, il y a eu un réajustement dans le cadre de l'exercice budgétaire passé que nous avons d'ailleurs assez largement soutenu puisqu'il s'agissait de dépenses d'investissements qui nous ont paru utiles pour le Département. Il y a alors ce qu'on décrit régulièrement par l'effet ciseau : quand on augmente de façon importante la charge de notre endettement, on détériore un peu nos ratios financiers mais ça, c'est la règle du jeu. Pour autant, sur l'ensemble de l'équilibre, on a une épargne brute qui a chuté à 2,85 millions d'euros, si mes calculs sont bons. Entre les dépenses réelles de fonctionnement, et les recettes réelles de fonctionnement. Mais dans ce contexte là – et là aussi, je vous demande de me corriger si je fais des erreurs, je suis sûr que Monsieur le DGS pourra le relever le cas échéant – l'épargne nette est devenue très significativement négative. Car si on retire l'épargne brute de 85 millions d'euros le service de la dette, c'est à dire le remboursement du capital plus les charges financières, au total 9,5 millions d'euros, ça veut dire que l'épargne nette du Département du Territoire de Belfort est aujourd'hui de -6,65 millions d'euros. Je pense que c'est une première. Le contexte justifie certainement la situation de trou budgétaire dans laquelle nous nous trouvons, car on ne peut pas le qualifier différemment.

Les questions qui me viennent mécaniquement sont : comment se construit l'avenir budgétaire de notre département à partir d'une année sombre – je ne dis pas noire, j'essaie de garder la nuance ? Je n'ai pas restauré et rétabli le calcul du nombre d'années de désendettement par exemple, auquel nous sommes désormais passés à compter de 2023. J'aimerais bien les connaître, parce que ce sont des chiffres qui nous étaient communiqués autrefois dans les rapports budgétaires, et je ne les ai pas vu – j'imagine que ce devait être seulement un oubli, je n'ai pas imaginé une seconde que vous ayez voulu les dissimuler, ce n'est pas le genre de la maison, je ne suis pas soupçonneux, vous le savez. Mais c'est pour la compréhension globale, je suis sûre que Madame KETFI-CHARIF aimerait les connaître aussi, elle me regarde avec un air interrogatif. Parce que tout ça veut dire qu'on rentre dans une période instable, et pas seulement pour l'année 2023, c'est comme les « crédit revolving » ces affaires-là. Quand on alourdit significativement la dépense d'investissement, et donc l'endettement de la collectivité, et quand on a un trou d'air – mais en même temps on n'a pas de trou d'air dans les recettes car elles sont de plus de 6%, de l'ordre de l'inflation –, entre le profil de la dette telle que nous avons voté les investissements au moment du budget modificatif en 2022, et ce qu'il se produit là sous nos yeux, je pense qu'il y a un décalage assez important.

Donc la question est : comment se confronte-t-on à l'avenir dans une situation budgétaire pareille ? Je vais prendre un exemple qui me paraît tout à fait significatif : parfois il vous arrive de céder à des choses sans qu'on ne comprenne vraiment pourquoi, mais un Président a aussi ses mystères. Vous avez par exemple fait le choix de vous positionner sur la reprise de la route nationale qui descend vers la Suisse, la RN 10-19. Hors contexte budgétaire, je n'en comprenais pas la logique, mais dans le contexte budgétaire actuel – sauf si vous m'expliquez que l'État a monté cette usine à gaz et ce dispositif de transfert de charges pour vous donner plus d'argent –, ce choix est-il pertinent ? Parce qu'on est déjà à l'os, et j'interroge encore plus ce type de dépense budgétaire-là. Et je pense qu'il faudrait organiser un débat éclairé sur cette question-là, avec des scénarii, avec au moins des hypothèses, et qu'on en discute. Parce que vous voyez bien que nous allons être obligés de faire des choix. Dans les années prochaines comme cette année, on va être obligés de faire des choix cruels, c'est évident. Et dans les choix qui sont entrepris – c'est là où nous avons naturellement un débat politique entre nous sur le fond –, il y a des dépenses d'investissements – car nous ne sommes pas des gens sans nuances, nous savons apprécier les situations, et lorsque vous proposez des investissements d'avenir, toute opposition que nous sommes ; nous sommes capables d'approuver un certain nombre de ces investissements. Mais je note dans le budget 2023, plus encore que dans les précédents au regard des contraintes budgétaires que nous traversons, les dépenses que je dirais d'attractivité territoriale qui devraient répondre à la grande question de l'avenir, l'avenir de la planète, de l'humanité, les grands équilibres environnementaux et écologiques, sur ces sujets-là, à travers la politique agricole, à travers des projets éducatifs, à travers la gestion de l'eau... Nous ne sommes pas du tout à la hauteur du défi majuscule qui est devant nous. Je le dis d'autant plus sereinement que je n'ai jamais abondé de discours catastrophistes en la matière, mais il y a des réalités auxquelles nous sommes confrontés, et j'ai le sentiment que vous faites du verdissement rapide de vos politiques publiques, mais qu'il n'y a pas de prise en compte. Il n'y a pas de question agricole, alors que nous la portons dans le cadre de notre projet lors des élections départementales. Par rapport à d'autres, on est un département de poche, et on a la taille pour expérimenter, ça s'est fait dans de nombreux domaines par le passé. Il doit rester environ 200 exploitations agricoles dans notre département, et nous avons imaginé qu'il pourrait y avoir un effort autour de la résilience des cultures, autour de l'augmentation significative de l'agriculture bio, autour du renforcement des circuits courts. Et je ne parle pas de petite politique de communication, où on fait un tour dans le village, on fait des marchés d'été avec des producteurs locaux etc. Tout ça, c'est très bien, mais ce n'est pas un changement de politique publique, c'est de l'évènementiel pour sensibiliser la population ou offrir des services supplémentaires.

Et je pense que dans le cadre de dépenses, comme celles de cantines pour nos collègues – et je regarde la vice-Présidente chargée de l'Éducation, mais vous avez fait votre choix puisque vous avez décidé de supprimer carrément la tarification solidaire –, il y a une différence entre la Gauche et la Droite. Sur des politiques d'avenir en matière environnementale, je trouve qu'il y a très peu, voire pas de projet structurel. Quid de la gestion de nos forêts ? On sait qu'on a un immense défi, que les maires et les communes sont tous seuls au front, face à une pression importante sur le plan budgétaire et en même temps le marché chinois qui a tendance à racheter de plus en plus cher les stocks d'arbres. Et on sait qu'il y a de vrais problèmes de gestion de populations et de la biodiversité dans nos forêts. Je n'ai rien vu en termes de politique d'avenir structurante, là aussi, pour notre département. Je n'insiste pas, mais sur le volet écologique, je pense qu'on est très en deçà de ce que nous pourrions souhaiter si on veut préparer le Territoire de Belfort de 2050 pour les générations futures. Et enfin, en matière de politique d'attractivité, sur le plan touristique, je ne vois malheureusement pas de projet innovant. Je parlais – et nous l'avons d'ailleurs intégré dans le programme départemental – d'un projet de promenade des cimes. C'est un exemple, il peut y avoir un tas d'autres idées qui auraient l'avantage de promouvoir un tourisme dit « vert », un tourisme rural pour le Nord-Territoire plutôt que pour le Sud-Territoire, car nous avons sur ces deux zones-là de très jolis paysages. Bien sûr, il y a le projet du Ballon d'Alsace, mais à cette heure, on n'en connaît toujours pas vraiment les contours. On connaît le projet de reprise de la Jumenterie, on connaît

les opérations individualisées, mais pour ma part, je ne vois pas le projet d'ensemble. Et typiquement, nos voisins alsaciens – et c'est pour ça que je reviens sur le projet de promenade des cimes –, ils ont inauguré un projet similaire dans le Nord de l'Alsace. Je ne savais pas du tout que ce projet était en développement. Je pense que là-dessus, on manque très significativement d'inventivité et de créativité.

Et nous sommes inquiets à double titre, le premier, mais je vous ai posé un certain nombre de questions, sur un certain nombre de chiffres (la baisse du RSA, la diminution des charges de gestion) il y a des équilibres qui m'échappent un peu, mais on voit bien que nous sommes entrés dans une période compliquée, et les dépenses d'investissement telles qu'elles sont fléchées. D'un côté, la reprise de la RN 10-19 – c'est un projet qui n'est pas dans le budget 2023, mais il y a peut-être des dépenses d'études – et l'absence significative de soutien de grands investissements sportifs pour nos villages de l'autre. Je n'image pas des infrastructures folles, je rassure Monsieur le vice-Président qui me regarde lui aussi d'un air inquiet. Je trouve qu'il y a un problème de dosage dans tout cela. Et de l'autre côté, dans les dépenses de solidarité, l'essentiel d'entre elles sont des dépenses fixes, vous l'avez rappelé en conclusion de votre propos. Je ne peux que redire ici, au moment du vote du budget, à quel point je demeure atterré de l'absence de réponse de votre part, et le vote que votre majorité a fait pour supprimer la tarification solidaire dans les cantines scolaires, parce que je pense que dans le contexte où nous nous trouvons, la suppression de cette tarification solidaire dans un budget de 200 millions d'euros représente un chèque de 100 000 euros, 114 000 euros de souvenir. Je ne peux que m'interroger sur les choix qui sont ceux de votre majorité, où finalement, les plus fragiles des plus fragiles, les enfants des familles les plus paupérisées vont payer une partie de l'addition de nos difficultés budgétaires. Je pense qu'il y avait d'autres moyens, et ce ne sont en tout cas pas les choix qu'une majorité de gauche aurait naturellement portée au Département, mais ça c'est de la politique. Les électeurs en ont décidé autrement en 2020 et nous savons respecter le choix des électeurs, je vous remercie, Monsieur le Président.

Florian BOUQUET : Bien, merci. D'autres questions, d'autres interventions ? Non ? Qui veut répondre ? Anaïs MONNIER-VON AESCH ?

Anaïs MONNIER-VON AESCH : Merci Président. Moi, dans le cadre de mes délégations, qui sont la Culture et l'Éducation, j'avais envie de revenir sur certains points. D'une part, je voulais saluer l'effort dans la partie Culture qui est fait malgré un contexte compliqué, parce qu'il y a un maintien important de subventions au monde associatif et culturel, et c'est extrêmement important, puisque l'ensemble de ces associations permettent de dynamiser notre département et surtout offrir une offre culturelle de proximité à nos concitoyens. Ça, il faut le souligner.

Et pour la partie Collèges, je voulais souligner la poursuite du plan Gymnases qui est un investissement important, justement, sans lequel les communes ne pourraient pas rénover cet outil qui est extrêmement important pour nos collégiens. Je note également l'important projet de transformation informatique qui est plus que nécessaire dans nos établissements parce qu'il nous a été aussi largement réclamé par le monde éducatif – ce qui montre aussi l'importance qu'on accorde à ce qui nous est remonté. Et puis surtout, on le voit avec une dotation globale de fonctionnement qui a augmenté de 34%, l'accompagnement des collèges pour faire face aux difficultés énergétiques.

Et puis pour répondre à Monsieur FAUDOT sur la tarification solidaire, puisque vous dites que l'avons supprimée et que vous jouez sur les mots, je vous rappelle quand même que le coût du repas est de 7,80 euros, nous le facturons en moyenne à 3,30 euros. Ça fait quand même plus de 2,3 millions d'euros de prise en charge par an par le Département. Donc je pense qu'on pourrait dire qu'il n'y a plus de tarification solidaire dans le cas où on facturerait 7,80 euros le repas aux enfants. Voilà.

Florian BOUQUET : Monsieur Emmanuel FORMET a demandé la parole.

Emmanuel FORMET : Je voulais juste poser une question. On a parlé des associations, et comme je suis encore en phase d'apprentissage sur le Budget Départemental, j'ai vu qu'il avait deux budgets différents pour le soutien aux associations, ce qui est effectivement important pour les soutenir. Il y a le budget FDAL de 250 000 euros que je connais, parce qu'on l'a utilisé l'année dernière. Et je vois qu'il y a un deuxième budget de soutien au fonctionnement des associations de 300 000 euros et je voulais savoir comment ce budget fonctionnait, comment les associations auraient accès à ce budget-là. Car il me semble que lors de demandes d'aide de fonctionnement aux associations, il ne semblait pas qu'il y avait un double fléchage.

Florian BOUQUET : C'est vrai que vous l'avez dit, le FDAL est à 250 000 euros, ce qui fait une augmentation de 7,5%, il faut le dire. Le Fonds d'Aide aux Associations Locales a augmenté de 7%. Ensuite, il y a régulièrement des associations qui nous écrivent, qu'elles soient dans un canton ou notre ville, elles gagnent un championnat où elles se qualifient à un endroit, et elles viennent réclamer encore un coup de pouce ponctuel. On a régulièrement des sollicitations tout au long de l'année et c'est donc la raison pour laquelle il y a une somme qui est aussi prévue pour répondre à différentes demandes qui ne sont pas récurrentes ni prévisibles plus d'un an à l'avance. Mais on a aussi une ligne d'investissements car on a souvent un club qui veut acheter un véhicule ou un minibus par exemple. Donc on est entré en section d'investissements, on a un Fond d'Aide à l'Investissement, parce qu'on s'aperçoit bien que si les clubs n'ont pas un petit coup de pouce, ils ne peuvent pas déclencher l'investissement. Pourtant, ça permet de réveiller de l'argent qui dort sur des livrets parce que nous avons fait, vous et moi, le tour de nos Assemblées Générales, et on s'est aperçus qu'il y avait quelques épargnes. Donc le fait de les tourner davantage sur la section d'investissements leur permet aussi de réveiller l'argent qui dort sur leur livret. Voilà comment ça fonctionne, mais c'est vrai qu'on est très régulièrement sollicités tout au long de l'année. Si demain l'Équipe de France de Football vient à Belfort, ça demandera peut-être aussi un petit coup, on ne sait pas. Ça permet aussi d'anticiper les besoins qui peuvent être imprévisibles pour certaines associations.

Je réponds au reste. Effectivement, il y a un maintien de l'enveloppe RSA. En fait, sur ces 5 derniers mois, on a une baisse du nombre de bénéficiaires du RSA mais avec les hausses de l'Allocation qui sont actées, on maintient l'enveloppe. On est à 28 millions d'euros, si ma mémoire est bonne. Et les chiffres de ces 5 derniers mois sont plutôt bons. On a 153 bénéficiaires du RSA en moins. Si vous voulez, cette éclaircie de fin d'année nous laisse imaginer que cette année ne serait peut-être pas trop mal. En revanche, si jamais on voit des besoins qui s'expriment autour du premier semestre, on pourra agir au moment du vote du Budget Supplémentaire courant mai, pour adapter les besoins et dimensionner l'enveloppe en conséquence. Mais on a eu une belle éclaircie sur le RSA en fin d'année. C'est ça, la gestion saine.

Vous m'avez également demandé quelques chiffres. L'année 2022 a été une année plutôt dynamique, ce qui est essentiellement dû à la perception de la DMTO, les Droits de Mutation sur les Transactions Onéreuses, les frais de notaire. C'est vrai que cette année 2022 a été une année exceptionnelle, parce qu'il y a des actes qui ont pris du retard en 2020, 2021 et qui se sont retrouvés en 2022. Donc on a touché cette recette de manière exceptionnelle sur 2022, mais attention à la DMTO, on commence à ressentir un ralentissement depuis l'été dernier. On reste extrêmement vigilants à ce niveau-là parce que pour toutes les transactions qui ont eu lieu au cours de l'année 2022, il va falloir plusieurs années avant que ces biens immobiliers changent de main.

Effectivement, la section d'investissements a été boostée au cours de l'année 2022 parce qu'on a fait le choix stratégique d'orienter notre collectivité dans cette voie-là, en remontant des investissements sur l'exercice 2022 qui étaient actés sur les années 2023 et 2024, voir

même 2025, de manière à emprunter très fortement en mai. En 2022, nous avons fait un emprunt de 10 millions d'euros, mais on a emprunté à un taux de 1,30%. Aujourd'hui, les emprunts ont pris 1 point, et on ne sait pas à quoi ressemblera 2023. Donc je pense qu'on a très bien fait, et je remercie l'ensemble des élus départementaux de leur confiance parce qu'on a remonté un certain nombre d'investissements prévus sur les années futures pour alourdir la section d'investissements, emprunter très fortement, à un moment où l'argent était avantageux. C'est donc plutôt sain et pour rassurer Monsieur FAUDOT, l'épargne brute estimée pour fin 2022 sera de 15,1 millions d'euros. Après l'épargne nette estimée fin 2022 – après remboursement de la dette –, on arrive à 7,5 millions d'euros, ce qui nous permet d'anticiper un budget supplémentaire qui sera plutôt favorable. Les charges à caractère général, quant à elles, ne diminuent pas. Contrairement à ce que vous dites, elles augmentent de 11,9%, parce que les charges augmentent forcément. Les dépenses de fonctionnement augmentent de 9 millions d'euros, mais les recettes augmentent de 6,4 millions d'euros, donc on retrouve tout. Et après, sur fin 2023, avec le niveau d'investissements à 21,6 millions d'euros, si tout se déroule sans aléas, on arrive à une annuité de dette en fin 2023 à 6 ans. Je vous rappelle qu'à mon arrivée en 2015, on était à 10,86. Donc heureusement que les efforts de bonne gestion ont eu lieu sur les trois premières années du premier mandat, ça nous a permis d'encaisser le choc du COVID et le choc de l'Ukraine, on est toujours sur deux pieds. Nous serons à 6 ans, malgré tous les investissements réalisés. Je vous rappelle qu'on a déjà décaissé pour le terrain de l'EHPAD de la Rosemontoise à Valdoie, le terrain, à 1,2 millions d'euros, on a déjà décaissé le SIFOU, le Syndicat Intercommunal de la Fourrière, auquel toutes les communes du département sont adhérentes. On a mis 5 euros par habitant pour la fourrière animale, c'est un effort conséquent. On a aussi payé la Jumenterie. Donc effectivement, on est en train de dessiner tout un contour pour avoir le pendant de la base nautique du Malsaucy, mais aussi sur la Jumenterie. La dynamique est là : 6 ans fin 2023.

Vous avez abordé la question de notre intervention dans le champ agricole. Effectivement, la loi NOTRe est passée par là, et elle a supprimé toute aide directe et indirecte à toutes les filières professionnelles. C'est un truc incroyable. D'où l'obligation de conventionner avec des régions. Et pour tout vous dire, nous avons interpellé la Présidente de Région, nous, les 8 Présidents de Départements par courrier de la semaine dernière, pour lui demander de revenir à la table des négociations pour débloquer un projet agricole qui associe l'ensemble des départements à cette politique régionale, parce que la Région est actuellement absente. À part Éco Campus, je ne vois pas d'autre intervention de la Région dans le territoire. Je ne vois rien. Voilà donc le courrier.

Après, sur la RN 10-19. J'avais déjà abordé la question, c'était lors de la dernière séance du 15 octobre dernier, et on avait délibéré pour ouvrir la discussion et demander des informations. Ce n'était pas pour donner notre souhait de réintégrer la route, c'était pour ouvrir la négociation. Pour tout vous dire, on ne réinternalisera pas la RN 10-19 dans le domaine départemental. La décision a été prise, et aujourd'hui les conditions ne sont pas réunies pour faire un transfert dans de bonnes conditions. Déjà l'État ne parle pas de la masse salariale, évoque de manière incomplète l'état des ouvrages d'art, on ne nous annonce pas les bonnes longueurs et le bon linéaire sur le réseau, sur notre territoire. Face à ces nombreux flous, je vais vous proposer courant janvier – et mon collègue de Haute-Saône va faire la même chose –, une séance pour délibérer et dire qu'on ne réinternalise pas le domaine routier national au réseau routier départemental. Les conditions ne sont pas réunies pour permettre ce transfert dans de bonnes conditions. J'ai toujours dit que je voulais bien être ouvert à des négociations, mais qu'il était hors de question que le Conseil départemental soit le gogo dans cette affaire. Alors, effectivement, nous participerons à la mise en opération de 2 fois 2 voies d'Héricourt jusqu'à l'échangeur de Sevenans, parce que des engagements ont été pris, ça a été conventionné, et nos financements sont inscrits. Donc nous financerons cette opération, mais nous ne réinternaliserons pas le réseau routier départemental, cela n'est pas raisonnable avec les éléments d'information dont nous disposons actuellement. Il y a trop de flou et comme dirait l'autre, « *quand il y a un flou, c'est qu'il y a un loup* ». Donc nous ne nous engagerons pas à

ce niveau-là. Je vous proposerai, lors d'un prochain Conseil, une délibération qui coupe court à cela. Mon collègue de Haute-Saône fera la même chose, et la collègue du Doubs a déjà délibéré la semaine dernière puisque tout ça se fait de concert. Elle a emboîté le pas. Donc on s'attend à rassurer tout le monde, et mon collègue de la Haute-Marne va également faire la même chose courant janvier. Donc on n'a pas voulu rajouter de flou, on attendait de voir aussi la loi de finances, voir ce qui était inscrit mais il n'y a rien sur le volet des mobilités et des axes routiers nationaux. Donc le débat est clos.

Bastien FAUDOT : C'est une sage décision, on ne va pas vous dire le contraire puisque quand vous nous en avez parlé au mois de juin, on y était hostiles. Vous avez mis 6 mois à vous rendre compte que l'État essayait de nous faire les poches. Ça ne pouvait pas être autrement. Pour moi, c'est hautement significatif de la manière dont vous présentez les choses. Je suis obligé de retourner au rapport voté en juin dernier pour que les choses soient claires. Vous avez demandé aux élus du Conseil Départemental de se porter en faveur du transfert de la RN 10-19 au Département. C'est les termes mêmes de votre délibération. Donc ce n'est pas la peine de nous prendre pour des gogos à notre tour. Ce n'est pas ce qui a été voté, ce qui a été voté ce n'était pas juste « être candidat » etc. Ce que vous avez voté, et ce que vous nous avez demandé à l'époque, et ce que votre majorité a décidé, c'était de se prononcer en faveur de ce transfert. Vous avez décidé de vous raviser 6 mois plus tard, vous avez très bien fait et nous vous soutiendrons dans ce choix.

Florian BOUQUET : Écoutez, je maintiens que j'ai manifesté un intérêt. Le cœur de métier du Conseil Départemental, ce sont les routes. On gère 547 kilomètres de routes. Là, c'est un tronçon de 21 kilomètres, et l'État dit qu'il veut s'en débarrasser. Tous les Présidents de Départements, nous nous sommes tournés vers la Région pour savoir si elle est preneuse de cette compétence. Elle a dit « non, l'ingénierie, la proximité, l'expertise, c'est vous ». Donc sachant qu'elle n'était pas preneuse, les différents départements de la région Bourgogne-Franche-Comté se sont déclarés preneurs. On sait faire, on a de l'expertise, des équipes, de l'ingénierie, des stations à enrobés, pas de problème. On peut manifester un intérêt, mais ça ne veut pas dire que je suis prêt à faire un chèque en blanc. Ça veut dire seulement que je me présente comme intéressé, mais pas à n'importe quelle condition. En 6 mois, on ne peut pas dire que les choses aient avancé de manière favorable. Donc aujourd'hui, on dit non. Et d'ailleurs, plus personne n'en parle aujourd'hui, même au niveau national. Je pense que même eux ne savent plus comment gérer ce bébé là. Donc oui, je me suis prononcé favorablement, mais pas à n'importe quelle condition. Aujourd'hui, les conditions ne sont pas réunies, le débat est clos. Madame MOUGIN avait une question.

Isabelle MOUGIN : Oui, merci, Monsieur le Président. Je voulais faire une petite remarque. Vous parliez tout à l'heure de dépenses totalement contraintes. Sur la partie Communication, j'ai relevé une baisse de près d'un quart des dépenses par rapport au budget de cette année. On peut comprendre qu'il était particulièrement important en raison des festivités du Centenaire. Et je pense me souvenir qu'il avait été augmenté de près de 50% par rapport à l'année précédente. Si mes comptes sont bons, 50% de plus et 25% de moins, ça veut dire qu'on est quand même au-delà. Vous prévoyez un budget communication pour l'année 2023 qui est au-delà d'une année normale, avec environ 20 à 25% de plus par rapport aux années normales précédentes. Je le regrette car s'il y a bien un poste qui n'est pas absolument indispensable – tout comme le changement de la charte graphique dans une année particulièrement tendue –, on aurait pu se dispenser de cette augmentation-là. Et j'aurais préféré que cette dépense soit fléchée sur la tarification solidaire. La presse de ce matin rappelle que nous avons un Belfortain sur 4 en dessous du seuil de pauvreté. J'avais fait part de mes inquiétudes notamment pour les collégiens citadins, et je persiste à penser que les familles ne sont pas irresponsables comme m'avait accusé de le penser le Député BOUCARD, mais certaines vont quand même être tentées de choisir entre une dépense contrainte qui est la facture de cantine et l'inscription à cette fameuse restauration scolaire quand on est en ville. J'espère que les faits me donneront tort, et qu'on ne verra pas de gamins qui quittent la

restauration scolaire, principalement sur la ville de Belfort puisqu'ailleurs, ils sont « prisonniers » des transports scolaires. Voilà.

Florian BOUQUET : Merci. Sébastien VIVOT ?

Sébastien VIVOT : Oui, je voulais apporter un complément de réponse à Emmanuel FORMET sur le monde associatif. La vie associative qui dépend de la Direction de l'Animation Territoriale et de leur activité. Quand les associations déposent ou retirent un dossier de subvention, il s'agit d'un dossier général, et c'est dans nos services en interne qu'on le flèche sur tel ou tel dispositif. Donc quand l'association dépose un dossier, elle ne sait pas sur quel fond elle va émarger. Donc c'est vrai qu'il y a des associations qui ont l'habitude d'émarger sur le FDAL et elles sont bien connues, mais les grandes associations sportives, que ce soit le Football Club de Grandvillars, le BOB à Belfort ou l'ASMB Foot, on ne délibère pas dans le cadre du FDAL, mais ils sont directement dans la politique du service concerné. Et globalement dans notre Collectivité, si on prend des subventions, on est à plus de 4 millions d'euros, mais ça comprend aussi des grosses structures, l'AUTB, Territoire de Musiques, comme Belfort Tourisme.

Florian BOUQUET : Je vais répondre sur les moyens de communication. Ils avaient été augmentés pour la circonstance du Centenaire, j'avais déjà annoncé l'enveloppe globale l'an dernier avant le budget du vote, y compris ce qui avait été versé aux associations etc., et je n'ai aucun regret par rapport à cela. Il y a effectivement une baisse de 23% de la dotation au fonctionnement du service Communication, mais l'outil digital, le site internet etc. est complètement repensé parce qu'il y a aujourd'hui des obligations de publier les délibérations, un certain nombre de communications à faire apparaître sur des sites internet, et donc on est en complète refonte de l'outil. Après, quand on crée des pistes cyclables, ça exige aussi une signalétique, et le but c'est qu'on ait une continuité dans la signalétique sur le réseau déjà existant. Donc il y a toute une réflexion qui est menée pour anticiper et concevoir la signalétique. Donc on va avoir un outil informatique et le web qui sera complètement rafraîchi.
Maryline MORALLET ?

Maryline MORALLET : Si je peux me permettre de compléter par rapport à cela, et ça rebondirait également sur le tourisme. Les dépenses faites sur la communication cette année nous auront rapporté plus de 2 millions d'euros en rayonnement, alors qu'on avait investi uniquement par rapport aux interventions dans les différentes presses touristiques, géographiques. Donc on est mis en valeur au niveau du département, et ça rebondit sur le tourisme, notre département de poche malgré tout. Le tourisme n'est pas du saupoudrage, Monsieur FAUDOT, et ce n'est pas parce que le Chemin de Cimes a été fait en Alsace ... mais dans le Territoire de Belfort, il y a un développement qui se fait au niveau du Ballon d'Alsace dans l'opération Grand site, mais pas que. On est en train de faire une liaison sur la Haute-Saône depuis la Planche des Belles Filles jusqu'au Ballon d'Alsace, on développe les différentes utilisations qu'on peut faire des activités 4 saisons sur notre rayonnement par rapport au site du Ballon d'Alsace. Le développement touristique au niveau de Belfort Tourisme est assez atypique parce qu'il y a Belfort Tourisme et Comité Départementale du Tourisme, nous n'avons pas baissé notre subvention et au contraire, on leur a confié d'autres missions pour développer et mettre en valeur notre département par rapport également à l'installation, on les a chargés de faire un guide pour attirer les gens dans notre département. Donc dire que nous n'avons pas de projet « d'ensemble » n'est pas vrai. Le Projet des Cimes, c'est du saupoudrage à l'équivalent, parce qu'avec Belfort Tourisme, on essaie de mettre en valeur, du Sud du département au Nord, quels que soient les lieux. Belfort Tourisme joue un rôle important pour mettre en valeur notre patrimoine. On est également en train de mettre en valeur avec le Grand Belfort et la ceinture fortifiée des forts, on soutient les associations des différents forts. Au niveau du Tourisme, on fait ce qu'on peut, en faisant toujours attention à nos dépenses. On a toujours un projet, et je ne vois pas ce que vous voudriez comme « projet d'ensemble » au niveau du département. Je pense qu'on n'a pas baissé les bras et réduit notre budget par rapport au Tourisme entre autres.

Florian BOUQUET : Merci Maryline pour toutes ces précisions. À présent, au regard des éléments exposés, il vous est proposé d'approuver le projet de Budget Primitif 2023 du Département du Territoire de Belfort, étant entendu que les crédits sont votés par chapitre, d'inscrire au titre des dépenses imprévues de la section de fonctionnement 1 million d'euros au chapitre 0.22 – c'est notre provision –, d'arrêter le volume Budget 2023 – opérations réelles, mixtes et d'ordre – selon les montants suivants : 209 717 072 euros pour le Budget Principal, en dépenses et en recettes ; 1 350 000 euros pour le Budget Annexe – Gestions des Fonds Européens, en dépenses et recettes, 1 472 807,50 euros en dépenses et 1 498 887 euros en recettes pour le Budget Annexe du Foyer de l'Enfance ; et 266 886 euros pour le Budget Annexe – Opérations Assujetties à la TVA, en dépenses et en recettes. Et je vous propose de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 2,5%, de reconduire les exonérations concernant la taxe d'aménagement, et de maintenir les taux de Droits de Mutation à 4,5%. Y'a-t-il des oppositions ? 2 oppositions. Des abstentions ? Je vous remercie. Tout le reste est souscrit, je vous remercie.

Merci encore à l'ensemble de nos agents, qui sont mobilisés pour la construction de ce budget et qui vont être chargés de son exécution. Merci à tous.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivoll, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Keffi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Cédric Perrin, Bastien Faudot, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Christian Rayot, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Keffi-Charif, Françoise Meyniel, ayant donné pouvoir à Didier Vallverdu, Samia Jaber ayant donné pouvoir à Bastien Faudot

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

12 voix pour,

2 voix contre : Samia Jaber, Bastien Faudot

4 abstentions : Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Christian Rayot

CD 20221215_5 – Ouverture d'une Autorisation de Programme « Interventions sur les prises d'eau des bassins de Chaux et Grosnagny » n°23-03 et affectation à une opération.
Rapporteur : Florian Bouquet

Florian BOUQUET : De là découlent des inscriptions en APCP. Le point numéro 5, c'est la création d'une APCP « Interventions sur les prises d'eau des bassins de Chaux et Grosnagny ». Ce sont des opérations coûteuses, vous l'avez compris, il s'agit de 990 000 euros je vous propose la déclinaison suivante : 260 000 euros en 2023, 235 000 euros en 2024, et ensuite 2026, 2027, 2028 pour la deuxième série de chantiers. 20 000 en 2026, généralement ce sont les études, et ensuite 240 000 en 2027, et 235 000 en 2028. Voilà la déclinaison qui vous est proposée. On commence par Chaux en 2023-2024, et ensuite on entamera Grosnagny en 2026-2027 selon le retour d'expérience des travaux effectués à Chaux. Oui ?

Isabelle MOUGIN : Merci, Monsieur le Président. Juste une question, par curiosité. Je suis étonnée des sommes astronomiques pour des fragilités identifiées, et qui sont d'ailleurs qualifiées « d'anomalies ». Ça veut donc dire qu'il n'y a pas de garantie décennale sur ces équipements, et qu'il n'y a pas moyen non plus de se retourner contre les entreprises qui ont installé ces équipements, qui, visiblement, ne durent pas le temps qu'on voudrait espérer. Il est souligné leur faible niveau de sollicitation et leur petit âge – puisqu'ils ont moins de dix ans. Donc je suis étonnée de montants que vous vous êtes engagés à honorer pour des choses qui relèvent de l'anomalie.

Florian BOUQUET : Alors, ce qui apparaît dans notre service juridique, c'est qu'il existe 3 garanties légales qui permettent d'engager la responsabilité de l'entrepreneur. La première, c'est la Garantie de Parfait Achèvement, la deuxième, c'est la Garantie Biennale au Bon Fonctionnement, et la troisième, c'est la Garantie Décennale qui couvre l'atteinte à la solidité de l'ouvrage. Et en l'espèce, le Département est hors délai pour l'ensemble de ces garanties qui ne peuvent donc pas être invoquées. Ce ne sont pas des vices cachés, on fait le boulot. Y a-t-il des oppositions à inscrire cet APCP ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Cédric Perrin, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Christian Rayot, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Ketfi-Charif, Françoise Meyniel, ayant donné pouvoir à Didier Vallverdu, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Samia Jaber, Bastien Faudot

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

15 voix pour

CD 20221220_6 – Ouverture d'une Autorisation de Programme « Soutien à l'Investissement agricole via le dispositif FEADER » n°23-03 et affectation à une opération
Rapporteur : Florian Bouquet

Florian BOUQUET : À présent, l'APCP « Soutien à l'Investissement agricole via le dispositif FEADER ». C'est pour aider les agriculteurs à obtenir davantage de financements européens qui sont bonifiés. Et la nouvelle période de programmation FEADER démarre le 1^{er} janvier 2023 pour une période de 5 ans, donc jusqu'à fin 2027. Et cette enveloppe est revue à la hausse au regard des enjeux de transition écologique et énergétique, auxquels le monde agricole doit faire face. Donc je vous propose d'inscrire sur ce programme-là 175 000 euros, 35 000 chaque année pendant 5 ans pour accompagner nos agriculteurs. Ça représente 175 000 euros. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie. Ce que je vous propose, ce qu'on fera le tableau complet des APCP inscrites de manière pluriannuelle. Comme ça, on aura une photographie réelle de là où projette la Collectivité pour les prochaines années.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Cédric Perrin, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Christian Rayot, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Ketfi-Charif, Françoise Meyniel, ayant donné pouvoir à Didier Vallverdu, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Samia Jaber, Bastien Faudot

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

15 voix pour

CD 20221215_7 – Ouverture d'une Autorisation de Programme « Renouvellement de la Signalétique et du Mobilier des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et sentiers de randonnée/VTT » n°23-02 et affectation à des opérations
Rapporteur : Florian Bouquet

Florian BOUQUET : Enfin, il y a une ouverture d'Autorisation de Programme « Renouvellement de la Signalétique et du Mobilier des Espaces Naturels Sensibles et sentiers de randonnée/VTT », c'est le point numéro 7. Je vous propose d'inscrire la somme de 200 000 euros, à savoir 92 500 euros sur 2023, 77 500 en 2024, et 30 000 en 2025. Ce qui fait un total de 200 000 euros. Et donc je vous d'inscrire ces 200 000 euros selon le lissage que je vous ai présenté, et donc de valider l'échéancier prévisionnel, et d'affecter un montant de 145 000 euros pour le renouvellement de la signalétique et du mobilier ENS, et d'affecter un montant de 55 000 euros pour le renouvellement de la signalétique sur les sentiers de randonnée/VTT. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie. Là, on permet à notre Directeur du Budget et des Finances de former sa maquette pour les prochaines années.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Cédric Perrin, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mouglin, Christian Rayot, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Ketfi-Charif, Françoise Meyniel, ayant donné pouvoir à Didier Vallverdu, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Samia Jaber, Bastien Faudot

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

15 voix pour

CD 20221215_8 – Ouverture d'une Autorisation de Programme « Réalisation et Rénovation de Sites à Caractère Social et Éducatif » n°23-05 et affectation à une opération.

Rapporteur : Florian Bouquet

Florian BOUQUET : Point numéro 8, c'est l'ouverture d'une ACP pour la Réalisation et Rénovation de Sites à Caractère Social et Éducatif. Je vous propose d'intituler cette ligne « Réalisation et Rénovation de Sites à Caractère Social et Éducatif pour un montant de 5 millions d'euros », de valider l'échéancier prévisionnel selon la forme suivante : 200 000 en 2023 c'est le lancement des études. En 2024, on rentre dans la phase opérationnelle pour 1,5 million d'euros, 2025 1,8 millions d'euros, et 2026, 1,5 millions d'euros. Il s'agit de la

création du nouveau Foyer de l'Enfance qui viendra en complément du premier. C'est pour tenir compte des besoins. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Cédric Perrin, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Christian Rayot, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Ketfi-Charif, Françoise Meyniel, ayant donné pouvoir à Didier Vallverdu, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Samia Jaber, Bastien Faudot

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

15 voix pour

CD 20221215_9 – Ouverture d'une Autorisation de Programme « Projet Éco Campus »
n°23-01 et Affectation à une Opération
Rapporteur : Florian Bouquet

Florian BOUQUET : Point numéro 9, c'est la création d'une APCP pour Éco Campus. Là, il vous est proposé d'inscrire les 875 000 euros qu'il nous reste à décaisser pour cette opération. Je vous propose donc 150 000 euros pour l'année 2023 – ça, c'était inscrit dans la maquette financière en investissements –, 2024, 225 000 euros, et 500 000 euros en 2025. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Merci. À l'issue, on aura débloqué la totalité des 2 millions d'euros prévus au CPER.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Cédric Perrin, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Christian Rayot, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Ketfi-Charif, Françoise Meyniel, ayant donné pouvoir à Didier Vallverdu, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Samia Jaber, Bastien Faudot

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

15 voix pour

CD 20221215_10 – Contribution 2023 au Budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
Rapporteur : Sébastien Vivot

Florian BOUQUET : À présent, le point numéro 10, il s'agit de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours. C'est le montant qu'on avait indiqué dans notre maquette. Sébastien ?

Sébastien VIVOT : Merci, Monsieur le Président. Effectivement, vous savez que la gestion des SDIS est marquée par les conséquences du dérèglement climatique, d'une part, et par le

contexte inflationniste dû à la crise énergétique de l'autre, qui impactent les charges des Services d'Incendie et de Secours. Donc conformément au vote du Conseil d'Administration du SDIS, qui a eu lieu le 12 décembre 2022, il vous est proposé une réévaluation de 4,5% de la contribution du Département, qui va s'élever pour 2023 à 5 432 463, 85 euros, conformément à ce qu'on a vu dans le Budget Primitif tout à l'heure. Cette augmentation de contribution est calibrée de sorte que le SDIS puisse assurer ses missions sans dégradation du service rendu. Au regard de ces éléments, il vous est proposé de fixer la contribution 2023 du Département au budget du SDIS du Territoire de Belfort à 5 432 463, 85 euros en fonctionnement, et de prendre l'engagement d'inscrire cette enveloppe lors du vote du Budget Primitif, ce qui a été fait.

Florian BOUQUET : Bien entendu, je ne prendrai pas part au vote, étant Président des pompiers. Madame MOUGIN a demandé la parole.

Isabelle MOUGIN : Dans le rapport, il est indiqué que le Département contribue à hauteur de 40% du total des contributions des Collectivités au fonctionnement du SDIS. Avec l'intitulé « Service Départemental d'Incendie et de Secours », je m'étais dit « tiens, finalement, le Département est minoritaire dans sa contribution par rapport à celles des Collectivités Territoriales en général ». Par curiosité, j'ai regardé ce qui s'y passait, et j'ai trouvé un rapport sénatorial sur le projet de Loi de Finances 2023 qui parle, au niveau national, d'une proportion de financement des Départements à hauteur de 59%. Alors je me demandais s'il y avait des causes historiques sur le fait que le Territoire de Belfort semble être, finalement, en dessous de la moyenne nationale dans sa contribution au fonctionnement du SDIS.

Florian BOUQUET : C'est exactement ça. La cause historique, c'est qu'autrefois, le corps des sapeurs-pompiers était municipal. C'était la ville de Belfort qui pilotait son Service d'Incendie et de Secours avec un corps municipal, et des Agents de la Fonction Publique Territoriale qui étaient municipaux. Et il y avait donc déjà un budget conséquent. Et au moment de la départementalisation en 1999, il y a eu ce transfert de charges, et la Ville de Belfort, qui finançait le Service d'Incendie et de Secours a gardé ce poids important au moment du transfert. Et ça a défini une certaine forme d'équilibre, qui a toujours été constant. En revanche, depuis 3 ans maintenant, le Conseil Départemental intervient aussi, en parallèle de sa dotation de fonctionnement, en section d'investissements. Ça remonte aux Accords de Cahors, où on est contraints sur les dépenses de fonctionnement. Il y a une chose que nous avons exprimé, c'est que lorsqu'on verse une subvention de fonctionnement aux pompiers, il y a une part qui part dans les investissements – achat d'un véhicule roulant ou d'une caserne–, et nous, qui étions contraints sur l'évolution des dépenses de fonctionnement, nous avons réclamé qu'une part soit considérée comme de l'investissement – ce qu'on nous a refusé. Donc on a maintenu les équilibres Bloc Communal/Bloc Départemental, on avance tous à la vitesse de l'inflation, et nous intervenons en parallèle pour de l'investissement. Et ce autant que le Bloc Communal n'est plus associé. Y a-t-il des oppositions à la dotation des pompiers, des abstentions ? Je vous remercie, c'est adopté à l'unanimité. Vous avez bien compris que je ne prenais pas part aux votes pour cette délibération-là.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Didier Vallverdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Cédric Perrin, Bastien Faudot, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Christian Rayot, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Ketfi-Charif, Françoise Meyniel, ayant donné pouvoir à Didier Vallverdu, Samia Jaber ayant donné pouvoir à Bastien Faudot, Marie-Hélène Ivoll, 1^{ère} Vice-présidente

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

16 voix pour

Ne prenant pas part au vote : Florian Bouquet

CD 20221215_11 – Convention de Partenariat et d'Objectifs entre le Département du Territoire de Belfort et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 90) pour la période 2023-2025
Rapporteur : Sébastien Vivot

Florian BOUQUET : Bien, point numéro 11, avec la convention de partenariat et d'objectifs entre le Département du Territoire de Belfort et le Service Départemental d'Incendie et de Secours SDIS 90 pour la période 2023-2025. C'est Sébastien VIVOT qui va vous présenter son contenu.

Sébastien VIVOT : Il vous est donc proposé un renouvellement de convention, vous avez pu le voir dans le rapport, sachant que de nouvelles pistes de mutualisation sont en cours de réflexion en ce qui concerne notamment l'entretien des véhicules du groupement de commandes, et également le groupement de commandes pour l'achat de carburant, ouvert au Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace. Vous avez pu voir dans le rapport que le partenariat agit dans de nombreux domaines. Il y a la mutualisation des systèmes d'information géographique, le groupement de commandes carburant, la surveillance la baignade au Malsaucy et la mutualisation de la fonction de délégué à la protection des données. Donc, au regard des éléments exposés dans le rapport, il vous est demandé d'approuver les termes de la Convention Pluriannuelle de Partenariat et d'Objectifs entre le Département du Territoire de Belfort et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 90) pour la période 2023-2025, annexé au présent rapport, et d'autoriser Madame Marie-Hélène IVOL, 1^{ère} Vice-Présidente à signer ladite convention au nom et pour le compte du Département ainsi que tout document y afférant.

Florian BOUQUET : Merci. Des questions par rapport au contenu de la convention ? Bastien FAUDOT a demandé la parole.

Bastien FAUDOT : Oui, Monsieur le Président. C'est connexe, mais évidemment connecté. Il y a, en ce moment, un conflit social avec les pompiers du Territoire de Belfort. On a vu un certain nombre de déclarations dans la presse, et nous nous y sommes évidemment intéressés en tant qu'élus. Nous avons reçu les représentants des pompiers, à l'évidence, il semblerait que les dernières déclarations du côté de la Préfecture permettent une souplesse que vous ne semblez pas avoir laissé dans le cadre d'une discussion et d'une négociation avec eux. À l'évidence, beaucoup de pompiers, de professionnels du Service d'Incendie et de Secours du Territoire de Belfort se plaignent d'une certaine rigidité dans l'approche du sujet sur le passage aux fameuses 1607 heures puisqu'il existe, comme vous le savez, des marges de discussion et de négociation pour assouplir le cadre national, ce que le préfet semble d'ailleurs avoir confirmé en ouvrant des hypothèses pour la prise en compte de l'expérience, des pompiers qui ont déjà un certain nombre d'années en fonction. Or jusqu'ici, toutes ces portes-là ont été fermées. Je voulais savoir si, sur ce dossier, vous envisagiez enfin un vrai dialogue avec les pompiers, de façon à ce que le passage aux 1607 heures se fasse dans des conditions qui tiennent compte de leur avis et de leur expertise.

Je ne rentre pas dans le détail technique du dossier qu'ils nous ont exposé, mais ils nous ont proposé un nouveau mode de calcul qui ne coûte pas un centime d'euro supplémentaire, mais qui permet de tenir compte ... Voilà, c'est quand même un sujet extrêmement sensible, ce sont des gens sur lesquels on peut compter dans les situations les plus extrêmes dans une vie, et nous sommes un peu interloqués de la façon dont cette question a été traitée par le Président du SDIS puisque nous l'avons en face de nous.

Florian BOUQUET : Pour tout vous dire, le point de départ de tout ça, c'est l'application de la loi des 1607 heures. Toutes les communes du Territoire de Belfort ont délibéré, et le Conseil Départemental a délibéré le 30 juin dernier. Il n'y pas eu un seul rassemblement, tout le monde a compris que la loi était la loi. Les EPCI, qui sont les financeurs, ont délibéré. Donc il s'agit des Pompiers, dernier et seul SDIS de France en grève. C'est un truc incroyable. 1607 heures, c'est 1607 heures, vous l'avez compris. Après, par rapport à la spécificité du métier, le fait qu'ils puissent effectuer aussi de nuit, pénibilité, danger etc., ça ouvre droit à quelques cas particuliers, il y a quelques professions comme ça qui sont citées. Et effectivement, il y a une possibilité. À partir du 1^{er} janvier 2023, il y a deux jours de fractionnement pour les pompiers, histoire qu'ils ne prennent pas tous leurs congés simultanément parce que, pendant l'été dernier, il y a eu des volontaires qui sont partis sur les feux de forêt, deux suspendus pour COVID, quelques absents en maladie, donc le planning a été difficilement tenable. Donc on a instauré le fractionnement qui permet, selon les périodes où on prend ses congés, de se voir attribuer un ou deux jours supplémentaires de congé, ce qui n'est pas moche.

Ensuite, nous avons appliqué la loi des 1607 heures sans augmenter le nombre de gardes pour ceux qui sont postés sur des gardes de 24 heures. Ils étaient à 1582 heures, on les a portés à 1607 par ce qu'on appelle le « temps d'équivalence » qui a été porté de 16,5 heures à 16,84 heures. Et ensuite, comme l'a proposé le Préfet, parce qu'on est quand même sur le fil du rasoir au niveau de l'esprit de la loi, la loi des 1607 heures ne reconnaît absolument pas les médailles et les jours d'ancienneté. Et un pompier, selon son ancienneté et ses médailles, peut se voir attribuer entre 0 et 5 jours d'ancienneté. Sauf qu'avec 5 jours d'ancienneté, c'est autant de gardes en moins, et vous n'avez plus le compte des 1607 heures. Donc la loi dit bien : « pas de médaille, pas d'ancienneté », et on a alors appliqué des jours de sujétion, et ça, le Préfet le valide selon la catégorie d'âge. C'est comme ça qu'on a pu checker la faisabilité juridique en direct avec le Préfet. Ça s'est passé chez lui, avec un jour octroyé pour les plus de 40 ans. La notion de 40 ans n'a pas été définie par moi, c'est sorti de la bouche des représentants. Et 2 jours à partir de 50 ans. Un consensus était prévu, et contre toute attente, ils ont refusé de signer le protocole de sortie de grève le lundi soir, alors qu'on a la faisabilité juridique de faire, et qu'il y a le dispositif qui a été pensé. Ils refusent de signer, c'est incroyable. Donc c'est comme ça, ils refusent, ils refusent. Mais au 1^{er} janvier, la loi s'appliquera avec les contours définis chez le Préfet. Franchement, moi, je ne suis pas fourbe, il faut voir le protocole pour voir ce qui a exactement été dit chez le Préfet, en présence des 5 organisations syndicales. Et le soir, ils sont retournés dans leurs casernes, et ils ne veulent plus. Je pense que personne ne veut endosser la responsabilité dans son camp de signer un papier. Je pense qu'ils inversent la vapeur. En tout état de cause, ça n'enlève rien à la considération que j'ai pour la profession. Je voudrais saluer l'implication des pompiers volontaires, qui font un travail formidable. Parce que les heures qu'ils accordent à l'activité de pompier, ça vient en plus de leur activité professionnelle, salariée ou indépendante, et ça vient en plus de leur vie associative et familiale. Donc je voudrais encore saluer leur engagement. Et très souvent sur les interventions de nuit notamment, ce sont aussi les volontaires qu'on envoie en lieu et place des professionnels. Autour de la table, j'ai un maire qui s'était étonné que sur un feu d'une maison vacante abandonnée de Belfort, les pompiers de Grandvillars interviennent, et ce n'est pas non plus sans raison. Il y a un vrai problème.

Bastien FAUDOT : Monsieur le Président. Dans cette histoire, il y a un conflit qui aurait sans doute pu être déminé un peu plus en amont si une approche un peu moins rigide avait été adoptée, notamment par vous. En tout état de cause, je constate dans ce dossier – pour en

avoir parlé avec eux – que le corps des pompiers n'est pas un corps qui, par tradition, n'est pas organisé syndicalement avec le couteau entre les dents. Mes collègues et moi avons été marqués, au cours du long échange que nous avons eu avec eux, que nous avons en face de nous des gens extrêmement responsables, ce ne sont pas des fous furieux. Vous ne pouvez pas renvoyer ce dossier en donnant le sentiment qu'ils maintiennent la grève, ils ne signent pas le protocole d'accord, et ce sont donc des irresponsables. Eux font valoir que, dans l'application de la loi, – personne ne dit qu'il ne faut pas appliquer la loi, et eux non plus, donc mettons de côté cette question-là – ils demandent la prise en compte d'un certain nombre d'éléments pour lesquels il leur a été formulé un certain nombre de réponses négatives dans un premier temps. Ensuite, le Préfet ouvre sur un certain nombre d'assouplissements. Je crois, mais je ne veux pas m'insérer, car la Charte d'Amiens entre les organisations syndicales et les responsables politiques est sacrée, qu'ils n'ont pas signé lundi soir parce qu'ils ont fait le choix de revenir pour discuter avec leurs bases. En tout état de cause, ils doivent reprendre le fil de la discussion avec leurs bases. Mais à l'évidence, et vous l'avez souligné vous-même, si on est le seul département de France avec une grève des pompiers, c'est qu'il y a des défaillances. Vous ne pouvez pas rejeter la responsabilité exclusivement sur eux, ou alors cela veut dire que vous considérez que nous avons affaire uniquement à des irresponsables. Ça n'est pas du tout le sentiment qu'ils m'ont laissé, et ça veut dire qu'il y a eu une défaillance dans la gestion de ce dossier. Ce problème devrait être réglé depuis longtemps. Encore une fois, nous n'avons pas des fous furieux en face de nous.

Florian BOUQUET : Monsieur FAUDOT, la loi date de 2019, et s'inscrit à partir du 1^{er} janvier 2023. Donc si on avait voulu faire preuve de zèle, on aurait pu la mettre en œuvre immédiatement. Il y a des départements qui se sont précipités sur la loi, et qui en ont tiré profit. Moi, j'ai laissé ce qui me semblait être acquis le plus longtemps possible. On est à l'approche de la date du 1^{er} janvier 2023, et les choses doivent être conclues. J'ai un Vice-Président qui s'appelle Pascal Grosjean, qui est en charge des relations et instances sociales au Service Départemental d'Incendie et de Secours. Il se trouve que c'est un homme qui connaît très bien la profession, et était pompier de métier pendant 38 ans. Et c'est lui qui a mené sept réunions – donc il y a eu du travail en amont, et moi j'ai confiance en mes Vice-Présidents qui travaillent au service du SDIS, je les laisse mener leurs délégations à terme.

Donc ce n'est pas arrivé de nulle part, il y avait une difficulté de compréhension et ça a débouché sur cette situation-là. Mais je vous rejoins sur le fait qu'ils disent bien « la loi dit 1607 heures, on va se conformer à la loi ». Ça, c'est déjà un premier pas. Mais après, ils disent « 16,84, c'est très bien, parce que passer de 1582 à 1607 heures en revalorisant le temps d'équivalence par rapport au temps de travail ». Donc ils sont à 1607 heures. Après, on a parlé des jours de fractionnement qui vont être instaurés à partir du 1^{er} janvier 2023. C'est 1 à 2 jours de congés accordés sur des périodes qui sont moins tendues – ça, ils n'en ont pas parlé – , et après il y a les jours de sujétion qui ont été définis chez les Préfet, dont on a vérifié la légalité. Une fois que tout ça a été bien défini, ils vous disent « non, on ne veut plus signer, on veut un temps d'équivalence à 17 heures ». Mais 17 heures, ce n'est pas 16,84. Alors je sais que pour vous 17 et 16,84, c'est tout près, mais mathématiquement, ce sont plusieurs heures de travail qui n'existent plus, et ça fait donc des gardes en moins. Donc les 1607 heures ne sont plus là. Comment reprendre l'équation pour remettre ça en ordre ? Donc il y a un consensus qui a été trouvé chez le Préfet, à la fois sur temps d'équivalence, sur le nombre de gardes, sur les jours de sujétion. Chaque partie, en tant que responsable, doit tenir les engagements qu'elle a pris devant l'Autorité Préfectorale. Moi, je tiens mes engagements, j'ai une parole, que les autres fassent de même et c'est fini. C'est ça, être décideur. S'ils ont la confiance de leurs adhérents et qu'ils sont chefs, ils sont là aussi pour « cheffer ». Je l'ai dit avant hier, au Conseil d'Administration chez les pompiers, j'ai tenu le même langage, c'est tout. Je ne sais pas ce qu'en pensent les financeurs, je suis le seul à être dans le flou ? En tout cas, merci de votre confiance.

Et ça n'enlève rien au mérite de nos hommes, je suis heureux de me trouver avec eux. Je suis fier que le Territoire de Belfort participe à l'effort national de lutte contre les feux de forêt en France. J'ai contribué aussi à la mission flash qui avait été mise en place par le Président Accary, et le Président Gleyze de la Gironde, qui ont été touchés par les feux de forêt, ce qui a permis d'introduire certaines choses dans la Loi de Finances pour reconnaître l'engagement des pompiers volontaires, l'ANPFR que j'ai soutenue, la revalorisation de l'indemnité des pompiers volontaires à 3,5%. Ça me semblait une juste cause de les revaloriser au moins à la même hauteur que les agents de la fonction publique territoriale. Je m'engage sur les questions de pompiers au sein de la CNIS, la Commission de Sécurité à l'ADF, à l'Agence du Numérique sur la Sécurité Civile parce que ça m'intéresse et c'est aussi profitable à nos hommes et à nos femmes. Je crois en ces valeurs, mais après, il faut veiller à ne pas créer de distorsions, car la loi sur les 1607 s'applique bien à toutes les fonctions publiques. Les marins pompiers de Marseille, les pompiers militaires de Paris doivent être considérés au même niveau que les pompiers de collectivités locales. Donc on doit s'appliquer cette règle, ce qui a été proposé est totalement légal et consensuel. Et moi je crois que les organisations syndicales feraient preuve de responsabilité et de bon sens en signant les engagements qu'elles ont pris. Sinon, faire une réunion chez le Préfet ne veut plus rien dire. Le Préfet n'était même pas obligé, je salue son initiative parce qu'il n'était pas obligé. Il aurait très bien pu rester en retrait de tout ça, et attendre une délibération. Madame MOUGIN a demandé la parole.

Isabelle MOUGIN : Oui, merci, Monsieur le Président. Je suis intervenue à plusieurs reprises au CA du SDIS pour dire mon incompréhension que ça achoppe finalement sur ces 17 heures d'équivalence. Je trouve dommage qu'on reste coincés là-dessus, car il me semble que dans les départements voisins, cette équivalence a été reconnue à 17 heures, voire même au-delà. Le problème de rester absolument coincés sur ces 1607 heures pour une partie des pompiers, et notamment ceux du traitement des appels, il a été reconnu des sujétions particulières qu'ils ne feront pas ces 1607 heures. S j'en crois le rapport, la situation ne changeait pas par rapport à celle d'avant. J'ai du mal à comprendre pourquoi on refuse de reconnaître aux pompiers cyclés, ceux qui sont en caserne, cette équivalence de 17 heures. Alors certes, comme vous dites, ça fera une garde en moins. Mais par ailleurs, ça correspond bien à la perte – avec les divers jours qui existaient auparavant – de jours de congés pour les pompiers qui sont concernés. Et il me semble qu'au bout du compte, tout ceci n'est pas équivalent à la situation précédente, mais qu'elle permettrait quand même – mais toujours en défaveur des pompiers professionnels – de reconnaître ces sujétions particulières, qui sont quand même de tenir des gardes de 24 heures de nuit dans n'importe quelles conditions dans les casernes. Voilà, en cédant là-dessus, ça permettrait en cédant là-dessus de résoudre le conflit.

Florian BOUQUET : Mais je comprends votre insistance, Madame MOUGIN. Je vous l'ai dit au CA avant-hier, et je vous fais la même réponse : dès lors que vous augmentez de 16,84 à 17, le nombre de gardes n'y sera plus. Donc si une garde n'est plus, soit il faut embaucher pour faire la garde qui n'est pas faite, et il y a une traduction financière derrière tout ça, soit il faut demander une garde supplémentaire, et ça ne va pas. 17, ça ne tient pas. Les pompiers savent faire du benchmark, allez voir ce qui se passe d'un département à l'autre et comparez. Ils ne vous disent pas tout. Par exemple, le taux se fait à 16,84 en Haute-Savoie, c'est un département qui est autrement plus riche que nous. Mais après, demandez-leur combien il y a de gardes, en face du temps d'équivalence. Il n'y a pas de turnover dans le Territoire de Belfort. Il y a bien une raison. Donc le temps d'équivalence est cohérent. On met 1607 heures sans demander de garde supplémentaire. Vous vous rendez compte de l'effort ? Si je passe à 17, le nombre de gardes n'y est plus. Et vous multipliez par 123, vous allez casser la maison.

Bastien FAUDOT : Je dois vous rappeler, Monsieur le Président, que le Territoire de Belfort participe à hauteur de 40% du budget du SDIS, là où la moyenne nationale est de 58 à 60%. La question de ce passage de 16,84 heures à 17 heures, si elle devait avoir une imputation budgétaire, de combien est-elle ? Et au regard de ce sous-financement au SDIS, par rapport à la moyenne nationale, pourrait peut-être nous encourager à fournir cet effort-là. En tout état

de cause, vous dites que les pompiers ont l'habitude de faire du benchmark. Peut-être, mais il est légitime de comparer ce qu'il se passe autour de nous. Mulhouse, c'est une ville voisine, pas à l'autre bout du pays.

Florian BOUQUET : Je vous propose d'aborder ces questions-là en CA des pompiers, parce que là, on n'est pas au CA du SDIS, vous étiez conviés lundi soir. Parce que là, j'ai tous mes cadres qui commencent à souffler, les 1607 heures ont été actées, et ce n'est pas un sujet pour les Agents du Conseil Départemental. Et ces agents ne comprennent pas ce qui se passe dans la maison d'à côté. Donc je vous propose d'aborder cette question au prochain Conseil d'Administration des pompiers et puis c'est tout. On parlera de pompiers chez les pompiers, et au Conseil Départemental, on parle des politiques départementales. Christian, tu as demandé la parole.

Christian RAYOT : J'ai écouté avec intérêt cette histoire sur les pompiers. Vous savez, je suis quelqu'un de très basique, il n'y a pas deux sortes de fonctionnaires dans ce pays. On l'a voté dans toutes les collectivités, et on a même eu un rapport de la Cour des Comptes qui nous rappelait qu'on ne respectait pas la loi. Alors après, je veux bien qu'il y ait des amendements, mais ça fait qu'il y a une première catégorie de fonctionnaires, et à l'intérieur des pompiers, il y a une deuxième catégorie de fonctionnaires. Je pense qu'à un moment donné, il faut savoir garder sa raison parce que débattre pendant des semaines sur des choses comme ça, même si je peux comprendre la position des syndicats qui défendent leurs avantages acquis.

Florian BOUQUET : Oui, Cédric ?

Cédric PERRIN : Je ne veux pas intervenir sur le fond car c'est complexe, que le Président connaît parfaitement le sujet et que ça fait quelques mois maintenant que les discussions sont en cours. Je suis un peu peiné d'entendre dire que le Président aurait été rigide sur cette question, quand on sait que, alors que les 1607 doivent être obligatoirement appliquées à partir du 1^{er} janvier et que c'est déjà le cas partout en France, ça n'a jamais été une obligation dans le Territoire de Belfort jusqu'à présent pour laisser le temps. Donc je pense qu'en termes de rigidité, on fait mieux et qu'on peut parfois balayer devant sa porte et aller voir ce qu'il se passe ailleurs.

Et dernier point, et là non plus, je ne parle pas du fond mais de la forme. Je trouve regrettable, je tiens à le dire et à apporter mon soutien au Président, que l'on puisse écrire un certain nombre de choses. Et quand je passe sur l'autoroute, quand je croise les pompiers, je suis atterré et triste de voir ce que certains sont capables d'écrire sur leurs propres camions. Parce qu'on peut ne pas être d'accord, on peut discuter et négocier, mais on peut aussi éviter d'avoir des mots qui sont blessants et qui sont particulièrement peu à propos. Et je voulais le dire, je trouve que c'est important, et j'ai un certain nombre de personnes, et même des Sénateurs, qui passent sur l'autoroute à Belfort, et qui me demandent ce qu'il se passe dans le Territoire de Belfort, depuis quand le Président est-il allé à Amsterdam récemment pour avoir une nouvelle activité ? Je pense qu'il y a d'autres choses à dire, des choses qu'on peut éviter de dire, et je voulais apporter mon soutien au Président sur cette question.

Florian BOUQUET : Merci, Cédric, merci à tous. Pour ceux qui ne l'auraient pas vu, ils croient que la caserne de Belfort-Sud est la maison close du Département. Donc on n'écrase personne, on n'humilie personne, mais quand on met 5,5 millions d'euros au pot, quand on revalorise de 4,5 millions d'euros notre dotation aux pompiers, vous avez compris qu'il fallait aller chercher des sous avec des dotations constantes dans plusieurs directions, et racler les fonds de tiroirs. Je le dis au passage, des fois que certains ne se rendent pas compte, qu'ils n'aient pas ce souci de la bonne gestion. Quand on a mis en place la prime de feux avec effet rétroactif, alors que ce n'était pas obligé dans le passé, en 2022 pardon, la capacité d'autofinancement de l'établissement était tombée à 0. Et ça n'a aucune inquiétude les professionnels, ils avaient ce qu'il leur fallait. Alors je crois qu'être responsable syndical, c'est aussi veiller aux intérêts de son établissement public, être soucieux de l'argent public, de

l'équilibre qui règne entre les financeurs et l'établissement public. Et là, je dois dire qu'ils mésestiment les efforts qui sont faits par les collectivités et les autres fonctionnaires, et qu'ils oublient la vraie vie. Nos pompiers professionnels oublient la vraie vie, et la dureté de la vie réelle. Il y a quelques années, en 2019, ils avaient créé un mouvement social, ils s'étaient rassemblés devant la Préfecture pour dénoncer la détresse sociale des gens chez qui ils interviennent. C'était en 2019. Eh bien, je crois qu'ils ont vite oublié ces gens-là. Je mets aux voix la convention numéro 11. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je ne prends pas part au vote. Je vous remercie.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Cédric Perrin, Bastien Faudot, Marie-Dominique Beluche, Isabelle Mouglin, Christian Rayot, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Ketfi-Charif, Françoise Meyniel, ayant donné pouvoir à Didier Vallverdu, Samia Jaber ayant donné pouvoir à Bastien Faudot, Emmanuel Formet

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

16 voix pour

Ne prenant pas part au vote : Florian Bouquet

CD 20221215_12 – Nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
Rapporteur : Florian Bouquet

Florian BOUQUET : À présent, le RIFSEEP. C'est le nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel de l'ensemble des Agents du Conseil Départemental. Vous savez que le décret du 20 mai 2014 a instauré un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour la Fonction Publique d'État. Avec le RIFSEEP, le régime indemnitaire des agents comprend 2 parties. LE CIA, qui est le complément indemnitaire annuel, lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir, et versé de manière facultative. Il y a également le FSE, l'indemnité de Fonction et de Sujétion d'Expertise, qui est notamment liée aux fonctions, et cette indemnité est obligatoirement versée.

Plusieurs principes ont guidé la mise en place du RIFSEEP dans notre collectivité. L'application du cadre légal du RIFSEEP, l'intégration de la prime de fin d'année, permettant une mensualisation de cet avantage et versée après la loi de 1984, qui ne pouvait pas être maintenue en état. Il y a le maintien du nouveau régime indemnitaire des agents, l'équité de traitement entre les agents et la transparence du dispositif, et surtout la maîtrise globale du dispositif face aux contraintes budgétaires qui pèsent sur la collectivité. Voilà, c'est le point d'équilibre nécessaire. Et ces cinq principes cités permettent d'établir un cadre dans lequel on intégrera l'ensemble des dispositifs des primes de l'époque, et ce dès le 1^{er} janvier 2023. Donc on repense tout notre dispositif. Ce n'est pas un sujet très simple, ça a demandé des mois et des mois de travail, et des réunions avec les organisations syndicales et la DRH, des différents Directeurs Généraux, mais aussi l'encadrement de proximité pour élaborer cela au plus juste. Et je voudrais encore saluer leur engagement. Sont exclus du RIFSEEP les agents de droit privés, les apprentis, les vacataires et les assistants familiaux. Et on repart avec une grille

propre, clairement définie, et c'est aussi un plus pour la collectivité. Parce qu'il est vrai que la Fonction Publique Territoriale demandait à être dépoussiérée dans ses textes. Y'a-t-il des questions par rapport à ce régime indemnitaire ? Monsieur FAUDOT ?

Bastien FAUDOT : Dans la mesure où ce sujet a été ouvert depuis un certain temps, vous nous l'aviez dit, et que les élus d'opposition ne siègent pas dans les Commissions Paritaires puisque vous ne l'avez pas souhaité, et sur l'ensemble des dossiers sur les ressources Humaines de façon générale, on s'abstient. En tout état de cause, je souligne qu'il y a aujourd'hui une mobilisation d'au moins un syndicat devant le siège du Département sur cette question-là. Et à l'évidence, comme sur le dossier précédent, le RIFSEEP souligne un certain nombre d'interrogations, parmi lesquelles – et je m'en tiendrais là – ne connaissant pas suffisamment le dossier car n'étant pas membre de ces commissions paritaires, il y a une chose qui semble aujourd'hui avérée. Le montant socle dans notre département sont significativement inférieurs pour un certain nombre de fonctions et de catégories personnelles par rapport à un certain nombre de départements voisins, notamment le Doubs et la Haute-Saône. Cela risque – et je le souligne uniquement à titre d'hypothèse, même si cela me semble logique –, on l'a vu il y a un an lors de la crise des travailleurs sanitaires et sociaux, de créer une perte d'attractivité au niveau des embauches sur le plan de notre collectivité, sur le plan de la rémunération des agents avec cette nouvelle mouture et l'adoption du RIFSEEP. Nous nous abstenons pour toutes ces raisons.

Florian BOUQUET : Le Directeur Général des Services me dit qu'il faut aussi tenir compte des jours de sujétions et de tout ce qui va autour. L'impact financier pour la collectivité est de 700 000 euros sur la masse salariale. Il accroît l'attractivité au moment des recrutements, et le département est bien positionné par rapport au RIFSEEP mis en place dans les collectivités voisines, me dit-on. Oui ?

Isabelle MOUGIN : Monsieur le Président, les 700 000 euros que vous évoquez, c'est l'ensemble des mesures nouvelles liées à l'instauration du RIFSEEP ?

Florian BOUQUET : Oui, mais ce n'est pas une substitution. Il y a des substitutions, mais pas que. C'est un effort colossal, je rappelle aussi qu'il y a chez nous un certain nombre de métiers qui ont été concernés par le Ségur de la Santé, d'où la forte dynamique observée tout à l'heure sur la masse salariale, avec une augmentation de 5,8%. Bien, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 4, 5, 6 abstentions. Merci à vous.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivoll, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Keffi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Cédric Perrin, Bastien Faudot, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Christian Rayot, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Keffi-Charif, Françoise Meyniel, ayant donné pouvoir à Didier Vallverdu, Samia Jaber ayant donné pouvoir à Bastien Faudot,

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

12 voix pour

6 abstentions : Samia Jaber, Bastien Faudot, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Christian Rayot

CD 20221215_13 – Nouvelle Charte du Temps de Travail des Agents Départementaux :
Annexes relatives aux Accords spécifiques de Services
Rapporteur : Florian Bouquet

Florian BOUQUET : À présent, il s'agit de la nouvelle charte des temps de travail des Agents Départementaux. Vous savez que certaines professions ont des horaires qui sont parfois inhabituels par rapport à d'autres métiers de la collectivité. Et il était donc nécessaire de faire, à la fois pour l'exploitation des routes, le Centre Départemental de Maintenance, et le Service des Espaces Naturels Sensibles, un rapport spécifique sur les temps de travail. Ça porte à la fois sur le temps de travail hebdomadaire, 37,10 heures – ce sont les syndicats qui ont choisi cette formule-là, et moi je proposais 37 heures –, avec octroi de 12 jours d'ARTT, 25 jours de congés annuels et 2 de fractionnement selon les dates auxquelles ils prennent leurs congés ; et le maintien des ATT. C'est un accord spécifique présenté en CHFCT le 16 novembre dernier. Il vous est donc proposé d'approuver les accords des services CER, Centre Départemental de Maintenance et Espaces Naturels Sensibles, tel qu'il vous a été présenté dans le rapport, et m'autoriser à mettre en œuvre ces accords à partir du 1^{er} janvier 2023. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Tous des abstentions, comme tout à l'heure ? Je vous remercie.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Kefi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Cédric Perrin, Bastien Faudot, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Christian Rayot, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Kefi-Charif, Françoise Meyniel, ayant donné pouvoir à Didier Vallverdu, Samia Jaber ayant donné pouvoir à Bastien Faudot

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

12 voix pour

6 abstentions : Samia Jaber, Bastien Faudot, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Christian Rayot

CD 20221215_14 – Convention d'Objectifs et de Moyens avec le Comité Social
Départemental (CSD)
Rapporteur : Florian Bouquet

Florian BOUQUET : À présent, une convention d'objectifs et de moyens avec le Comité Social Départemental. Il faut savoir que c'est la Chambre Régionale des Comptes qui avait soulevé ce point : nous avons une Convention Financière, mais désuète, et pas d'Objectifs et de Moyens. Avec les représentants du Comité Social Départemental, il a été fait le choix d'une convention qui nous lie pour les 3 prochaines années sur la base faite sur les 3 dernières, un peu comme sur le fonctionnement des EHPAD. On a pris la moyenne de ce qui a été fait sur les 3 dernières années, et on se projette sur les 3 prochaines. C'est donc une dotation de 608 000 euros pour mener l'action social du Conseil Départemental auprès de tous les salariés. 608 000 euros, un loyer annuel de 10 039 euros, et 3 701 euros pour la prise en charge des fluides. Voilà.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Vous vous abstenez ? Pas de souci. Je vous remercie. Qui s'abstient alors ? Moi, je vote pour, je suis un patron de la Droite sociale, je suis très attaché à ce que l'action sociale s'exerce aussi parmi mes agents. Je m'aperçois que ma fibre sociale est plus développée que la vôtre. L'essentiel est que ce soit mis en œuvre, et que ça s'exerce. C'est pour les agents, pas pour les élus.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Keffi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Cédric Perrin, Bastien Faudot, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Christian Rayot, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Keffi-Charif, Françoise Meyniel, ayant donné pouvoir à Didier Vallverdu, Samia Jaber ayant donné pouvoir à Bastien Faudot

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

13 voix pour

5 abstentions : Samia Jaber, Bastien Faudot, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin

CD 20221215_15 – Modification du Tableau des Emplois
Rapporteur : Florian Bouquet

Florian BOUQUET : À présent, on aborde la modification du tableau des emplois. Il y a beaucoup de modifications, c'est pour tenir compte des évolutions de grade. Si vous m'épargnez la lecture, j'apprécierai. Il s'agit simplement de donner une assise juridique au versement des salaires. Sur la modification du tableau des emplois, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Tout le monde sauf Christian RAYOT. Je vous remercie.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Keffi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Cédric Perrin, Bastien Faudot, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Christian Rayot, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Keffi-Charif, Françoise Meyniel, ayant donné pouvoir à Didier Vallverdu, Samia Jaber ayant donné pouvoir à Bastien Faudot

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

13 voix pour

5 abstentions : Samia Jaber, Bastien Faudot, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin

CD 20221215_16 – Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2022-2024 du Théâtre Granit
 Rapporteur : Marie-France Cefis

Florian BOUQUET : On va à présent aborder le chapitre Culture, Sport et Vie Associative. Je vais laisser la parole à Anaïs MONNIER-VON AESCH qui va vous présenter la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2022-2024 du Théâtre Granit. C'est le point numéro 16.

Anaïs MONNIER-VON AESCH : Merci, Monsieur le Président. Donc le Théâtre du Granit étant labellisé Scène Nationale, il est soumis à la mise en place d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs. Cette convention, qui a été travaillée conjointement avec le Granit, l'État, le GBCA, la Région et le Département porte sur une durée de 3 ans, jusqu'au 31 décembre 2024. La convention précise que la participation financière du Conseil Départemental est envisagée annuellement. Pour mémoire, cette contribution était de 490 000 euros. Il est donc demandé au Conseil Départemental d'approuver les termes de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2022-2024 à conclure avec le Théâtre Granit, l'État, la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Grand Belfort – Communauté d'Agglomérations, annexés au rapport. Il est également demandé d'autoriser le Président du Conseil Départemental ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout autre document y afférant, au nom et pour le compte du Département.

Florian BOUQUET : Merci, Anaïs. Des questions ? Non ? Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivöl, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Kefi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Cédric Perrin, Bastien Faudot, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mouglin, Christian Rayot, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Kefi-Charif, Françoise Meyniel, ayant donné pouvoir à Didier Vallverdu, Samia Jaber ayant donné pouvoir à Bastien Faudot

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD 20221215_17 – Base nautique et de loisirs du Malsaucy : Bilan Saison 2022,
 Perspectives et Tarifs 2023 et Conventions de Partenariats
 Rapporteur : Marie-Hélène Ivöl

Florian BOUQUET : À présent, point numéro 17. C'est la base nautique du Malsaucy. C'est dommage, Ian BOUCARD n'est pas là. Alors, pour la base nautique du Malsaucy, ce qu'il faut retenir, c'est que l'année 2022 a été marquée par une météo clémente ! Alors, le Malsaucy a été marqué par un coup de vent au moment des Eurockéennes le 30 juin dernier, mais aussi par un été très sec et chaud dans notre département. Ce qui fait qu'il y a quand même eu une fermeture pour cause de cyanobactéries pendant deux semaines, et qui a rendu difficile l'accueil des enfants du 11 juillet au 26 août, puisque c'était aussi utilisé temporairement par l'accueil des scolaires dans le domaine d'activité majeur de la base nautique.

Pour 2023, il faut retenir qu'une réflexion est en cours sur les manifestations culturelles et sportives estivales. Les événements marqueurs seront reconduits, comme la Randonnée des

Terroirs, le cinéma en plein air, les activités telles que le paddle, le yoga ou l'aviron. L'achat de bateaux électriques est envisagé. La volonté d'ouvrir la base aux usagers en hiver se concrétise par la mise en place d'activités sportives, actives de plein air, marche nordique, cycles VTT. De nouvelles propositions ont vu le jour cette année. Elles seront amplifiées avec l'achat de matériel nautique innovant comme des chilly boats. Tournée vers les publics fragiles, la Collectivité pourra ainsi continuer à s'appuyer sur le Malsaucy, avec la Journée des Aidants par exemple, la Journée des Aînés, la Journée Handivoile, ainsi que l'accueil des enfants confiés lors des séjours d'été de l'accueil de collectifs de mineurs. Enfin, afin de reconforter le caractère de référence en voile, des formations de cadres en lien avec la Fédération Française de Voile seront organisées en 2023.

Une délégation de service public de l'espace de restauration Pause Nature prend fin le 31 décembre 2022. Donc un appel à manifestation d'intérêt sera lancé afin de permettre aux porteurs de projets de formaliser des propositions de gestion de cet équipement. L'accueil de groupes constitués du département se fait toujours à titre gratuit. Pour les autres bénéficiaires, les tarifs sont proposés en annexe 1. Les horaires et périodes d'ouverture ne changent pas. Il est néanmoins envisagé d'augmenter les amplitudes horaires d'accès pour les abonnés. Enfin, les partenariats avec les communes de Sermamagny et d'Évette-Salbert seront reconduits à l'identique, avec des tarifs privilégiés. Les porteurs de la carte Cezam se verront créditer une réduction de 10% sur le tarif habituel. Ensuite, le CREPS continuera de faire ses formations DEJEPS au Malsaucy.

Je vous demande donc de prendre acte du Bilan d'Activité 2022, et des Perspectives pour 2023 concernant la base nautique du Malsaucy, d'approuver les tarifs des prestations pour l'année 2023 ainsi que le calendrier prévisionnel d'ouverture joints en annexe, et d'approuver la Convention de Partenariat à conclure avec l'association Cezam Franche-Comté, qui vise à renforcer le dispositif de la carte Cezam, et de m'autoriser à signer toutes les conventions se rattachant à ces conventions. Y a-t-il des questions ? Oui ?

Isabelle MOUGIN : Je ne sais pas si c'est le sujet, mais est-ce qu'il y a un moyen de prévenir ces problèmes de cyanobactéries ?

Florian BOUQUET : En fait, c'est le renouvellement de l'eau. C'est vrai que le Malsaucy est une immense bassine, et que seul le renouvellement de l'eau permet de diluer la concentration de ces cyanobactéries. Et dans des périodes sèches – c'est vrai qu'on est restés 6 semaines sans pluie –, c'est difficile.

Marie-Dominique BELUCHE : Si je peux me permettre, pour avoir un peu travaillé dans ce domaine, le problème de cyanobactéries est lié à la chaleur par rapport à un volume d'eau qui n'est pas assez important au Malsaucy. Le Malsaucy fait au maximum deux mètres de profondeur. Il n'est pas très profond, et les techniques traditionnelles de gestion des étangs qui datent du Moyen-Âge étaient liées à des vidanges annuelles, et parfois même plus longues pour permettre la sédimentation des limons au fond des étangs. Et je crois que c'est ce qu'ils ont fait cette année.

Florian BOUQUET : Et on a détecté des carpes avec de l'herpès, on est foutus.

Marie-Dominique BELUCHE : Ce n'est pas drôle, ce sont des conséquences de la chaleur. Toute la biodiversité est impactée, et chez nous, ça se traduit comme ça. En ce moment, il y a une convention internationale qui lance des signaux d'alarme terribles. Ça touche les carpes, mais ça pourra toucher d'autres espèces dans le futur.

Florian BOUQUET : Et on suppose que d'autres espèces ont été introduites, vous savez, des espèces invasives. Elles ont été libérées dans la nature, ce qui fait qu'aujourd'hui, on a des des carpes avec de l'herpès. C'est vrai que c'est dommage. Bon, Mesdames et Messieurs, ne

vous laissez pas distraire. Je mets aux voix le rapport sur les compte-rendu, les perspectives 2023, es tarifs tels que présentés en annexe, les conventions à conclure avec Cezam et le CREPS. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Cédric Perrin, Bastien Faudot, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Christian Rayot, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Ketfi-Charif, Françoise Meyniel, ayant donné pouvoir à Didier Vallverdu, Samia Jaber ayant donné pouvoir à Bastien Faudot, Marie-France Cefis

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

17 voix pour

CD 20221215_18 – Parc des Expositions Belfort-Andelnans – Concession TANDEM –
Présentation des Comptes Définitifs 2019, 2020, 2021 et pluriannuels
Rapporteur : Pierre Carles

Florian BOUQUET : Dans le chapitre Aménagement, Développement et Partenariats Territoriaux, je vais laisser la parole à Pierre CARLES concernant les concessions TANDEM pour le Parc des Expositions, avec la présentation des comptes définitifs 2019, 2020, 2021 et pluriannuels.

Pierre CARLES : Monsieur le Président, chers collègues et amis, au terme d'un traité de concession en date du 14 juin 1993, le Département du Territoire de Belfort a confié à la SEMPAT, devenue depuis TANDEM, la réalisation et la gestion du Parc des Expositions Belfort-Andelnans. TANDEM, en que propriétaire et concessionnaire des installations a consenti un bail commercial à TNT-Expo jusqu'à l'expiration de la concession, prévue en 2024. À son échéance, le Département sera subrogé dans les droits et obligations du concessionnaire. Les comptes d'exploitation définitifs de 2019, 2020 et 2021 sont présentés afin d'être validés. En 2019, il y avait un bénéfice de + 45 100 euros, et la trésorerie d'exploitation cumulée était de 7 900 euros au 31 décembre. En 2020, c'était – 1 500 euros, et en trésorerie d'exploitation cumulée, on était à – 22 300 euros. Enfin, en 2021, c'était + 1 600 euros, et en trésorerie d'exploitation cumulée, on était à – 18 600 euros. Pour mémoire, le locataire TNT Expo a fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire, qui a pris fin le 19 septembre 2017. Le montant de la dette de 58 594, 36 euros TTC fait l'objet d'un apurement sur dix ans jusqu'en 2027. En 2020, la crise sanitaire a directement impacté la société TNT Expo, privée de la possibilité d'exercer pleinement son activité. Et la société n'a honoré que partiellement ses loyers et taxes foncières à la fin de l'année 2021. Le montant total de sa créance s'élève donc à 131 800 euros hors taxes.

Le concessionnaire TANDEM a donc étalé une partie de la créance liée au loyer et charges, soit 62 400 euros sur les années 2022, 2023 et 2024, à raison de 20 800 euros par an, et provisionné 105 700 euros hors taxes afin d'anticiper des risques liés à l'impact de la crise sanitaire sur l'activité de locataire évènementiel TNT Expo. Si l'opération est déficitaire, le concessionnaire TANDEM peut solliciter annuellement le paiement de la participation du concédant en fonction de ses besoins de trésorerie. Les comptes d'exploitation définitifs trésorerie 2020-2021 font apparaître une trésorerie cumulée déficitaire. TANDEM sollicite donc de la part du Département une avance de trésorerie d'un montant de 300 000 euros en 2022,

comme cela est indiqué dans la notice explicative, jointe aux comptes définitifs et pluriannuels, et annexée au présent rapport. Conformément au Titre 4, Article 17 et Titre 5, Article 2-23-1-2 du cahier des charges des concessions, il est prévu que des annonces consenties par le concédant soient reprises dans le cadre de l'Arrêté des Comptes, qui sera établi à l'expiration du contrat de concession. Il est donc demandé au Conseil Département d'approuver les comptes d'exploitation définitifs 2019, 2020, 2021 relatifs au Parc des Expositions et annexés au présent rapport, d'approuver le projet des comptes d'exploitations pluriannuels relatifs au Parc des Expositions et annexés au présent rapport, d'approuver l'avance de trésorerie de 300 000 euros au concessionnaire TANDEM, conformément à la notice explicative jointe en annexe du présent rapport, d'approuver les termes de la convention d'avance de trésorerie à conclure entre le Département du Territoire de Belfort et TANDEM annexé au présent rapport, et d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer ladite convention au nom et pour le compte du Département, ainsi que tout document y afférant.

Florian BOUQUET : Merci, Pierre. Y a-t-il des questions ? Christian ?

Christian RAYOT : Oui, je pense qu'on est en plein dans le cadre du développement économique. Donc je voterai ce rapport parce que je trouve que le Parc des Expositions est utile, et que la société concessionnaire TNT Expo est une société sérieuse, mais je crois que sur les différentes interventions dans le cadre du développement économique, il serait bon qu'on fasse le tour du dossier parce que soit on a la compétence, soit on ne l'a plus. On n'a plus la compétence pour le syndicat de l'Aéroparc, on l'a encore un peu sur la Jonxion, puisqu'on a voté, cette année, un budget d'investissement, et toujours dans le cadre du développement économique, mais il y a quand même des questions sérieuses à se poser sur cette clause de compétence de développement économique. Mais je voterai le rapport.

Florian BOUQUET : Christian, les conventions signées antérieurement à la loi se poursuivent jusqu'à leur terme. Donc on va jusqu'au 9 juin 2024. Donc on va jusqu'au terme de la concession et puis c'est tout.

Christian RAYOT : Sur le contrôle de légalité là-dessus...

Florian BOUQUET : Non, ça, la loi NOTRe est très claire. Ce n'est pas un syndicat, c'est un contrat de concession. Là, on peut se maintenir dans la concession, mais on ne peut pas la prolonger, ni en faire une autre. La loi est très claire là-dessus. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivoll, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Keffi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Cédric Perrin, Bastien Faudot, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mouglin, Christian Rayot, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Keffi-Charif, Françoise Meyniel, ayant donné pouvoir à Didier Vallverdu, Samia Jaber ayant donné pouvoir à Bastien Faudot, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

17 voix pour

CD 20221215_19 – Suppression de la « ZAC de la gare TGV-TER de Belfort-Montbéliard »
Rapporteur : Pierre CARLES

Florian BOUQUET : À présent, je laisse Pierre CARLES présenter le rapport.

Pierre CARLES : Donc il s'agit de la suppression de la ZAC de la gare TGV-TER de Belfort-Montbéliard. La zone d'aménagement concertée de la gare TGV-TER de Belfort-Montbéliard a été autorisée par un arrêté préfectoral du 17 juillet 2007, suite à une délibération du Conseil Général du 16 janvier 2007. La ZAC occupe une superficie d'environ 59 hectares dans la commune de Meroux-Moval, au cœur de l'aire urbaine entre Belfort et Montbéliard, avec interception de grands réseaux à proximité immédiate de la Suisse. Par contrat conclu le 16 juillet 2007, le Territoire de Belfort a confié à la SODEB l'aménagement du site pour une durée de 15 ans. La concession étant arrivée à échéance le 16 juillet 2022, le Conseil Départemental a approuvé le bilan définitif de clôture, de l'opération d'aménagement lors de sa séance du 22 octobre 2022, et a donné quitus à la SODEB en sa qualité de concessionnaire. En application du Code de l'Urbanisme, le rapport de présentation figurant en annexe précise les dates-clefs, l'historique, les circonstances de création, les réalisations et les motifs de la clôture. Il conclut que l'ensemble des opérations de la ZAC de la gare TGV-TER de Belfort-Montbéliard a été réalisé et que son bilan de clôture a été approuvé. La suppression peut désormais être proposée au Préfet. Elle aura pour effet de rendre caduque le cahier des charges de cession des terrains, et rétablira de plein droit la Taxe d'Aménagement sur le périmètre en question. Il est donc demandé au Conseil Départemental d'approuver le rapport de présentation des motifs de suppression de la ZAC, annexé au présent rapport, de demander la suppression de la ZAC de la gare TGV-TER de Belfort-Montbéliard au Préfet du Territoire de Belfort, conformément aux Articles L311-1 et R311-12 du Code de l'Urbanisme, et d'autoriser le Président du Conseil Départemental où son représentant à signer tout document en lien avec cette suppression.

Florian BOUQUET : Bien, merci. Il n'y a pas de question particulière ? Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? À l'unanimité. Je vous remercie. Là, on entérine la concession de la ZAC TGV puisqu'elle est arrivée à son terme, et il en sera de même sur la ZAC de l'Aire Expo, au moment de son échéance en juin 2024.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Keffi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Cédric Perrin, Bastien Faudot, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mouglin, Christian Rayot, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Keffi-Charif, Françoise Meyniel, ayant donné pouvoir à Didier Vallverdu, Samia Jaber ayant donné pouvoir à Bastien Faudot, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

17 voix pour

CD 20221020_20 – Dispositif de soutien au développement des infrastructures cyclables pour la période 2023-2028
Rapporteur : Cédric Perrin

Florian BOUQUET : À présent, c'est le point numéro 20, le soutien au développement des infrastructures cyclables 2023-2028. Cédric va vous le présenter.

Cédric PERRIN : Merci, Monsieur le Président. Le réseau cyclable départemental représente aujourd'hui 75 kilomètres de voies vertes de bandes et pistes cyclables – il passe même par Grandvillars, donc tu peux te mettre au vélo Christian. Le Département a arrêté un projet de schéma directeur des pistes cyclables, et souhaite apporter son soutien aux projets communaux et intercommunaux visant à la mise en cohérence du réseau par plusieurs moyens. D'abord, la réalisation de liaisons communales et intercommunales de raccordement à un réseau cyclable existant dans les villages, la réalisation des liaisons communales et intercommunales pour le raccordement aux bâtiments publics, notamment les collèges, écoles, bibliothèques, médiathèques du réseau de la Médiathèque Départementale, les sites touristiques marqueurs du territoire et les infrastructures sportives, l'achat ou l'aménagement d'équipements propriété du maître d'ouvrage, favorisant la pratique du vélo comme les stations de gonflage, les abris à vélo, les bandes de recharge pour les vélos ou encore les panneaux d'information. Les demandes de subvention pourront être déposées au fil de l'eau durant chaque exercice. Le taux de participation du Département éventuel ne pourra pas excéder les 50% hors taxes, et les dépenses éligibles du Département seront plafonnées à 50 000 euros maximum par projet. Au regard de ces éléments, il est demandé au Conseil Départemental d'approuver le dispositif de soutien au développement des infrastructures cyclables ainsi que son règlement d'intervention en annexe, d'approuver la convention type pourtant dispositif de soutien au développement des infrastructures cyclables, et de donner délégation à la Commission Permanente du Conseil Départemental pour l'attribution des subventions, et enfin d'autoriser le Président du Conseil Départemental assigner au nom et pour le compte du Département ladite convention. Merci.

Florian BOUQUET : Merci. Des questions par rapport au développement des infrastructures cyclables ? Isabelle MOUGIN.

Isabelle MOUGIN : Une remarque : je salue le fait qu'on prenne en compte notamment les trajets vers les collèges. Par le passé, j'ai regretté que dans certaines rénovations de routes départementales, il n'en ait pas été tenu compte, et c'est vrai que ce n'est pas toujours facile pour les collégiens vivant en campagne de gagner leur collège en toute sécurité en vue de la situation actuelle des routes, et je trouve tout à fait louable de prendre en compte ce problème, et de soutenir les communes sur ce sujet.

Cédric PERRIN : Alors, moi je souscris car je veux juste rappeler que la compétence départementale consiste à remettre en état le tapis. Par contre, tous les travaux annexes qui peuvent être réalisés sur une route sont à la charge de la commune. Donc souvent les communes n'ont pas les moyens. L'objectif est donc de les accompagner dans la mise en place de ce type de voie verte pour se rendre dans les collèges ou les autres sites que j'ai mentionné.

Didier VALLVERDU : Merci beaucoup, et ça rentre effectivement dans notre plan global d'aménagement de pistes cyclables dans le département, dans la mesure où on fait le choix de cibler, le fait de vouloir desservir les lieux d'habitation les plus importants, les grands axes, et les établissements scolaires pour privilégier à la fois la sécurisation du transport de nos jeunes, et, en même temps, favoriser la pratique d'une activité sportive. Par cela, on a essayé de répondre à un ensemble d'objectifs. Merci.

Marie-Dominique BELUCHE : Et ça correspond à un grand plan national des mobilités douces.

Florian BOUQUET : Merci. Je mets aux voix le soutien du dispositif de développement des infrastructures cyclables. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci à vous.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivoll, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Keffi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Cédric Perrin, Bastien Faudot, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Christian Rayot, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Keffi-Charif, Françoise Meyniel, ayant donné pouvoir à Didier Vallverdu, Samia Jaber ayant donné pouvoir à Bastien Faudot

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD 20221215_21 – Évolution du soutien aux établissements publics pour la période 2022-2028 : Adoption du nouveau règlement d'intervention et de la convention type portant sur le dispositif d'aide aux établissements publics
Rapporteur : Cédric Perrin

Florian BOUQUET : Et je repasse la parole à Cédric PERRIN, qui va vous présenter une évolution du soutien aux EPCI.

Cédric PERRIN : Alors, une petite évolution, vous le savez, le Département a souhaité élargir sa politique d'aide aux communes en l'ouvrant aux projets d'investissements structurants portés par les EPCI, et les autres établissements du département, doté d'une personnalité morale et disposant d'un budget propre. Donc le présent rapport propose d'alléger le fonctionnement de ce fonds en substituant à l'appel à projets annuel un dépôt des dossiers au fil de l'eau. C'est le principal changement que l'on vous propose, en élargissant le champ des projets éligibles aux thématiques s'inscrivant dans la logique de solidarité territoriale et de développement durable. On vous demande d'approuver les nouvelles modalités d'application du dispositif d'accompagnement financier en adoptant le nouveau règlement d'intervention et la convention type annexée au présent rapport, d'abroger la précédente convention type et le précédent règlement d'intervention tel qu'il résulte de la délibération du 19 mai 2022, et de donner délégation à la Commission permanente pour assurer le suivi et l'application de ce dispositif. Et j'en profite, si tu me le permets Florian, pour remercier les services qui travaillent sur ces dotations aux collectivités parce que c'est travail compliqué, où il faut être rigoureux. Et c'est vrai qu'il est compliqué pour aller chercher ces informations parce que parfois on court après les communes. Je voudrais donc remercier notamment Sabrina GARDEUX et Marie-Anne PIERGUIDI pour le travail qu'elles font au quotidien au côté des communes. Merci.

Florian BOUQUET : Merci. Des remarques à cette évolution de soutien aux EPCI ? Madame MOUGIN ?

Isabelle MOUGIN : Oui, merci, Monsieur le Président. Je dois dire que je m'interroge un peu sur cette évolution puisqu'il me semble que la remarque de la Cour des Comptes nous avait demandé un peu plus de cadrage et de soutien aux établissements publics et aux communes, et que les projets ne se résument pas à un simple droit de tirage. Là on a l'impression que cette évolution nous fait revenir à un système de droit de tirage avec une série de thématiques qui sont relativement larges. Dans le rapport, il n'est pas du tout fait mention du Contrat Territorial. Et là où je m'interroge, c'est comment va être garantie l'articulation entre les grands projets structurants du Département, et le choix des projets retenus. Je trouve tout à fait louable de soutenir les EPCI dans leurs efforts d'équipement et dans tous les autres domaines. Toutefois je m'interroge sur comment on va mettre en musique tout ça et garantir justement la

cohérence avec les politiques menées par le Département, sans que ce soit un choix assez arbitraire des dossiers qui se présenteront, comme le soulignait le Sénateur, « au fil de l'eau ». Et comment allez-vous aussi gérer l'enveloppe dédiée à ça, vis à vis de dossier qui se présenteront successivement au cours de l'année, et comment définir des priorités dans ce cadre-là ? Je m'interroge.

Cédric PERRIN : L'évolution principale du règlement, elle consiste à effectivement permettre aux collectivités de déposer leurs dossiers au fil de l'eau. Celles et ceux qui ont géré des collectivités ici le savent, il est parfois compliqué de mettre en œuvre des dossiers, et notamment dans des EPCI, parce que les recherches de subventions sont multiples, et le calendrier qu'on impose parfois aux collectivités est difficile à tenir. Donc l'objectif c'est d'avoir plus de souplesse sur les critères, on essaie de les mettre les plus avant possible. Mais de toute façon, nous n'excluons pas une évolution du règlement sur des critères plus particuliers dans les années qui viennent. Donc pas d'inquiétude, il n'y a pas d'arbitraire sur les dossiers.

Florian BOUQUET : Après, on fait aussi confiance aux EPCI pour provoquer des projets qui répondent à un besoin de territoire en termes d'attractivité, d'équipement etc. Il faut aussi savoir que les communes vont de plus en plus peiner à développer des projets d'investissements. Je sens aussi qu'on a notifié les subventions en 2021 et 2022, et quand on voit les taux de consommation des crédits notifiés, on se rend bien compte qu'elles n'ont pas eu la totalité des subventions auxquelles elles s'attendaient, et qu'elles sont en difficulté. Donc soutenir un peu la strate intercommunale, ça permet aussi coiffer l'ensemble des communes, et de développer des aides de solidarité territoriale. Donc en termes de crédit, je ne pense pas que ça pèsera davantage. Par contre, en termes de besoins à satisfaire auprès de nos populations, je pense qu'on a un vrai plus à apporter.

Isabelle MOUGIN : Je le redis, Monsieur le Président, ce n'est pas du tout ça qui me pose problème. Je m'interroge sur la manière dont les projets vont être articulés avec votre propre stratégie départementale sur la clarté des grands axes de développement et d'investissements que vous voyez pour le Département. Avec l'abandon de thématiques, comment on va juger des priorités et de la pertinence des demandes présentées. Voilà, c'est ce qui m'interroge.

Florian BOUQUET : En termes de clarté, je vous ai cité tout à l'heure le SIFOU, le Syndicat Intercommunal. C'est aussi un établissement public. C'est le syndicat de toutes les communes du Territoire de Belfort, avec une fourrière adaptée aux normes sanitaires d'aujourd'hui, et je crois qu'on fait un effort très fort de solidarité territoriale au profit des communes, parce qu'en aidant le syndicat et les communes, les intercos, c'est le même montage. On est aussi venus en soutien aux investissements pour le théâtre Granit, où on a amélioré les équipements scéniques. Donc c'est vrai que c'est un vrai plus aux côtés du Grand Belfort.

Cédric PERRIN : Sur les dossiers réalisés par les EPCI à proprement parler, on voit bien d'expérience que ce sont essentiellement des projets très structurants à 100%. Donc l'intérêt départemental est quand même là, on n'est pas sur des projets particuliers. Ce sont de gros projets, des projets structurants qui ne sont pas non plus légion, et sur lesquels on essaie d'avoir un peu de souplesse, parce que c'est compliqué de monter ces dossiers-là. Mais je le disais, on est sur de gros projets sur un certain nombre de dossiers, il y en aura d'autres évidemment. Donc on essaie de gagner en souplesse. On pourra toujours critiquer les méthodes et les choix mais je pense que la souplesse est importante pour les EPCI.

Christian RAYOT : Dans le cadre de ce dossier, je pense qu'il y a effectivement de la liberté sur les projets qu'ils veulent réaliser. Voilà. Je pense que c'est ce qui se fait un peu partout, notamment avec les EPCI. Par contre, je trouve que, dans le cadre des subventions départementales qui sont octroyées, le délai de deux ans est un peu court, un peu rigide. Et

je pense qu'il serait bon de se calquer sur ce que fait l'État avec la DETR et le DSIL, qui a une période de 4 ans avant de pouvoir consommer des subventions.

Cédric PERRIN : Honnêtement, c'est très compliqué pour le budget départemental parce que ça nous donne des restes à réaliser qui sont colossaux. Aujourd'hui, on a eu une année 2022 un peu particulière, dans la mesure où les dossiers étaient à restituer pour le mois de février. Donc on ne peut pas avoir suffisamment de recul pour juger de la bonne réalisation des choses, mais le taux de réalisation sur 2022 était de l'ordre de 130 000 euros sur la totalité des subventions qui avaient été sollicités au début du mois de novembre. Le problème c'est que, comme on est en APCP, il faut qu'on ait un minimum de visibilité, et sur 4 ans, on ne peut pas en avoir. Et l'objectif c'est que pour les projets qui ne seraient pas réalisés, on puisse les redistribuer à d'autres communes – contrairement à ce que fait l'État. Sur 4 ans, c'est particulièrement difficile. On a une gestion assez souple, et deux ans, ça permet aux collectivités de solliciter plusieurs co-financeurs.

Mais honnêtement, c'est difficile, car ça demande beaucoup de crédits, et aujourd'hui, vous imaginez que l'an dernier, près d'un million d'euros consacré aux aides aux communes, on a 130 000 euros qui ont été retirés. Alors évidemment, il reste encore un an, mais on apprend en marchant aussi, il faut qu'on voie comment les choses évoluent. Je suis comme Florian, je suis assez inquiet compte tenu du bouleversement des budgets des collectivités, et ceux liés notamment aux coûts de l'énergie et d'autres coûts qui vont être difficilement absorbables. On est assez inquiets sur la capacité que les communes vont avoir à continuer à investir comme elles le font jusqu'à présent. On apprend au fil de l'eau sur ce fonctionnement. Dès le départ, on a voulu être assez larges pour pouvoir permettre aux communes de réaliser les projets qu'elles souhaitaient, puisqu'elles avaient un certain nombre d'objectifs à tenir. On est aussi un peu victimes du succès, il faut le dire clairement. Je rappelle que l'an dernier, sur les 124 dossiers qui ont été déposés, on a eu plus de 2,5 millions d'euros de demandes pour un budget qui était évidemment sans commune mesure avec les montants demandés. Cette année, on est un peu dans la même situation, avec près de 80 dossiers pour des montants de l'ordre d'un peu plus de 2 millions d'euros, donc il faut aussi faire des choix. Ce n'est pas toujours évident, et on peut comprendre que les gens ne soient pas non plus satisfaits, parce que quand on demande, on espère avoir le maximum. Je pense que ça permet notamment aux collectivités, et notamment aux petites communes qui ont de tout petits budgets, de pouvoir financer des projets qu'elles n'auraient sans doute pas pu financer si elles n'avaient pas eu cette aide-là.

Donc voilà, on essaie d'être souples, d'apprendre en marchant comme je le disais, et il n'est pas du tout exclu que dans les mois ou les années qui viennent, on puisse vous proposer des évolutions du règlement. Si l'objectif est d'être souple, il faut aussi être capable de ne pas se cantonner à un règlement rigide qu'on ne pourrait pas faire évoluer. Ne soyez donc pas étonnés si dans les mois ou les années qui viennent, on fasse évoluer ce règlement pour être le plus en adéquation avec la demande des communes et les EPCI.

Florian BOUQUET : Il faut créer le besoin. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Keffi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Cédric Perrin, Bastien Faudot, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mouglin, Christian Rayot, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Ketfi-Charif, Françoise Meyniel, ayant donné pouvoir à Didier Vallverdu, Samia Jaber ayant donné pouvoir à Bastien Faudot

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD 20221215_22 – Approbation du Projet Alimentaire Territorial (PAT) départemental
Rapporteur : Didier Vallverdu

Florian BOUQUET : À présent, on aborde le chapitre Environnement. Je vais laisser la parole à Didier VALLVERDU qui va vous présenter le Projet Alimentaire Territorial départemental.

Didier VALLVERDU : Merci beaucoup, Monsieur le Président, mes chers collègues. Issu de la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014, les Projets Alimentaires Territoriaux, les PAT, sont des démarches volontaires élaborées de manière concertée avec l'appui des Chambres d'Agriculture, qui visent à rapprocher les acteurs de l'alimentation d'un territoire, et mettre en cohérence leurs actions afin de développer une offre alimentaire locale et de qualité pour tous. Il permet ainsi d'aborder la question de l'alimentation dans ses multiples dimensions sociales, environnementales, et économiques. Ces PAT prennent la forme de plans d'actions organisés suivant les enjeux du Programme National de l'Alimentation, la souveraineté alimentaire, l'atteinte des objectifs de la Loi EGAlim, la lutte contre la précarité alimentaire, l'éducation au bien manger et la lutte contre le gaspillage. En 2021, le Département a décidé de porter l'élaboration du PAT à l'échelle de notre territoire. Pour élaborer le PAT, le Territoire de Belfort s'est appuyé sur un pré-diagnostic établi par la Chambre Interdépartementale de d'Agriculture, la CIA 25-90, et divers diagnostics pluri-thématiques complémentaires réalisés en 2021 par des bureaux d'études, sur la base de près de 55 entretiens avec des acteurs locaux de l'alimentation et enquêtes auprès d'un panel représentatif de 657 Terrifortains. Le potentialités et besoins réels du Territoire de Belfort ont alors pu être identifiés, ainsi que les complémentarités existantes avec les territoires voisins à travers différents groupes de travail portant notamment sur les acheteurs Agrilocal, la restauration collective, la filière lait, la filière viande, les producteurs Agrilocal, le foncier agricole, la précarité alimentaire etc.

Quatre enjeux ont été retenus par le comité de pilotage de la démarche qui réunit les représentants du Département, de la CIA 25-90, des services de l'État, de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, des établissements publics de coopération intercommunale du Territoire de Belfort et des territoires voisins. Ces enjeux sont : rendre l'offre alimentaire locale plus accessible dans les différents circuits de distribution et pour les différents profils d'acheteurs ; développer une restauration collective plus engagée dans les approvisionnements locaux et de qualité, et lutter contre le gaspillage alimentaire ; améliorer l'accès des publics précaires à une alimentation saine et équilibrée ; développer l'offre du territoire à destination des circuits courts et de proximité. Sur la base de ces enjeux, des ateliers de concertation ont été organisés entre mars et octobre 2022 avec 157 participants qui ont abouti à l'identification de 45 actions, dont 18 relèvent de la maîtrise d'ouvrage du Département. Je vais vous les citer très rapidement : créer la signature Territoire Gourmand de promotion sur les produits locaux, développer la mise en place par les communes de marchés de producteurs, rapprocher les acteurs de l'alimentation, développer un partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, développer les activités au Jardin Démonstratif du Parc de la Douce, favoriser l'émergence d'un intermédiaire logistique entre les producteurs locaux et la restauration collective, accompagner la recréation d'une légumerie, éduquer et

sensibiliser sur les produits locaux et l'alimentation, réduire pertes et gaspillage alimentaire dans les collèges, promouvoir et valoriser les savoir-faire laitiers, soutenir la création d'un atelier de transformation fromager, accompagner les familles dans une alimentation saine, collecter et valoriser les initiatives de chaque acteur de l'aide alimentaire, mettre en réseau les acteurs de la précarité alimentaire, organiser des temps d'échange entre les structures d'aide alimentaire et les producteurs locaux, créer un outil de diagnostic du foncier agricole, soutenir la diversité des productions alimentaires de la transformation à la vente à la ferme, et enfin, soutenir un développement agricole respectueux de l'environnement. Ce sont 18 actions que notre Conseil départemental peut porter. Il en reste 27 qui peuvent faire l'objet d'un portage différent, par des municipalités ou la Chambre Interdépartementale de l'Agriculture. Voilà, Monsieur le Président.

Florian BOUQUET : Merci Didier. Une belle ambition pour le PAT au niveau départemental. Des questions par rapport à ce projet ? Madame MOUGIN ?

Isabelle MOUGIN : Je ne peux pas m'empêcher de relever l'enjeu numéro 3, qui doit améliorer l'accès des publics prioritaires à l'alimentation saine et équilibrée, et mettre en regard la suppression sur la tarification solidaire. Voilà, j'en remets une couche.

Florian BOUQUET : Écoutez, on démarre d'un tarif à 7,80 euros, on le facture 3,30 euros pour le non-boursier. Ensuite, pour l'élève boursier et selon le taux de bourse, ça va de 0 à 2,80 euros sachez qu'il aura bien mangé et pour pas cher. Je sais que la pédagogie c'est l'art de répéter, donc s'il le faut, je le répèterai. Et c'est assumé car les gestionnaires de collèges réclamaient depuis très longtemps cette augmentation des tarifs. Donc aujourd'hui, elle est réelle, elle s'applique à partir du 1^{er} janvier. Donc accéder à un repas aussi peu coûteux de qualité, produit en local, confectionné sur place, avec des denrées de qualité, franchement, il n'y a rien à redire.

Anaïs MONNIER-VON AESCH : Et je souhaite ajouter que c'était une demande qui émanait des gestionnaires, on le redit. Et dans les CA des différents collèges, ça a été majoritairement adopté à l'unanimité.

Isabelle MOUGIN : Je ne parlais pas de l'augmentation du prix du repas. C'est sûr que ça arrange les collèges, vu les difficultés au niveau de la trésorerie par rapport au coût du repas. En revanche, la tarification solidaire n'avait pas d'impact sur les finances des établissements.

Cédric PERRIN : Je vous trouve complètement démagos sur cette question, la finalité de tout ça c'est que les gens ne paient pas plus cher. Alors effectivement, il y avait une bourse, qui était supérieure au montant de la cantine pour certaines personnes. Mais à un moment donné, il faut aussi être juste, il faut expliquer les choses. La bourse pour la cantine sert à payer la cantine. Et compte tenu de l'augmentation des denrées alimentaires, il faut aussi prendre un certain nombre de décisions. Moi j'ai participé à certains Conseil d'Administration de collèges, avec des intendants qui arrivent de départements extérieurs, qui s'étonnaient que ça fonctionne comme ça. Faisons la comparaison avec d'autres départements, voyons ce que les élèves paient dans d'autres départements et voyons ce qu'ils paient ici. Donc arrêtez la démagogie, à un moment donné ça va. Vous êtes toujours dans l'opposition, vous ne pouvez pas être pour et vous essayez forcément de faire monter la mayonnaise mais à un moment donné il y a la vérité des coûts et des prix.

Bastien FAUDOT : Il y a quand même une chose très étonnante c'est qu'un parlementaire puisse réduire une bourse scolaire à une bourse pour la cantine. Vous le savez comme moi ou alors si vous ne le savez pas c'est grave, que la bourse n'est pas exclusivement dédiée aux frais de cantine. Vous pouvez monter sur vos grands chevaux et traiter votre opposition de démagog, mais la réalité dans cette affaire c'est que vous avez décidé politiquement de faire les poches des plus pauvres. C'est votre problème.

Didier VALLVERDU : Si tu me permets juste une remarque, j'aimerais rebondir sur ce que disait Cédric. Vous nous invitez très largement, lorsqu'il s'agit des pompiers, à regarder de la manière dont ça se passe autour. C'est quand même curieux que vous refusiez de regarder sur ce sujet la manière dont ça se déroule dans d'autres départements. Sur cette question, je vous invite quand même à élargir le champ puisque finalement je ne fais ni plus ni moins de vous retourner l'argument dont vous nous avez opposé vis à vis des pompiers sur le plan de la bourse. Je vous invite à regarder sur ce qui se passe ailleurs.

Florian BOUQUET : Bien, merci à vous. Y a-t-il des oppositions au PAT ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivoll, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Cédric Perrin, Bastien Faudot, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mougoin, Christian Rayot, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Ketfi-Charif, Françoise Meyniel, ayant donné pouvoir à Didier Vallverdu, Samia Jaber ayant donné pouvoir à Bastien Faudot

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD 20221215_23 – Convention de partenariat pour la période 2023-2025 entre le Département du Territoire de Belfort et la Fédération Départementale des Chasseurs du Territoire de Belfort (FDC90) pour la poursuite de la mise en place d'intercultures d'intérêt environnemental
Rapporteur : Didier Vallverdu

Florian BOUQUET : Et je laisse la parole à Didier VALLVERDU pour la Convention de partenariat pour la période 2023-2025 avec la Fédération Départementale des Chasseurs du Territoire de Belfort pour la poursuite de la mise en place d'intercultures d'intérêt environnemental.

Didier VALLVERDU : Merci beaucoup. Alors, déjà une interculture, c'est une plantation comprenant au moins 3 variétés de plantes, légumineuses, céréales, plantes fleuries, effectuée après la récolte de la culture principale fin d'été, et qui est maintenue en place tout l'hiver, au moins jusqu'au 15 février de l'année suivante. Elle favorise l'aération des sols, l'enrichissement naturel en azote, et permet de limiter efficacement l'érosion des sols. Elle permet aussi d'éviter la prolifération des sangliers tout apportant de la nature à la petite faune et aux insectes. Depuis 2017, le Département soutient la Fédération Départementale des Chasseurs du Territoire de Belfort, le FDC90, et les agriculteurs pour la mise en place d'intercultures d'intérêt environnemental, le coût d'achat de semences d'interculture étant plus élevé que celui des semences classiques – 40 à 50 euros par hectare. Le dispositif soutenu par le Département, à hauteur de 3 000 euros par an, consiste à subventionner l'achat de ces semences, l'aide pouvant aller jusqu'à 50% du coût d'achat, suivant la durée d'implantation du couvert hivernal. Ce dispositif permet de soutenir en moyenne la plantation de 300 hectares d'interculture par une quinzaine d'exploitants volontaires. La convention de partenariat conclue avec la FDC90 s'achève en fin 2022, l'opération ayant démontré ses bénéfices pour la faune et la flore. Il est proposé de reconduire le dispositif pour les années 2023 à 2025 à hauteur de

3 000 euros par an. Toutefois, afin de limiter les opérations administratives, le Département souhaite confier dorénavant à la FDC90 le paiement de la participation départementale à chaque bénéficiaire, et ce pour 3 ans. Ceux-ci étant versés dans le cadre de la compétence de la protection de l'environnement et du patrimoine naturel.

Florian BOUQUET : Merci.

Marie-Dominique BELUCHE : Je voudrais intervenir. Je trouve que c'est une mesure extraordinaire pour les agriculteurs, les sols etc. Mais ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi on passe par les chasseurs. Pourquoi on n'aiderait pas directement les agriculteurs parce que c'est eux qui vont faire le boulot de toute façon. Ce n'est que pour faire avaler la pilule des actions des chasseurs, ça.

Didier VALLVERDU : Non, les chasseurs participent aussi financièrement à cette opération. Il ne faudrait pas que, par dogmatisme anti-chasseurs, on n'en finisse par ne pas reconnaître le mérite d'investissement de la FDC90, qui chapeaute cette opération, ils ont un rôle à jouer.

Marie-Dominique BELUCHE : Je ne suis pas anti-chasseur mais je trouve ça rigolo de les voir d'avoir systématiquement en costume de protecteur de la nature. Ils ont un rôle de gestion de la population de sanglier, qu'ils fassent leur travail de gestionnaire de sangliers.

Didier VALLVERDU : Mais pas que, parce qu'ils ont aussi un rôle dans la préservation de la biodiversité, et à travers cet élément-là ils s'y engagent pleinement.

Florian BOUQUET : Je trouve qu'il ne faut pas voir les choses de cette façon un peu dogmatique. La convention existe depuis déjà 3 ans, si ma mémoire est bonne, et c'est vrai qu'à l'époque, la Chambre Interdépartementale d'Agriculture et la Fédération Départementale des Chasseurs étaient venues nous voir pour conjuguer nos efforts. C'est vrai que la préservation des sols, c'est positif déjà sur le volet environnemental, mais aussi pour éviter l'érosion des sols. Donc moi j'ai tout de suite mordu à l'hameçon – pour rentrer dans le registre de la pêche, après la chasse. Mais après, c'est vrai qu'ils ont des intérêts convergeant, c'est à dire qu'en entretenant des terres comme ça, ça évite aussi la prolifération de sangliers, et il ne faut pas oublier que ce sont les fédérations de chasse, à partir des adhésions des chasseurs qui vont indemniser les terres agricoles des paysans à partir des contributions des chasseurs. Donc pour eux, plus il y a de dispositifs qui empêchent la prolifération, mieux c'est.

Marie-Dominique BELUCHE : Qu'ils arrêtent d'engrainer. Tous ceux qui font de la randonnée dans les Vosges et dans la campagne en suivant nos superbes sentiers s'en rendent compte : on engraine partout. C'est quoi ce travail ?

Florian BOUQUET : Vu l'été qu'on a eu, il était essentiel de donner à manger et à boire. Après, vous dites qu'il ne faut pas déséquilibrer la chaîne alimentaire ! Il ne faut pas voir ça sous cet angle. Ce partenariat marche depuis 3 ans, et c'est vrai que c'est intéressant. C'est vrai que ça nous obligeait à faire des petits chèques aux différents agriculteurs concernés, en fonction de leur surface. Vous le verrez pour le versement de 2022. Mais après, on préfère verser la subvention de 3 000 euros et c'est à eux de répartir.

Bastien FAUDOT : Je voudrais juste dire une chose à Monsieur VALLVERDU : vous n'êtes pas obligé de vous réfugier dans des propos polémistes juste pour le plaisir, même si je sais que vous n'y résistez pas souvent. D'une façon générale, bien sûr qu'il m'arrive aussi de polémiquer, mais j'essaie de trouver des arguments. Et là on cherche l'argument avec un microscope. En plus, vous êtes mal tombé avec Marie-Dominique avec le discours anti-chasse. Elle vient de vous expliquer à l'instant que ce n'était pas une position de principe et qu'elle reconnaissait que les chasseurs avaient un rôle essentiel dans la régulation des populations de sangliers, mais il y a d'autres problèmes sérieux à soulever. Moi je ne suis pas

un technicien, on a un problème de surpopulation de sangliers et de grands gibiers qui menacent les pousses des jeunes arbres, mais il y a des contradictions et des choses sur lesquelles on ne débat pas assez avec eux, comme l'agrainage. Vous savez que les sangliers engrainés sont ainsi 4 à 5 fois plus fertiles que quand ils se nourrissent naturellement ? Ce sont des chasseurs qui me l'ont expliqué, et c'est un vrai sujet. Si le but du jeu c'est de lutter contre la surpopulation de sangliers, on peut au moins mettre sur la table cette question. Et par ailleurs, la question qui consiste à replanter du fruitier sauvage en forêt, et qui conduit en réalité à nourrir encore davantage les sangliers est absurde. Je ne fais que rapporter des propos qui m'ont été confiés. C'est juste pour ne pas céder à un truc qui soit trop caricatural.

Marie-Dominique BELUCHE : Et si on veut soutenir des acteurs qui s'engagent dans la biodiversité, il y a quand même des acteurs qu'on ne voit pas du tout émerger dans les politiques départementales, c'est le soutien à la LPO. Le jour où on soutiendra autant la LPO que la chasse, alors bravo.

Didier VALLVERDU : Je ne comprends pas le débat avec la LPO. Je suis quand même relativement surpris que l'on puisse me dire que je sombre dans la caricature, alors que j'avais apporté comme réponse directe le travail que réalisent les chasseurs sur la préservation de la biodiversité. Quand vous vous rendez dans les Assemblées générales des chasseurs, vous vous rendez compte que la problématique de l'agrainage est une chose à laquelle ils réfléchissent. Et ils sont d'autant plus enclins à y réfléchir que c'est la Fédération Départementale de Chasse qui doit s'acquitter des frais occasionnés par les différentes destructions des sangliers chez les particuliers. Par définition, ils sont directement impactés par ce type de problème. Ce n'est pas mis sous le tapis. Je ne crois pas que je cède dans la caricature, mais qu'il faut, au contraire, mesurer ces questions avec une relative modération.

Florian BOUQUET : Madame MOUGIN.

Isabelle MOUGIN : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais juste poser une question, à priori bête, mais j'aimerais qu'on m'explique comment les intercultures participent à la réduction du nombre de sangliers. Parce que je comprends que quand une culture a eu lieu, on la remplace par ces intercultures qui protègent le sol et créent un refuge pour un tas de petites espèces. Je suppose donc que ça empêche les sangliers de fouiller dans ces terrains-là, mais quelle est l'action par rapport à la réduction du nombre de sangliers ?

Didier VALLVERDU : En fait, c'est parce que ça permet d'alimenter une petite faune. Et cette petite faune permet de participer au rééquilibrage de la faune elle-même. En plus, le fait de planter ce tri-culture rend beaucoup moins attirante la culture de céréales en elle-même pour les sangliers. Donc ce double-phénomène fait que les sangliers sont beaucoup moins attirés. Ça ne réduit pas le nombre des sangliers, mais leur dégradation sur ces parcelles. C'est très différent.

Isabelle MOUGIN : Donc le terme du rapport n'est pas tout à fait exact car on parle de réduction de la prolifération. Mais en fait, on n'agit pas sur la prolifération, on les éloigne.

Florian BOUQUET : Bon, écoutez, je vais mettre aux voix le dispositif, mais je note votre réel intérêt pour les questions concernant la chasse, et on vous organisera une rencontre avec la fédération. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivoll, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Cédric Perrin, Bastien Faudot, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Ketfi-Charif, Françoise Meyniel, ayant donné pouvoir à Didier Vallverdu, Samia Jaber ayant donné pouvoir à Bastien Faudot, Christian Rayot ayant donné pouvoir à Isabelle Mougin.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD 20221215_24 – Convention de partenariat pour la période 2023-2025 à conclure entre le Département du Territoire de Belfort et l'Association du Munster Fermier (AMF) pour la promotion du Munster Fermier
Rapporteur : Didier Vallverdu

Florian BOUQUET : Et je vais laisser la parole à Didier VALLVERDU pour la Convention de partenariat pour la période 2023-2025 auprès de l'Association du Munster Fermier (AMF) pour la promotion du Munster Fermier. On est dans tous les registres, on passe du cochon au Munster !

Didier VALLVERDU : Donc le fromage de Munster bénéficie depuis 1969 d'une Appellation d'Origine Contrôlée qui atteste du lien entre un produit son terroir et son mode de fabrication. Cette AOC est reconnue Origine Protégée par l'Union Européenne, la mention « fermier » peut y être ajoutée en garantissant sa fabrication dans une exploitation agricole. La délimitation de l'AOP Munster intègre 92 communes du Territoire de Belfort mais en 2016, plus aucun Munster d'Appellation n'avait été produit depuis 20 ans. Pour ne pas risquer d'être exclu de l'AOP, le Département a lancé en 2018 un appel à projets afin d'encourager les agriculteurs à relancer la production locale de Munster Fermier. 3 agriculteurs avaient relevé le défi. Afin d'accompagner et de pérenniser cette filière, le Département avait conclu en 2019 un partenariat avec l'Association du Munster Fermier, l'AMF, organisation professionnelle agricole qui accompagne sur le plan technique et sanitaire les producteurs fermiers de Munster et la promotion de leurs produits. Ce partenariat permet de préserver des savoir-faire patrimoniaux tout en soutenant des productions agricoles locales et respectueuse de l'environnement. Il est donc proposé de le poursuivre au travers d'une convention triennale 2023-2025, à conclure en le Département et l'AMF. Cette convention annexée au rapport présent, établit la contribution annuelle du Département à hauteur de 3 000 euros par an. Voilà, Monsieur le Président.

Florian BOUQUET : Merci Didier. Je vous rappelle qu'on a 3 producteurs de Munster Fermier dans le Territoire de Belfort. Ce nombre est insuffisant, et il faut donc aussi animer le produit, le terroir, et faire en sorte qu'on en ait plus. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Cédric Perrin, Bastien Faudot, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Christian Rayot, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Ketfi-Charif, Françoise Meyniel, ayant donné pouvoir à Didier Vallverdu, Christian Rayot ayant donné pouvoir à Isabelle Mougin, Samia Jaber, Bastien Faudot

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD 20221215_25 – Convention de partenariat pour la période 2023-2025 à conclure entre le Département du Territoire de Belfort et le Service de Remplacement Agricole
Rapporteur : Didier Vallverdu

Florian BOUQUET : À présent, une convention de partenariat pour la période 2023-2025 entre le Département du Territoire de Belfort et le Service de Remplacement Agricole. Didier ?

Didier VALLVERDU : C'est parti. Dans le cadre de ses compétences en matière d'action sociale et de solidarité, le Département accompagne les agriculteurs en difficulté sociale. Depuis 2017, il attribue une subvention annuelle de fonctionnement au Service de Remplacement Agricole de la Haute-Saône, qui dessert également le Territoire de Belfort. Les Services de Remplacement sont des groupements d'employeurs dirigés par des agriculteurs bénévoles, et se distinguent en cela d'une entreprise intérimaire ou commerciale. Ils proposent des salariés de remplacement à leurs agriculteurs adhérents qui le souhaitent, ou qui sont contraints de s'absenter momentanément de leur exploitation. Ils permettent aux agriculteurs de se soigner, se former, prendre des congés, s'investir dans des organisations professionnelles agricoles et les institutions locales sans que cela remette en cause la pérennité de leur activité. Le remplacement est donc un enjeu important pour la qualité de vie, l'épanouissement, l'ouverture sur l'extérieur et l'implication des agriculteurs au sein de nos territoires. Il est un facteur essentiel pour favoriser l'installation et la transmission des exploitations. 61 exploitants du Territoire de Belfort adhèrent à ce service de remplacement : Haute-Saône et Territoire de Belfort, soit 34% des utilisateurs. Et en moyenne, 22 exploitants y font appel chaque année. Afin d'inscrire le soutien du Département dans la durée, il est proposé d'établir avec Service de Remplacement Agricole de Haute-Saône un partenariat pour la période 2023-2025, encadré par une convention annexée au présent rapport. Cette convention prévoit notamment un soutien annuel forfaitaire à hauteur de 2500 euros. Voilà, Monsieur le Président.

Florian BOUQUET : Merci Didier. Des questions par rapport au Service de Remplacement ? Ça fonctionne bien, c'est apprécié aussi des agriculteurs.

Didier VALLVERDU : Ça n'est ni plus ni moins qu'un droit de tirage. Ils sont 22 à avoir ressenti le besoin de faire appel à ce service. Leur cotisation leur permet d'ouvrir un certain nombre de jours, et ils y font appel lorsqu'ils en ressentent le besoin. C'est un peu comme une assurance, en somme. Dans une certaine mesure, on pourrait presque se réjouir du fait qu'il n'y a eu que 22 exploitants qui ont eu recours à ce service.

Florian BOUQUET : Merci. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci à vous.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Keffi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Cédric Perrin, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mouglin, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Ketfi-Charif, Françoise Meyniel, ayant donné pouvoir à Didier Vallverdu, Christian Rayot, ayant donné pouvoir à Isabelle Mougin, Samia Jaber, Bastien Faudot

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

16 voix pour

CD 20221215_26 – Avenant n° 3 à la convention relative à la gestion de paiement associé par l'ASP des aides du Conseil départemental du Territoire de Belfort et de leur cofinancement par le FEADER hors CIGC pour la programmation 2014-2020 dans le cadre du programme de développement rural de Franche-Comté
Rapporteur : Didier Vallverdu

Florian BOUQUET : À présent, je laisse toujours la parole à Didier VALLVERDU pour le point numéro 26. C'est un avenant sur le mode de gestion de paiement des aides du Département cofinancées par le FEADER hors CIGC.

Didier VALLVERDU : Merci, Monsieur le Président. Un rapport très administratif. Ce n'est pas là que nous allons trouver les plus gros enjeux agricoles. Depuis la Loi NOTRe du 7 août 2015, les Départements ne peuvent plus soutenir les investissements agricoles hormis par le biais d'une convention établie avec la Région en lien avec le Programme de Développement Rural Régional de Gestion du Fonds Européen Agricole de Développement Rural, le FEADER. Pour la programmation 2014-2020, les modalités de versement du cofinancement départemental ont été définies avec l'ASP et la Région au travers d'une convention signée le 3 mai 2017. Dans l'attente du cadre juridique applicable de la future programmation 2023-2027, un régime transitoire doit être mis en place. La convention était censée se terminer en 2020, et c'est la raison pour laquelle nous vous demandons aujourd'hui de vous exprimer sur la mise en place du régime transitoire pour permettre le cofinancement des derniers dossiers qui arriveront encore d'ici à la fin de la programmation en cours. Pour ce faire, il est nécessaire un troisième avenant à la convention précitée. Voilà, les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées et demeurent applicables. Voilà, Monsieur le Président.

Florian BOUQUET : Merci Didier. Des questions par rapport à cet avenant ? Non ? C'est simplement qu'on délègue la gestion du paiement. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci à vous.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Cédric Perrin, Bastien Faudot, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Ketfi-Charif, Françoise Meyniel, ayant donné pouvoir à Didier Vallverdu, Samia Jaber ayant donné pouvoir à Bastien Faudot, Christian Rayot, ayant donné pouvoir à Isabelle Mougin

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD 20221215_27 – Convention financière entre SNCF réseau et le Département du Territoire de Belfort pour la gestion et le suivi écologique de l'ancienne pisciculture d'Anjoutey

Rapporteur : Didier Vallverdu

Florian BOUQUET : À présent, le point numéro 27. C'est toujours Didier VALLVERDU, avec une convention financière entre SNCF réseau et le Département pour la gestion et le suivi écologique de l'ancienne pisciculture d'Anjoutey.

Didier VALLVERDU : Merci, Monsieur le Président. L'arrêté préfectoral du 27 juillet 2015, autorisant au titre de la Loi sur l'Eau, les travaux de réouverture de la ligne ferroviaire Belfort-Delle, impose à SNCF Réseaux de compenser l'impact de l'opération en réhabilitant ou reconstituant des zones humides de surface et qualité équivalente dans le Territoire de Belfort et d'en assurer la gestion et le suivi écologique annuel jusqu'en 2027, soit pendant 5 ans. Pour répondre à cette obligation, SNCF Réseaux a choisi de restaurer le site de l'ancienne pisciculture d'Anjoutey, propriété communale de 2,2 hectares pour lui redonner ses caractéristiques de zone humide. Elle a engagé les travaux de restauration fin 2021. Toutefois, SNCF Réseaux ne dispose pas des compétences suffisantes pour assurer sur le long terme la gestion et le suivi écologique du site. C'est pourquoi, conformément au partenariat conclu du 25 octobre 2018, SNCF Réseaux sollicite l'appui du Département du Territoire de Belfort pour mener pour son compte ses missions spécifiques jusqu'en 2027. Après cette date, le site restauré pourrait alors, sous réserve d'un accord entre la commune d'Anjoutey et le Territoire de Belfort, être intégré au réseau des Espaces Naturels Sensibles du Territoire de Belfort, pérennisant ainsi durablement sa gestion écologique. La convention relative à cette opération prévoit notamment une participation financière de SNCF Réseaux à hauteur de 83 130 euros sur 5 ans, somme qui recouvre notamment les frais de personnel engagé par le Département, les frais de matériel afférant à ces mêmes missions, les suivis écologiques externalisés. Voilà, Monsieur le Président.

Florian BOUQUET : Merci Didier. Des questions par rapport à cette convention financière entre SNCF Réseaux et le Département pour l'ancienne pisciculture d'Anjoutey ? Non ? Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Kefi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Cédric Perrin, Bastien Faudot, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Kefi-Charif, Françoise Meyniel, ayant donné pouvoir à Didier Vallverdu, Samia Jaber ayant donné pouvoir à Bastien Faudot, Christian Rayot, ayant donné pouvoir à Isabelle Mougin

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD 20221215_28 – Convention financière entre SNCF réseau et le Département du Territoire de Belfort pour la gestion et le suivi écologique d'un étang à Anjoutey
Rapporteur : Didier Vallverdu

Florian BOUQUET : Toujours dans le domaine des contreparties environnementales, il s'agit d'une autre convention financière, toujours avec SNCF réseau et le Département pour le suivi ...

Didier VALLVERDU : Oui, absolument, c'est un dossier connexe puisqu'il s'agit dans le cadre de la construction d'un LGV Rhin-Rhône branche Est, la première tranche déclarée d'utilité publique par décret en date du 25 janvier 2002, mise en service en décembre 2011. L'arrêté préfectoral d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau impose à SNCF Réseaux de compenser l'impact de l'opération par acquisition, réhabilitation, reconstitution ou création de zone humide, encore, de surface et de qualité équivalente sur l'unité hydrographique du Doubs. Pour répondre à cette obligation, SNCF Réseaux a choisi de restaurer un ancien étang au lieu-dit Derrière le Moulin encore à Anjoutey, pour lui redonner ses caractéristiques de zone humide. Toutefois, SNCF Réseaux ne dispose, encore une fois, pas des compétences suffisantes pour assurer sur le long terme, la gestion et le suivi écologique du site. Nous sommes bien évidemment sur le même type de convention, pour exactement les mêmes raisons, sauf que cette fois-ci la convention relative à cette opération prévoit notamment une participation financière de SNCF Réseaux à hauteur de 53 740 euros sur 5 ans, somme qui recouvre encore une fois les frais de personnel, les travaux et frais de notaire y afférant, les suivis écologiques externalisés.

Florian BOUQUET : Merci. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Cédric Perrin, Bastien Faudot, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Ketfi-Charif, Françoise Meyniel, ayant donné pouvoir à Didier Vallverdu, Samia Jaber ayant donné pouvoir à Bastien Faudot, Christian Rayot, ayant donné pouvoir à Isabelle Mougin

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD 20221215_29 – Dispositif de financement des investissements de stockage d'eau sur les exploitations agricoles
Rapporteur : Didier Vallverdu

Florian BOUQUET : Je laisse toujours la parole à Didier VALLVERDU pour le dispositif de financement des investissements sur les exploitations agricoles pour la collecte des eaux pluviales, et le stockage et-le traitement.

Didier VALLVERDU : Là, en l'occurrence, il s'agit d'un dossier qui n'est pas neuf puisque depuis 2018, le Département du Territoire de Belfort apporte son soutien à la profession agricole, en complémentarité bien évidemment avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, afin de soutenir les exploitations face aux sécheresses récurrentes. L'une des solutions consiste à récupérer, stocker et traiter l'eau pluviale issue des toitures des bâtiments agricoles. À la demande de la profession agricole, la Région a mis en place en 2020 et 2021 ce dispositif d'aide exceptionnel dédié au stockage d'eau pluviale. Conformément aux possibilités offertes par la loi NOTRe, le Conseil départemental a cofinancé ce dispositif avec une enveloppe de 20 000 euros par an. Quatre exploitants du Territoire de Belfort avaient ainsi pu être soutenus.

Pour l'année 2022, la Région avait, dans un premier temps, dit qu'elle mettait fin à ce dispositif. Mais bien évidemment en raison de la sécheresse exceptionnelle, qui n'aura plus forcément vocation à être exceptionnelle, la Région a réagi tardivement le 21 octobre 2022 en proposant de remettre en place ce même dispositif, au côté duquel nous souhaitons pouvoir nous engager pour le bien de nos agriculteurs. Les Départements ont la possibilité de venir cofinancer à hauteur de 10 000 euros ce dispositif dont les modalités sont identiques à celles de 2021, le taux d'aide public maximum étant fixé à 30%. 15% par la Région, 15% par le Département. Voilà, Monsieur le Président.

Florian BOUQUET : Merci. Madame BELUCHE ?

Marie-Dominique BELUCHE : Je voudrais faire une remarque. Dans l'aide aux agriculteurs, il est aussi marqué pour les aider à la transition qu'il faut chercher de nouvelles cultures ou développer de nouvelles activités agricoles. Et ça correspond parfaitement au plan alimentaire, parce que j'ai vu qu'à Belfort, on était largement autonomes en élevage bovin. Ça veut dire que dans le Territoire, on serait presque autonomes pour tout ce qui est élevage bovin. Mais on est extrêmement en retard sur la production des œufs, des poulets, élevages ovins et caprins. Donc je me disais qu'on peut aider à installer des réservoirs d'eau pour les bovins etc. Mais pour une vraie transition, ne peut-on pas aider les agriculteurs à réorienter leur production à plus ou moins long terme ? Plus ça va, plus j'ai l'impression que le long terme devient moyen terme, voire court terme. Et quand on parle d'autonomie alimentaire, il y a plein de domaines dans lesquels on pourrait réorienter les politiques locales.

Didier VALLVERDU : Alors, je vous répondrai en deux points. Je pense que, dans un premier temps, il faut nous rappeler, même si je comprends le sens de votre intervention, que c'est le Conseil Régional qui peut être porteur de ce type de projet. Et je pense que le moment venu, nous serions en capacité d'examiner toute forme de partenariat que le Conseil Régional serait susceptible de proposer sur la réorientation. Vous évoquez la quasi-autonomie de notre département sur la production bovine. On est à 77% en production bovine. Donc on n'est pas vraiment autonomes, même si c'est certainement le point sur lequel nous sommes le plus proche de l'autonomie. Mais aujourd'hui, l'enjeu est-il la réorientation ? Parce que si nous réorientons les productions de nos agriculteurs, on va passer de 77% sur la production bovine à 50% ou 60%. Mais on peut être en capacité d'améliorer la production des œufs, du lait ou de légumineuses, sur lesquelles nous sommes complètement en décalage avec les besoins de notre territoire. Mais je pense qu'au-delà de tout ça, ce n'est pas forcément la réorientation, c'est plutôt la création d'activité agricole dont nous avons fondamentalement besoin avec, et c'est là où on rentre dans les 18 fiches action que le Conseil Départemental peut porter, notamment une avec le partenariat de l'AUTB qui consiste pour nous à contribuer à identifier ce que l'on serait en capacité de définir comme des zones pouvant accueillir demain une activité agricole. Car je pense que c'est là que va se trouver l'enjeu, à la fois sur la pérennisation des activités agricoles et l'ensemble des mesures que l'on peut mettre en place

pour parvenir à cet objectif, mais c'est surtout sur la création de l'activité agricole qu'il nous faut travailler, et ce bien plus que sur la mutation.

Florian BOUQUET : Bastien FAUDOT a demandé la parole.

Bastien FAUDOT : Une question complémentaire, car on sait qu'il y a une tension foncière. Quand vous parlez de création d'activité nouvelle, la question qui vient directement derrière est : comment ça se passe sur le plan foncier ? Moi je n'ai pas d'idée suffisamment précise, si ce n'est que je sais d'expérience que les terres agricoles sont très rares dans notre département aujourd'hui. Et je crois qu'on a, en plus, des contraintes sur les compensations, je crois que vous en avez parlé lors d'une session précédente, quand vous aviez abordé la question de la Roseraie. Et il y avait là en jeu une compensation d'une quarantaine d'hectares. Et tout ça pèse évidemment sur le monde agricole. Je pense qu'il y avait aussi une question de compensation bien supérieure pour les zones humides de l'Aéroparc de 200 hectares. Je me permets de lier le sujet. Où en est-on avec les compensations, et comment ça se passe avec les agriculteurs ? Parce que ça vient se rajouter aux besoins du point de vue la diversification de notre agriculture. Donc sur les compensations de la Roseraie et les autres, et sur le foncier agricole disponible.

Didier VALLVERDU : Le foncier disponible, c'est la raison pour laquelle nous portons une action partenariat avec l'AUTB puisque le travail est d'être en capacité aujourd'hui d'identifier les terrains, qui seront susceptibles demain de pouvoir accueillir une activité agricole. Donc là, on est réellement sur de la prospective, et ce travail est forcément réalisé en partenariat avec ceux dont c'est la mission principale. Ensuite, pour la Roseraie, je vais répondre de manière très simple : nous avons abandonné le projet, et la question de la compensation ne se pose plus. Si nous avons porté le projet, nous aurions été amenés à de la compensation de terrain. Mais aujourd'hui on n'en est plus là puisqu'on a abandonné le projet. Ce que l'État nous demandait en matière de compensation de terrain était absolument hors de portée pour nous.

Florian BOUQUET : Pour 4 hectares de la Roseraie d'Anjoutey, il fallait 40 hectares. On n'a pas 40 hectares à compenser parce qu'il faut les mêmes caractéristiques de sol et de zone humide.

Didier VALLVERDU : C'est juste le drame de l'État qui freine tous ces développements. On voulait développer un maraichage, on a dû l'abandonner aussi.

Florian BOUQUET : Il a été beaucoup question du PAT. Et c'est vrai que tout le sens du Plan Alimentaire Territorial c'est de pouvoir consommer au plus près du lieu de production. Notre problématique dans le Territoire de Belfort est très simple : on est capables de produire 30 millions de litres de lait, c'est la production du département ; on fait 1 000 tonnes de viande de bœuf qu'on envoie dans les abattoirs à Besançon. On a une capacité à produire et à valoriser nos produits, et à les faire revenir dans le territoire. Notre difficulté réside dans le fait que lorsqu'un exploitant agricole s'arrête, le cheptel des autres exploitants ne grossit pas, donc le volume de lait diminue. Le problème aussi c'est que le nombre de bêtes n'augmentant pas, la quantité de viande diminue. Donc on est dans ce dilemme : on doit soutenir une filière pour qu'elle produise au plus près de nous, et dont l'offre est accessible au plus grand nombre – car c'est ça, alimenter localement –, mais on doit veiller à maintenir nos agriculteurs et nos producteurs sur site. Après, il y a la tension sur le foncier. Il y a le besoin de pavillonnaire, les Zones d'Activité Économique etc. Il faut veiller à ces équilibres-là. Et on a missionné aussi l'Agence de l'urbanisme pour nous aider à identifier, comme le disait Didier, des poches dans lesquelles les activités agricoles ou autres pourraient être développées de manière à augmenter la production dans notre département pour développer aussi ce PAT et l'animer.

Donc c'est un beau sujet, il y a du travail pour plusieurs années, mais on a aussi de belles satisfactions. Bien, il faut que je mette aux voix le dispositif de financement des investissements de stockage d'eau et des exploitations agricoles. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Cédric Perrin, Bastien Faudot, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Ketfi-Charif, Françoise Meyniel, ayant donné pouvoir à Didier Vallverdu, Samia Jaber ayant donné pouvoir à Bastien Faudot, Christian Rayot, ayant donné pouvoir à Isabelle Mougin

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD 20221215_30 – Attribution d'une subvention au Collège Vauban pour l'achat de tablettes numériques pour classe mobile
Rapporteur : Anaïs VON AESCH-MONNIER

Florian BOUQUET : À présent, on aborde le chapitre Éducation et Vie Scolaire. Et c'est Anaïs MONNIER-VON AESCH qui va vous présenter le rapport relatif à l'attribution d'une subvention au Collège Vauban pour l'achat de tablettes numériques pour classe mobile.

Anaïs MONNIER-VON AESCH : Pour mémoire, le collège Vauban a répondu à un appel à projets qui a été initié par l'État, et obtenu le label « Collège Connecté », qui a permis notamment le déploiement de tablettes individuelles. Depuis, ces tablettes sont devenues obsolètes, et la question du renouvellement de la flotte s'est donc posée. C'est un point qu'on a d'ailleurs déjà pu aborder à l'occasion d'une autre séance.

Avec le Président du Département et le Député Ian BOUCARD, nous avons sollicité les services de l'État pour obtenir de nouveaux crédits, et fait part de notre volonté de nous engager dans un co-financement. A titre exceptionnel, la Préfecture a décidé d'octroyer une subvention de 20 000 euros. Et conformément à notre engagement, nous allons contribuer à hauteur de 10 000 euros. Ces 30 000 euros seront donc utilisés pour le renouvellement d'une partie des tablettes, et le déploiement pour les élèves de sixième de classes mobiles.

Il est donc proposé au Conseil Départemental d'allouer une subvention de 10 000 euros au collège Vauban pour le renouvellement de sa flotte numérique.

Florian BOUQUET : Des oppositions ? Des absences ? Oui, Madame MOUGIN ?

Isabelle MOUGIN : Simple question, je n'ai pas regardé le rapport très sérieusement, je l'avoue, mais on continue sur des iPads, et à partir de la sixième, on abandonne la dotation individuelle pour revenir vers une dotation classique en classe numérique, c'est ça ?

Anaïs MONNIER-VON AESCH : C'est exactement ça.

Florian BOUQUET : C'est exactement ça. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? À l'unanimité, je vous remercie.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Cédric Perrin, Bastien Faudot, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Ketfi-Charif, Françoise Meyniel, ayant donné pouvoir à Didier Vallverdu, Samia Jaber ayant donné pouvoir à Bastien Faudot, Christian Rayot, ayant donné pouvoir à Isabelle Mougin

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD 20221215_31 – Création de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE) du Département du Territoire de Belfort
Rapporteur : Marie-France CEFIS

Florian BOUQUET : Et on aborde le chapitre Enfance et Famille, et je passe la parole à Marie-France CEFIS qui va vous présenter la création de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance du Département du Territoire de Belfort.

Marie-France CEFIS : Merci, Monsieur le Président. Conformément aux engagements pris dans le cadre du Pacte Enfance et du Schéma Unique des Solidarités, il est proposé, au travers de ce rapport, d'installer l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance, ainsi que d'en approuver la charte de fonctionnement présentée en annexe. Défini par le Code de l'Action Sociale et des Familles, et par la loi du 14 mars 2016, l'ODPE va permettre de mettre en place un observatoire spécifique, pour le recueil et l'analyse des données et au fonctionnement partenarial sur la Protection de l'Enfance, nourri par de nombreux prescripteurs.

Cette mission d'observation sera alimentée par des données relatives à la Protection de l'Enfance, fournies par les service de l'Aide Sociale à l'Enfance, mais également d'éléments relatifs à l'Enfance provenant de l'Education nationale, de l'Agence Régionale de Santé, des magistrats du Siège et du Parquet, de la CAF, de la Maison Départementale des Personnes Handicapées etc.

Placée sous la responsabilité du Président du Département, l'ODPE est une instance légale et obligatoire qui doit, en sus d'une mission d'observation, élaborer un programme de formation en prévention et à Protection de l'Enfance.

Au regard des éléments que je viens de vous exposer, il vous est proposé d'approuver la création de l'ODPE, d'approuver également sa charte de fonctionnement, et d'autoriser Monsieur le Président à désigner les membres de l'ODPE et de donner délégation à la Commission permanente pour le suivi de cette action.

Florian BOUQUET : Merci. Vous avez des questions par rapport à cet Observatoire de la Protection de l'Enfance ? Non ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivot, 1^{ère} Vice-présidente, Loubna Ketfi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Cédric Perrin, Bastien Faudot, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Ketfi-Charif, Samia Jaber ayant donné pouvoir à Bastien Faudot, Christian Rayot, ayant donné pouvoir à Isabelle Mougin, Didier Vallverdu, 2^{ème} Vice-président, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Françoise Meyniel

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

15 voix pour

CD 20221215_32 – Convention entre le Département du Territoire de Belfort et l'association A3P dans le cadre du développement du parrainage de proximité en protection de l'enfance
Rapporteur : Marie-France CEFIS

Florian BOUQUET : Je laisse la parole à Marie-France CEFIS qui va vous présenter le parrainage des enfants.

Marie-France CEFIS : Le parrainage de proximité pour les mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance s'inscrit dans l'esprit de la loi du 14 mars 2016, renforcée par celle du 7 février 2022, relative à la protection des enfants. Axe du Schéma Unique des Solidarités et du Contrat Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance, le parrainage de proximité permet de tisser un réseau de solidarité autour de l'enfant confié pour lui permettre de s'ouvrir sur le monde, et de lui préparer un avenir. L'accompagnement bénévole par les parrains et marraines profite à l'enfant accompagné puisqu'il partage de manière complémentaire avec son environnement naturel de nouvelles expériences de vie, comme des activités, repas en famille, et quotidien partagé, ce qui lui permet de prévenir les risques de dérive et de sortie sèche de l'ASE, ainsi que les effets néfastes lorsque le jeune entre dans la vie adulte, avec l'échec scolaire, l'isolement social, les difficultés d'insertion et professionnelles. Le parrainage participe donc à une démarche de prévention et de protection de l'enfance. Il permet à l'enfant de tisser un lien privilégié et durable au-delà de la mesure d'assistance éducative qui va l'aider à grandir, à construire et à s'épanouir, y compris à l'âge adulte.

L'objet du présent rapport est de proposer une convention de partenariat entre le Département et l'association pour le parrainage de proximité du Territoire de Belfort et de l'association A3P afin de développer l'offre d'accompagnement sur le Territoire de Belfort, et de soutenir les parrains et marraines. Au regard des éléments que je viens de vous exposer, il vous est proposé d'approuver les termes de la convention relative au parrainage de proximité à conclure entre le Département et l'association, d'allouer une subvention de 5 000 euros à l'association pour l'année 2022 et 2023, et d'autoriser Monsieur le Président au signer au nom et pour le compte du Département cette convention.

Florian BOUQUET : Très bien, merci Marie-France. C'est une belle initiative portée par la Présidente de l'Association Madame ROINARD, qui parraine un gamin depuis plus de 20 ans. Et l'idée, c'est de développer un nouveau mode d'accueil, de mobiliser aussi l'adhésion d'autres parrains et marraines. On estime à 100 enfants....

Marie-France CEFIS : Actuellement, ce sont 5 enfants qui ont été accueillis par 3 parrains et marraines.

Florian BOUQUET : Il faut aussi savoir que tout ça se fait sous contrôle des travailleurs sociaux du Conseil départemental, Anne-Sophie COUTURIER qui fait un travail formidable, qui veillent à l'adéquation des différentes personnalités. C'est en tout cas un très beau projet. Madame MOUGIN a demandé la parole ?

Isabelle MOUGIN : Merci, Monsieur le Président. Est-ce que les efforts qui ont été faits récemment en matière de communication, et je pense notamment à une réunion pour les éventuels candidats au parrainage, vous ont permis de trouver des ouvertures et de nouer des contacts avec de nouvelles personnes ? Parce que c'est vrai que c'est un dispositif qu'il faut vraiment soutenir, et je salue le partenariat avec cette association. Je connais bien Madame ROINARD et ça ne peut être que très positif.

Marie-France CEFIS : Tout à fait. Il y a déjà eu une réunion qui a rencontré un vif succès, et dernièrement, une association locale, Le Lièvre et la Tortue qui a fait une manifestation pour récupérer des fonds en direction des gamins confiés, a été très intéressée par le parrainage de proximité. Donc on va décliner d'autres réunions d'information, et je pense qu'il y aura également un sujet qui sera traité dans un des VLT prochains. Mais il faut essayer un peu autour de nous.

Marie-Dominique BELUCHE : Et je suppose que ce sont des dispositifs qu'on lance comme ça, mais qui sont amenés à durer. C'est à dire que ça va être renouvelé parce que c'est assez difficile de mettre ça en place. Je pense que, dans certains départements, c'est déjà mis en place et c'est une réussite complète. Madame ROINARD en est la preuve.

Florian BOUQUET : Il y a un bon retour d'expérience et ça sert aussi d'exutoire pour les jeunes qui sont accueillis chez un parrain ou une marraine. Ça leur permet de sortir de l'accueil institutionnel, ou de l'internat dans un collège par exemple ou d'un lycée. Ça permet d'avoir une vie avec un cadre familial, et et photographies, des moments de convivialité dans une structure familiale. Et ça, ce n'est pas la majorité.

Marie-France CEFIS : Il y a des liens qui se construisent et ça leur sert de référence pour leur vie d'adulte.

Florian BOUQUET : Après, Madame BELUCHE, il y a des parrainages qui vont durer. Vous savez comme c'est, on est dans l'humain.

Marie-Dominique BELUCHE : Non mais je parle du dispositif. Il faut rentrer dedans, il faut laisser au temps le temps de bien faire, évidemment.

Florian BOUQUET : Il y aura des parrainages qui échoueront aussi, mais c'est comme ça. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions, la convention avec les associations ? Des abstentions- ? Je vous remercie.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1^{ère} Vice-présidente, Loubna Ketti-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Cédric Perrin, Bastien Faudot, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Ketti-Charif, Samia Jaber ayant donné pouvoir à Bastien Faudot, Christian Rayot, ayant donné pouvoir à Isabelle Mougin, Didier Vallverdu, 2^{ème} Vice-président, Françoise Meyniel

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

16 voix pour

CD 20221215_33 – Revalorisation des accompagnements en protection de l'enfance dans le cadre de l'accueil chez un Tiers Digne de Confiance (TDC)
Rapporteur : Marie-France CEFIS

Florian BOUQUET : À présent, il s'agit de la revalorisation des accompagnements en protection de pour les Tiers Digne de Confiance, Marie-France.

Marie-France CEFIS : C'est ça. En qualité de chef de file de la Prévention et de la Protection de l'Enfance, le Département œuvre à développer une offre d'accueil diversifiée répondant aux besoins des enfants. Ainsi, le Département souhaite revaloriser les indemnités des Tiers Digne de Confiance afin de pouvoir développer davantage ce mode d'accompagnement, décidé par le Juge des Enfants, l'accueil des enfants en situation de danger, conformément à l'article 375 du Code Civil, au domicile d'un Tiers Digne de Confiance, et préserve son intérêt supérieur puisque l'enfant continue d'évoluer dans son contexte de vie, sans subir d'éloignement ni de rupture, du fait du placement. Au regard du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Département doit légalement assurer la prise en charge financière des dépenses liées à l'éducation d'un enfant confié chez un Tiers Digne de Confiance. Toutefois, aucun cadre légal ne fixe ni le montant, ni les modalités. Ainsi, la finalité de la proposition formulée permet de gagner en cohérence dans le cadre des accueils en Protection de l'Enfance, en alignant le montant alloué au Tiers Digne de Confiance sur les indemnités d'entretien, versées dans le cadre de l'accueil familial. Cela correspond à une part fixe et une part variable fixée par l'État, et nommée « minimum garanti ». Le futur montant versé viendra en déduction de manière systématiques des allocations familiales, les Tiers Digne de Confiance bénéficient des allocations familiales pour le ou les enfants accueillis, et ne prendra plus en compte leur revenu fiscal.

Conformément aux éléments précités, les montants alloués au Tiers Digne de Confiance, avec prise en compte de l'allocation familiale dès le mois de janvier 2023, seront de 420 euros bruts pour un enfant âgé de moins de 12 ans, et de 468,48 euros bruts pour un enfant âgé de plus de 12 ans. Les Tiers Digne de Confiance vont alors bénéficier d'une majoration d'environ 150 à 180 euros nets par mois. Au regard de ces éléments, il vous est proposé d'approuver la nouvelle rémunération au profit des Tiers Digne de Confiance dans le cadre d'une mesure en Protection de l'Enfance, soit 3,5 fois le montant du minimum garanti par jour pour les enfants de 0 à 11 ans, et de 3,9 fois le montant du minimum garanti par jour pour les enfants âgés de 12 à 18 ans. Et d'abandonner également la prise en compte des revenus autres que les allocations familiales. Près de 41 enfants ont été accueillis chez 36 Tiers Digne de Confiance.

Florian BOUQUET : C'est important. Y a-t-il des questions par rapport au dispositif de revalorisation ? Je mets aux voix.

Marie-France CEFIS : Merci pour eux, ils font vraiment un travail remarquable.

Florian BOUQUET : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Cédric Perrin, Bastien Faudot, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mougín, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Ketfi-Charif, Françoise Meyniel, ayant donné pouvoir à Didier Vallverdu, Samia Jaber ayant donné pouvoir à Bastien Faudot, Christian Rayot, ayant donné pouvoir à Isabelle Mougín

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD 20221215_34 – Assistant familial, une vocation pour le meilleur avenir de nos enfants !

Acte 2

Rapporteur : Marie-France CEFIS

Florian BOUQUET : Et toujours dans le champ de l'Enfance, je vous propose un autre rapport. Le point numéro 34, Assistant familial, une vocation pour le meilleur avenir de nos enfants ! Acte 2. Marie-France.

Marie-France CEFIS : Oui, merci Florian. Comme je vous l'ai dit, le Département est chef de file des politiques sociales, il consacre près de 19,5 millions d'euros par an à sa politique de Prévention et de Protection de l'Enfance. Cette politique se décline au travers du Schéma Unique des Solidarités, adopté par le CD le 20 octobre 2022. Actuellement, 412 enfants sont confiés au Département dans le cadre d'une mesure de placement, 165 sont accompagnés par les 106 assistants familiaux, et 247 sont en établissement, recrutés par le Département, pour un coût global moyen de 5 millions d'euros par an. L'accueil familial permet aux enfants d'évoluer dans un environnement stable et sécurisé, propice à la création d'un lien d'attachement sécurisé dans une dynamique et complémentarité éducative avec les parents de l'enfant. Cet accompagnement est incontestablement le mode d'accueil le plus adapté aux besoins des très jeunes enfants, et pour une grande majorité des jeunes accompagnés. L'accueil familial est d'ailleurs l'unique offre d'accueil des 0-6 ans dans notre département.

Depuis plusieurs années, le Département s'efforce de préserver le dispositif d'hébergement et de prise en charge des mineurs confiés, qui connaît une situation de tension importante, notamment au sein des dispositifs d'accueil familial. Ainsi, il continue de développer une forte politique en matière d'accueil familial pour les jeunes confiés dans le cadre de la Protection de l'Enfance : recrutement d'assistants familiaux ressources, mise en place d'un plan de parrainage dans le recrutement, 25 recrutements depuis le début de ce plan en 2021, augmentation de place pour permettre du répit professionnel, mise en place d'analyses de la pratique, accompagnement par des équipes pluridisciplinaires – y compris le soir et le week-end – et de formation continue.

La délibération du 6 janvier 2022 a approuvé un plan d'attractivité volontariste du métier d'assistant familial, avec la rémunération au SMIC dès le premier accueil, soit 1 592,96 euros au lieu de 1 257,60 euros précédemment, une revalorisation des salaires dès le second accueil

pour environ 100 euros net brut, une meilleure reconnaissance des fonctions d'assistants familiaux aux ressources, une reconnaissance de la complexité dans l'accompagnement selon 3 niveaux, la création de deux fonds spécifiques pour permettre d'indemniser les assistants familiaux en cas de dégâts à leur domicile – qui n'étaient pas pris en charge par l'assurance, et pour être doté d'équipement spécifiques dans le cadre d'accueil d'enfant en situation de handicap. Le décret 2022-1198 du 31 août 2022, issu de la loi du 7 février 2022, revalorise la rémunération des assistants familiaux et certaines indemnités. Ainsi, l'objet du présent rapport est d'ajuster la rémunération des assistants familiaux, conformément au nouveau cadrage légal, tout en maintenant la dynamique d'attractivité volontariste engagée. Donc au regard des éléments exposés, il vous est demandé d'approuver, à compter du 1^{er} septembre 2022, la rémunération des assistants familiaux résidant dans le Territoire de Belfort et employés par le Département, ainsi que les indemnités allouées à l'accueil d'enfants confiés au Département dans le cadre d'une mesure en Protection de l'Enfance tel qu'annexé au présent rapport, et d'abroger les délibérations précédentes fixant la rémunération des assistants familiaux.

Florian BOUQUET : Merci, Marie-France. Des questions ? Non ? Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci pour elles. Elles font un travail formidable, je le redis, on en recrute en permanence, et ça désengorge les foyers. Merci à tous.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivoll, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Cédric Perrin, Bastien Faudot, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Ketfi-Charif, Françoise Meyniel, ayant donné pouvoir à Didier Vallverdu, Samia Jaber ayant donné pouvoir à Bastien Faudot, Christian Rayot, ayant donné pouvoir à Isabelle Mougin

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD 20221215_35 – Pacte Territorial d'Insertion (PTI) pour la période 2022-2026 à conclure avec l'Etat, la Région Bourgogne Franche-Comté, la Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, la Mission Locale du Territoire de Belfort, la Maison de l'Information sur les Formations et l'Emploi et la Ville de Belfort
Rapporteur : Loubna Ketfi-Charif

Florian BOUQUET : On aborde à présent l'Insertion Sociale et Professionnelle, et c'est Loubna KETFI-CHARIF qui va vous présenter le rapport numéro 35.

Loubna KETFI-CHARIF : C'est ça, merci, Monsieur le Président. Le Pacte Territorial d'Insertion pour la période 2022-2026 à conclure avec l'Etat, la Région Bourgogne Franche-Comté, la CAF, Pôle Emploi, la Mission Locale, la MIFE et la Ville de Belfort. Le PTI, tout comme le Schéma Unique des Solidarités, fait partie des cadres stratégiques de gestion des Fonds Européens dédiés à l'insertion professionnelle, à l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables. En 2017, le Département et ses partenaires ont élaboré un premier pacte pour la période 2017-2021 qui comportait 3 grandes orientations : améliorer la lisibilité et la cohérence de l'offre territoriale en matière d'insertion, servir le juste droit et sécuriser la qualité du parcours tout au long des étapes vers l'emploi, et

agir avec les entreprises. Fort du bilan de ce premier acte et en lien avec le Schéma Unique des Solidarités, le Département et ses partenaires ont rédigé un nouveau pacte pour la période 2022-2026, assorti d'une feuille de route annuelle qui précise les objectifs de l'année à venir. Cette feuille de route permettra d'en faire un outillage qui s'adaptera au contexte économique, social et géopolitique local. Les cadres d'orientation de ce nouveau pacte visent à : favoriser la mise en œuvre d'un dispositif dynamique d'accompagnement vers l'emploi, de développer des parcours fondés sur la remise en activité des publics, de renforcer les liens avec les entreprises locales, et veiller en continu à l'efficacité et à la pertinence des actions conduites sur les registres de l'Emploi et de l'Insertion. Au regard des éléments exposés, il est proposé au Conseil départemental d'approuver les termes du Pacte Territorial d'Insertion pour la période 2022-2026 à conclure avec l'État, la Région Bourgogne Franche-Comté, la CAF, Pôle Emploi, la Mission Locale, la MIFE et la Ville de Belfort, et d'autoriser le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer au nom et pour le compte du Département ledit pacte, ainsi que tout document y afférant. Merci.

Florian BOUQUET : Merci Loubna, pour ce PTI. Des questions par rapport au Pacte Territorial d'Insertion ? C'est la déclinaison de l'axe Insertion du Schéma des Solidarités. Des questions ? Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivoll, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Cédric Perrin, Bastien Faudot, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Françoise Meyniel, ayant donné pouvoir à Didier Vallverdu, Samia Jaber ayant donné pouvoir à Bastien Faudot, Christian Rayot, ayant donné pouvoir à Isabelle Mougin

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD 20221215_36 – Avenant n° 1 à la convention n° 2022-Y-11923 relative à la réalisation de l'action liée à l'appel à projets "Initiatives territoriales" - Dispositif Opérationnel pour la Reprise d'Activité (DORA)

Rapporteur : Loubna Ketfi-Charif

Florian BOUQUET : À présent, il s'agit d'un avenant pour la DORA.

Loubna KETFI-CHARIF : Oui, c'est ça. Un avenant qui concerne l'appel à projets DORA. L'objectif de cette expérimentation est la reprise d'activité rapide grâce à des mises en situation de travail apprenantes en contribuant à la mobilisation des entreprises pour favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont privées, et notamment nos bénéficiaires du RSA. La convention initiale prévoyait une période d'éligibilité des dépenses sur l'année 2022 au plus tard le 31 décembre. La Commission permanente du Conseil Régional réunie le 30 septembre dernier a validé de nouvelles conditions de mise en œuvre des opérations relevant de cet appel à projets, pour permettre leur pleine réalisation. Dans ce cadre, la période d'éligibilité des dépenses fixées, initialement au 31 décembre 2022, est prorogée jusqu'au 31 mai 2023, date de fin d'exécution de l'opération. Par voie d'avenant, il est ainsi proposé de modifier les termes de la convention initiale, qui régit la subvention de cette opération afin de permettre au Département et à ses partenaires signataires de poursuivre les actions engagées jusqu'au

31 mai 2023. Au regard des éléments exposés, il vous est donc proposé d'approuver les termes de l'avenant numéro 1 à la convention relative à la réalisation de l'action liée, à l'appel à projets "Initiatives territoriales", signée le 8 janvier 2022, annexée au présent rapport, et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département ledit avenant, ainsi que tout document y afférant.

Florian BOUQUET : Merci Loubna, donc un avenant pour indiquer qu'on a jusqu'au 31 mai 2023 pour la mise en œuvre des actions prévues dans l'appel à projets. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci Loubna, merci à tous.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivól, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Ketti-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Cédric Perrin, Bastien Faudot, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Françoise Meyniel, ayant donné pouvoir à Didier Vallverdu, Samia Jaber ayant donné pouvoir à Bastien Faudot, Christian Rayot, ayant donné pouvoir à Isabelle Mougin

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD 20221215_37 – Création d'une nouvelle prestation individuelle au règlement départemental d'aide sociale : Aide à la Vie Partagée
Rapporteur : Marie-Hélène Ivól

Florian BOUQUET : On aborde à présent les deux derniers rapports dans le registre Personnes Âgées et Personnes Handicapées. Je vais passer la parole à Marie-Hélène IVOL pour le point numéro 37 : création d'une nouvelle prestation individuelle au règlement départemental d'aide sociale, c'est l'Aide à la Vie Partagée.

Marie-Hélène IVOL : Merci, Président. Donc effectivement, il y a la mise en place d'une nouvelle aide, l'Aide à la Vie Partagée, qui a pour objectif de favoriser le déploiement de l'habitat inclusif, qui est, je le rappelle, destiné aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées de plus de 65 ans, et qui doit être assorti d'un projet de vie sociale et partagée. En parallèle du déploiement de cette aide, qui sera versée par les Départements, la CNSA a mis en place un concours pour participer au financement de ces dépenses départementales à hauteur de 80% des dépenses, plafonnées à 8 000 euros par an, par habitant et par logement. Au regard des éléments exposés, il est proposé au Conseil départemental d'approuver l'insertion au Règlement Départemental d'Aide Sociale, d'une fiche au type de l'Aide à la Vie Partagée, jointe en annexe de ce rapport.

Florian BOUQUET : Merci, Marie-Hélène. Des questions ?

Bastien FAUDOT : Non, pas de question, simplement une approbation. C'est une bonne initiative, et nous souscrivons à 100% à ce projet, Madame IVOL. C'est aussi en lien avec notre programme puisqu'on proposait la mise en place de structures intermédiaires et des financements de ce type. Mais ça n'est pas parce que vous le faites que ça devient une mauvaise idée. Elle reste bonne.

Marie-Hélène IVOL : Je suis heureuse, Monsieur FAUDOT, que nous nous retrouvions autour de ce grand sujet que sont les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Donc ça ne m'étonne pas que vous soyez d'accord avec ce rapport. On peut continuer.

Florian BOUQUET : Puisque tout le monde est d'accord et que je sens que les estomacs commencent à crier famine, je vais mettre aux voix. Mais retenez que sur les 5 prochaines années, l'effectif des plus de 80 ans va augmenter de 14%. Et il est essentiel de prévoir dès à présent tous les habitats adaptés à ce type de situation. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Cédric Perrin, Bastien Faudot, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Françoise Meyniel, ayant donné pouvoir à Didier Vallverdu, Samia Jaber ayant donné pouvoir à Bastien Faudot, Christian Rayot, ayant donné pouvoir à Isabelle Mougin

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD 20221215_38 – Convention de financement relative à la mobilisation de l'Aide à la Vie Partagée dans le cadre du déploiement de l'habitat inclusif entre l'ADAPEI et le Département du Territoire de Belfort
Rapporteur : Marie-Hélène Ivol

Florian BOUQUET : Rapport numéro 38. C'est une convention de financement relative à la mobilisation de l'Aide à la Vie Partagée dans le cadre du déploiement de l'habitat inclusif.

Marie-Hélène IVOL : Adoptée et tout de suite mise en application, nous souhaitons apporter notre soutien à cette Aide à la Vie Partagée dans le cadre du déploiement de l'habitat inclusif. Nous avons donc retenu un projet choisi par l'ADAPEI du Territoire de Belfort. Baptisée l'Echappée. C'est un habitat inclusif qui est sur Belfort, qui est constitué de 14 logements pour personnes en situation de déficience intellectuelle. Nous proposerons donc de verser une AVP de 3 000 euros par habitant et par an, soit 42 000 euros par an de 2023 à 2029. Il est demandé d'approuver le terme de la convention relative à ce projet, et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cette convention.

Florian BOUQUET : Des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Étaient présents : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1^{ère} Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2^{ème} Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3^{ème} Vice-présidente, Pierre Carles, 4^{ème} Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5^{ème} Vice-présidente, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Cédric Perrin, Bastien Faudot, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Conseillers départementaux

Étaient excusés : Françoise Meyniel, ayant donné pouvoir à Didier Vallverdu, Samia Jaber ayant donné pouvoir à Bastien Faudot, Christian Rayot, ayant donné pouvoir à Isabelle Mougin

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

Florian BOUQUET : Je vous remercie, vous avez très bien travaillé. Je vous remercie toutes et tous de votre participation aujourd'hui. Rendez-vous à 14 h 30 pour la Commission permanente. Je souhaite à toutes et à tous une bonne fin d'après-midi.

La séance est levée à 12 heures 45.

Bordereau des pièces annexes

Annexe 1 : brochure des rapports + annexes

Annexe 2 : brochure des extraits des délibérations + annexes

Le Président du Conseil départemental,



Florian BOUQUET

La Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Marie-France CEFIS